AN II
FRC 31979.2
Case
FRC
25448

UN MOT
DU PLUS ANCIEN
DE TOUS LES ÉVANGILES,
A N. S. P. LE PAPE ET A TOUS LES PRÊTRES;

OU

LETTRES PHILOSOPHIQUES
SUR LE PÊCHÉ ORIGINEL,

DANS lesquelles on démontre que l'église romaine a appris aux hommes à blasphémer contre l'être suprême, sous prétexte de croire en lui; à abrutir leur raison, sous prétexte de l'éclairer; et à fouler aux pieds les principes immuables de la morale, sous prétexte de l'embellir :

OUVRAGE UTILE,

Surtout aux prêtres, qui ne comprennent pas encore assez que la hideuse absurdité de leur doctrine est découverte;

PAR le citoyen SPIESS,

Ci-devant prieur-curé de Saint-Pierre-du-Bois.

Justitia et pax osculatæ sunt. Ps.
La justice et la paix se sont embrassées.

A PARIS,

Chez l'auteur, rue de Sève, n°. 1107.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRES PHILOSOPHIQUES

SUR LE TACHE ORIGINEL

OU

SUR LA NATURE ET LA JUSTICE DIVINES

ET

SUR LE BONHEUR PARFAIT

AU LECTEUR.

J'ai eu le malheur d'être élevé et instruit par des prêtres, et, ce qui est encore pire, par des moines. Non-seulement j'ai été long-tems esclave des préjugés sous lesquels ils ont fait gémir le monde, mais mon amour pour l'étude m'avait acquis assez de considération parmi eux pour y être chargé de passer aux autres la doctrine que j'avais reçue, et à les dresser à ce genre de querelles, dans lesquelles on défendait des absurdités par de subtiles inepties. Heureusement qu'un amour sincère et dévorant de la vérité, et l'usage d'une logique sévère, me firent enfin remarquer l'extravagance de ce que j'avais appris et de ce que j'enseignais. Après bien des combats, je reconnus enfin cette douce philosophie qui, en nous donnant des idées justes de la vertu, nous la fait aimer et pratiquer. Je compris alors qu'après avoir extrait de l'évangile la céleste morale que le plus sublime et le plus vertueux des philosophes y a enseignée, tout le reste n'est que le fruit de l'exagération et de l'imposture des prêtres, et les écrits de Paul un mélange confus de leur doctrine et des subtilités des sectes dégénérées des

philosophes anciens, dont les spéculations ridicules et la rage de l'emporter dans les disputes, ont fait le malheur du monde.

L'amour de la vérité avait triomphé de tous mes préjugés, après de longues et pénibles lutes, inévitables quand il faut déraciner complettement une persuasion inculquée dès le berceau, et ensuite gravée toujours plus profondément par tous les genres d'instructions que le despotisme permettait ; mais enfin elle triomphait, et je me trouvais un homme tout nouveau. L'amour sincère et raisonné du bien que je sentais dans mon cœur, y produisait une paix que je n'avais point encore connue, et m'inspirait pour moi-même un respect que je n'avais point encore senti. J'y trouvais mes devoirs prescrits et expliqués sans équivoque, tandis qu'auparavant il me fallait dans bien des cas de l'étude, et presque toujours un travail d'imagination pour les connaître.

Cette étincelle du feu sacré que la bonne providence avait bien voulu me départir, il aurait fallu la cacher pour mon repos. Le fanatisme, cet ennemi de tout bien, en faisait un crime, et appelait sur elle les persécutions de la tyrannie. La franchise, naturelle à un ami de la vérité, ne me permit pas long-tems la circonspection nécessaire à ma tranquillité. Les cafards pénétrèrent mes dispositions, et je fus persécuté ; cela était de règle. L'amour du bien, ma fermeté à le faire

contre le gré et les intérêts des agens du despotisme, m'attirèrent enfin des violences royales en 1782 : et alors j'ai fui dans des lieux où l'on pût aimer une philosophie vertueuse sans être exilé ou embastillé.... Libre désormais des craintes de la tyrannie, je renonçai ouvertement à un état dont l'origine et le crédit ne sont appuyés que sur le mensonge, fait profession de ne gouverner les hommes que par le mensonge, et les tyrannise autant qu'il le peut par l'imposture. J'employai mes loisirs à me rendre à moi-même un compte raisonné de ma conviction, espérant que je pourrais un jour m'en servir pour communiquer à quelqu'autre le bonheur et le repos du cœur dont je jouissais ; et c'est à cette occupation que ces lettres doivent leur existence.

Réfugié chez l'étranger, j'ai vu ma patrie se disposer, par une étonnante révolution, au culte de la vertu, par le renversement du fanatisme. Je m'empressai de préparer les moyens de mettre un terme à la seule peine qui me tourmentait, celle de finir mes jours hors d'une patrie qui avait toujours été l'objet de mon amour, et qui était encore devenue celui de mon estime et de mon respect. Ce que je payai de peines, de dangers et de souffrances à la révolution qui l'a régénérée, ne me paraissait pas remplir le contingent que je lui devais, si je ne venais encore sur la terre de la liberté lui chanter des hymnes avec mes

frères. Rendu à cette terre sainte, j'ai vu avec un singulier plaisir plusieurs de mes ci-devant confrères renoncer à leur état ; mais j'aurais desiré qu'une telle démarche fût toujours l'effet de la conviction, plutôt que celui des circonstances, et par conséquent moins empressée, moins simultanée : les peuples dont ils ont la confiance en seraient bien plus surement et plus facilement guéris de leurs anciennes erreurs. Mais sur-tout j'aurais desiré qu'elle ne fût pas accompagnée d'un éclat affecté, qui annonce trop le desir d'être remarqué, et fait soupçonner des vues ; car il est impossible de se le dissimuler, cette affectation invite à une défiance qui n'est que trop méritée par le talent reconnu des prêtres pour poursuivre leurs vues ambitieuses, auxquelles ils sacrifient tout. Cette défiance répandue sur toute la caste, nuit nécessairement à plusieurs d'entre eux qui peuvent encore être conduits par des motifs amis de la droiture et de la vérité, mais dont l'ame, naturellement droite, éveillée de son assoupissement par les événemens dont ils sont témoins, se débat cependant encore sous les chaînes des préjugés, en cherchant à les briser.

C'est à ceux-ci que j'adresse ces lettres ; leur sincérité invite à les aider à se dépêtrer de cette multitude de prestiges qui leur font encore illusion. Ceux-ci n'ont trompé les peuples que parce qu'ils étaient trompés eux-mêmes, et qu'une im-

périeuse habitude les empêche de se déprévenir des erreurs qu'ils sont accoutumés de révérer ; ils sont dignes des égards que l'on doit à la bonne foi. Un grand nombre d'entre eux, répandus dans les campagnes, ne sont attachés à leurs préjugés que faute de moyens d'instructions. Leur crainte de s'égarer sur des objets d'une si grande importance, doit nous engager à les plaindre et à les encourager, en faisant briller à leurs yeux la lumière de la vérité qui doit les rendre à la véritable vertu.

J'ai cru que si j'entrais avec eux dans le détail des principaux points qui peuvent les retenir ; que si j'employais, en faveur de la vérité, la connaissance que j'ai acquise des moyens dont leurs instituteurs se sont servis pour les tromper ; que si je leur démontrais, dans des écrits peu volumineux, l'absurdité de leur doctrine et la frivolité des ruses théologiques qu'on leur a appris à employer pour la défendre, ce serait les aider dans la recherche de la vérité, que je contribuerais à la propagation des lumières et à la destruction des préjugés, avec lesquels, tout en prêchant la charité fraternelle, ils ont cependant réussi à rendre les hommes ennemis les uns des autres, au lieu d'en former une seule famille de frères.

Je prie le lecteur de me pardonner de l'avoir entretenu de moi. Je l'ai dû, pour rendre hommage à la philosophie, qui m'a délivré de la plus

insuportable et de la plus avilissante tyrannie qui fût jamais, celle du mensonge et de la superstition, et pour encourager mes anciens confrères à examiner de plus près les objets de leur croyance. J'ai été bien aise de leur dire que, comme eux, j'ai eu des combats à livrer avant de parvenir à reconnaître la vérité, et à voir que, sans elle, les apparences vertueuses ne sont qu'une illusion et ne méritent que de la défiance.

SOMMAIRES

DES LETTRES QUE CONTIENT CET OUVRAGE.

LETTRE Ire. *La nécessité de la rédemption est fondée sur le péché originel. — Le repentir efface complettement le péché. — Idée que l'on doit avoir du châtiment pendant cette vie. — L'existence du péché originel doit être prouvée par la raison. — La nécessité de mourir ne le prouve pas. — La mort, bien loin d'être un châtiment, est au contraire un bien nécessaire à l'homme, dans toute supposition. — La résurrection est impossible, et elle serait un vrai malheur si elle arrivait.*

LETTRE II. *La concupiscence ne peut pas être une preuve du péché originel. — Elle n'est pas un mal. — Différence entre la honte et la pudeur. — La doctrine des théologiens sur ce point n'est propre qu'à corrompre les mœurs.*

LETTRE III. *Infamie et contradiction de la doctrine des théologiens sur le mariage. — Bonté morale de la concupiscence. — Sagesse de la providence qui l'à établie.*

LETTRE IV. *L'homme nait naturellement bon. — L'ignorance ne peut être une preuve du péché originel. — Horrible contradiction des théologiens sur le baptême.*

LETTRE V. *Le péché originel, en lui-même, est une absurdité et un blasphéme contre Dieu. — Usage que l'on doit faire de la raison*

dans les mystères. — Impossibilité de la rémission du péché originel dans ceux qui ne sont pas baptisés. — Frivolité ridicule de sa rémission dans le baptême. — Embarras des théologiens pour pallier ce que leur doctrine a d'horrible. — Atroce injustice de Dieu dans le châtiment du péché originel.

LETTRE VI. *Subterfuge frivole des théologiens, pris de ce qu'Adam représentait ses descendans. — Nouveaux ridicules, nouvelles absurdités de cette doctrine.*

LETTRE VII. *Nouveaux embarras des théologiens sur le baptême. — Moyen singulier de propagation du péché originel, imaginé par Saint-Augustin, abandonné par les théologiens d'aujourd'hui. — Nous avons tous les indices naturels que l'on peut avoir, que tous les hommes ne viennent point d'un même père commun.*

LETTRE VIII *Examen de la doctrine des théologiens sur l'état d'innocence. — L'existence de cet état doit nécessairement être connu par la raison. — Nécessité de cet état pour les théologiens. — Ils ne peuvent pas en prouver la réalité, même par les écritures. — Contradiction des théologiens sur l'immortalité de l'ame.*

LETTRE IX *Absurdité d'un état d'innocence surnaturelle. — Absurdité d'une justice surnaturelle. — Dieu se devait à lui-même de créer l'homme juste. — La mort, l'ignorance et la concupiscence, sont la condition naturelle de l'homme en tout état de voyageur. — Conclusion.*

UN MOT

DU PLUS ANCIEN

DE TOUS LES ÉVANGILES,

A N. S. P. LE PAPE ET A TOUS LES PRÊTRES;

OU

LETTRES PHILOSOPHIQUES

SUR LE PÉCHÉ ORIGINEL.

LETTRE PREMIÈRE.

La nécessité de la rédemption est fondée sur le péché originel. — Le repentir efface complettement le péché. — Idée que l'on doit avoir de la nature du châtiment pendant cette vie. — L'existence du péché originel doit être prouvée par la raison. — La nécessité de mourir ne le prouve pas. — La mort, loin d'être un châtiment, est, au contraire, un bien nécessaire dans toute supposition. — La résurrection est impossible, et elle serait un vrai malheur si elle arrivait.

Vous m'avez paru scandalisé, mon ami, de ce que je vous disais l'autre jour au sujet du péché originel, dont

l'église romaine a fait un dogme de sa foi, ou plutôt qu'elle propose à croire, comme le fondement sur lequel elle appuie l'échafaudage de tous les autres ; car c'est de ce péché primordial qu'elle doit tirer, et tire en effet, la nécessité d'une rédemption, malgré tout ce qu'elle peut dire à ce sujet, touchant le péché qu'elle appelle actuel, à cause de la différence qu'elle lui donne avec ce premier péché, qui se trouve, on ne sait comment, dans celui qui en est coupable.

Car on ne voit pas trop ce qu'il peut y avoir dans un péché commis par la propre volonté du coupable qui exige une rédemption, à moins qu'on ne veuille aussi le lui remettre sans qu'il le veuille et sans qu'il le sache. Considérez l'être infiniment parfait qui est offensé par ce péché : considérez la malice de celui qui l'offense ; la réparation est égale au délit par le repentir du pénitent. Si le péché a une malice infinie, à raison de l'objet offensé, le repentir a une bonté infinie, à raison de ce même objet, auquel il fait justice et réparation ; et la malice de la volonté qui s'éloignait de l'ordre, est anéantie par le repentir qui l'y rétablit. Les gradations différentes qu'exige la proportion nécessaire entre la réparation et le délit, s'y trouvent pareillement ; car il est tout simple que vous ayez fait, pour vous remettre en bon chemin, le même trajet que vous aviez fait pour vous en écarter. Il est impossible, lorsque le repentir vous remet dans l'ordre de la justice, que vous aviez quitté par votre déréglement, que ce repentir ne soit d'autant plus pénible et cuisant, que votre déréglement a troublé l'ordre d'une manière plus remarquable. Il est impossible que vous ne vous repentiez pas plus d'un assassinat que d'une parole oiseuse qui n'a nui qu'à vous-même. Mais si l'ordre est rétabli par le repentir, la justice est donc satisfaite ; car elle ne peut rien exiger au-delà du rétablissement du bon ordre. Désignez-nous donc

ce que vous voulez encore avoir à racheter dans le péché après le repentir.

Mais il y a plus : le péché peut et doit être attribué à une distraction qui a produit un mauvais raisonnement, et non pas à une volonté qui s'est portée vers le mal, considéré et aimé comme tel ; cela serait de toute impossibilité, et vos théologiens sont forcés d'en convenir. En faisant le mal, le coupable cherchait un bien, quel qu'il fût ; mais il se trompait dans le choix. Le repentir, au contraire, provient d'un jugement sain que l'on suit en pleine connaissance de cause, et l'on s'y porte par respect et par amour pour le bon ordre et pour le bien, considéré comme tel, malgré l'intérêt du plaisir séducteur que l'on pourrait trouver à persévérer dans le mal, et en surmontant la facilité de le faire, qui suit nécessairement d'une première faute ; d'où il suit qu'il y a plus de bonté morale dans le repentir, que de malice dans le péché ; ce qui met en évidence que le rétablissement du bon ordre, par le repentir, est complet, et que par conséquent la justice n'a plus de réparation à exiger, ni de vengeance à exercer.

L'église romaine, malgré tout le baragouin métaphysique, ou plutôt mystique de ses théologiens sur ce sujet, a très-bien senti ce peu de nécessité d'une rédemption qui ne serait fondée que sur un péché actuel, parce que ce péché ne pouvant pas être remis sans repentir, et le repentir satisfaisant complettement à la justice en rétablissant l'ordre troublé, il ne fait pas naître le besoin de cette rédemption. Aussi a-t-elle toujours appuyé cette nécessité sur le péché originel, dont il est impossible à l'homme de se repentir, puisque c'est un désordre que sa volonté ne peut se reprocher, et sur la dépravation prétendue de la nature dont on le dit la cause, et au-dessus de laquelle l'homme ne peut s'élever par ses propres forces. Elle comprenait bien qu'en raisonnant autrement, il était trop aisé de renverser la nécessité d'un

libérateur et toute la suite des dogmes qui tiennent à cette nécessité.

Cette considération cependant n'a pas fait négliger à l'église romaine les avantages qu'elle pouvait tirer de la doctrine de nos théologiens, car elle ne s'est pas toujours piquée d'être bien conséquente. Ces satisfactions, qu'ils disent dues à la justice, même après un repentir sincère, donnaient une trop belle ouverture aux prêtres pour exercer, au nom de Dieu, une souveraineté sur la personne des pécheurs, et ensuite plus ou moins directement sur leurs bourses. Ce système favorisait leur orgueil, qui bientôt s'est associé l'avarice, et de concert, depuis qu'elles ont pris l'essort, ont fait des ravages continuels parmi les hommes, mais plus ou moins révoltans, selon que les circonstances des temps et des lieux les ont plus ou moins favorisés. Les pénitences, par lesquelles les prêtres se sont d'abord arrogé le droit de s'assurer de la sincérité du repentir des coupables, pouvaient s'excuser par un grand amour de l'ordre, mais pouvaient aussi difficilement se disculper d'une arrogance tyrannique de leur part. Ces pénitences donnèrent d'abord lieu à des censures qui étaient des *sentences*, morceau friand pour l'orgueil d'un prêtre ; puis après, à des absolutions qui étaient encore des *sentences* qui ne flattaient pas moins son amour-propre, et par elles-mêmes, et par les démarches nécessaires pour les obtenir, ces pénitences peu-à-peu se sont dénaturées, et de médicinales, sont devenues satisfactoires. Cela s'accordait mieux avec l'orgueil du souverain, qui allait toujours en croissant ; et de là notre bonne mère la sainte église de Rome, qui aime nos ames, mais encore bien plus notre argent, est parvenue à la découverte des indulgences, qui sont des amnisties spirituelles, accordées au nom du ciel en échange des biens de la terre ; mais que, pour pallier la chose, on accorde aussi quelquefois pour quelqu'autre bonne œuvre, ou chose réputée telle. Comme

la chose était avantageuse, et que l'effet des meilleures spéculations est de donner ouverture à des spéculations nouvelles, on a vu naître aussi-tôt des droits, des prérogatives, des dispenses de toute espèce, classées et tariffées comme dans un bureau de péage ; et pour leur donner force et vigueur, on les a soutenues par des *sentences* d'excommunications, interdits, absolutions et autres menues précautions ; le tout pour empêcher la contrebande contre le système de finances établi par les prêtres. S'ils avaient eu bien à cœur de nous convaincre de l'existence d'un péché originel, c'était dans ces odieux fléaux du genre humain, plutôt que dans tout autre, qu'ils auraient dû en chercher la preuve ; ils nous auraient bien autrement embarrassés.

Ce qui a égaré les idées communes sur cette parfaite réparation du délit par le repentir, c'est la comparaison peu réfléchie que l'on a faite de la justice des hommes avec celle de Dieu. On n'a pas voulu voir que les loix que l'une et l'autre doit suivre, sont parfaitement les mêmes, puisque c'est de part et d'autre la même vertu. Toute la différence consiste dans la différence immense des lumières et du pouvoir du juge, qui exigent une méthode différente dans l'application de ces loix. On a vu que quand un homme a violé, par quelque crime, l'ordre public établi dans la société, la justice lui inflige, avec raison, ce qu'on appelle assez mal-à-propos un *châtiment*, si, par un châtiment, l'on entend une vengeance que la justice exerce pour la réparation du désordre. Celle-ci n'appartient qu'à Dieu seul, parce que lui seul peut peser, avec exactitude, l'énormité du délit, la qualité et l'intensité de la réparation qui lui est proportionnée ; et d'ailleurs, lui seul a un pouvoir suffisant sur sa créature pour disposer de son sort, de manière à en faire une victime de la vengeance exigée par la justice. Il s'est réservé à lui seul ce terrible moyen de rétablir l'ordre troublé. Il n'exerce jamais ce pouvoir pendant cette vie ; il nous

envoie des épreuves, des leçons, des corrections, selon nos besoins ; mais il remet la vengeance au temps où, après que celui qui nous est donné pour le repentir étant expiré, celui d'une réparation involontaire sera venu. Les maux que nous avons à souffrir dans cette vie ne sont que des leçons qui nous rappellent à l'ordre que nous avons troublé par nos fautes, quand ils ne sont pas de simples épreuves de notre vertu, ou en même-temps des suites naturelles de notre condition présente. Ces leçons sont plus ou moins douloureuses, selon que nous avons plus ou moins négligé de consulter les lumières de notre raison pour éviter les prévarications, ou nous en repentir. Que faites-vous à l'égard d'un enfant qui, n'ayant pas encore une raison suffisamment développée, commet une faute grave ? Vous le châtiez d'une manière plus ou moins sévère, selon la gravité de cette faute. Vous appelez cela un châtiment, à la bonne heure ; le mot ne fait rien à la chose, pourvu que par là vous n'entendiez pas une vengeance exigée par la justice : elle serait barbare et injuste ici, puisque cet enfant est bien plus digne de compassion pour n'avoir pas eu un jugement suffisamment développé qui lui eût fait remarquer efficacement le désordre de son action, qu'il ne mérite de colère pour l'avoir faite. Vous ne faites donc alors que d'éveiller sa raison, par une leçon plus ou moins active, par ce qu'elle a de pénible, afin de lui faire comprendre, par le plus ou le moins de votre sévérité, l'importance et la gravité de sa faute. Vous n'avez donc point vengé la justice, qui ne l'exigeait point ; vous n'avez fait qu'un effort plus ou moins violent pour ramener au bon ordre une raison qui s'en écartait, et allait peut-être s'aveugler par l'habitude, faute de l'avoir bien connu d'abord.

Il en est de même de tous les châtimens que la justice inflige parmi les hommes ; ils ne sont des châtimens, ou plutôt des veangeances, qu'en apparence ; s'ils en avaient

la réalité, ils seraient de vrais désordres : ils ne sont que des moyens violens employés, lorsque la nécessité du bon ordre l'exige, pour ramener les hommes au repentir et à la vertu. Les hommes coupables sont regardés alors, non pas comme des enfans dont la raison n'est pas encore épanouie, mais comme des individus dont la mauvaise éducation, ou les mauvaises habitudes, ont obscurci la raison et perverti le cœur, et qui ont par conséquent besoin de leçons plus énergiques pour être rappelés au respect qui est dû au bon ordre. Mais à cette observation, il faut ajouter que les hommes ne pouvant, comme Dieu, voir le fond des cœurs, ni par conséquent juger si un coupable est véritablement changé, ou non, par le repentir, ils sont quelquefois obligés de présumer, par la nature des délits, qu'un homme ne se repentira pas, mais qu'il continuera dans son déréglement, et que, devenant par là dangereux ou nuisible à la société, il doit en être retranché de la manière que la société juge la plus convenable à l'intérêt général. Ils jugent ainsi, et avec raison, d'un homme qui a eu l'ame assez atroce pour trahir sa patrie, ou ôter, de son propre mouvement, la vie à son semblable. Ils pensent qu'aucune sorte de réflexions ne ramenera plus à l'amour de l'ordre un cœur qui l'a méconnu à ce point, ou du moins ils ne peuvent avoir aucun indice suffisant pour tranquilliser la société sur la sincérité du retour d'un pareil coupable à l'ordre nécessaire à son repos et à la sûreté des individus qui la composent : enfin l'intérêt public, qui fait une partie essentielle du bon ordre, exige que la sévérité de la précaution nécessaire pour empêcher le retour du désordre, soit propre à faire, sur la multitude, une assez grande impression pour lui en faire sentir la gravité et l'importance, et inspirer à tous ses individus l'éloignement que la loi exige pour lui.

Je me suis permis ces préliminaires nécessaires pour vous faire apprécier, avec plus de justesse, ce que nos théologiens

ont dit des prétendues misères de cette vie, comme châtiment, ou suites du péché originel. Je me contenterai de faire ici à ce sujet une courte observation en passant. Le bon ordre et la nature des choses exigent que le châtiment du péché soit, par sa nature, propre à nous en détourner; et on va nous punir par une ignorance et une concupiscence à qui l'on reproche de nous y porter avec tant de violence! Je sais bien qu'il y a une suite naturelle du péché qui porte à le commettre de nouveau; c'est l'habitude ou la facilité que l'on contracte en le commettant : mais cette suite du péché se renferme dans l'espèce du péché que l'on a commis. Un usurier ne contracte point, par ses usures, l'habitude de dissiper son bien par des prodigalités; et d'après ce principe, il s'en suivrait que le péché originel ne provenant que d'un défaut de tempérance dans Adam, qui fut curieux de goûter d'une pomme, à laquelle il lui était défendu de toucher, nous ne devrions éprouver, pour toute suite de ce péché, qu'une certaine pente à la gourmandise, accompagnée de la curiosité d'essayer de tous les mets qui peuvent tomber sous nos yeux. Il faudrait donc encore imaginer un autre péché originel, pour en faire la source de la pente que nous ressentons pour les plaisirs corporels de toute espèce, et enfin autant de péchés originels particuliers, pour chacune de nos inclinations particulières que l'on prétendra être vicieuse; car enfin une inclination d'une espèce ne peut provenir d'une action d'une espèce différente.

Faisons encore ici une observation préliminaire sur la nécessité dans laquelle les théologiens se sont trouvés de chercher dans la raison des preuves de l'existence du péché originel. Votre scandale a pris sa source dans la persuasion où vous m'avez vu, que ce péché n'était point établi d'une manière aussi claire et aussi invincible qu'un dogme de cette importance aurait dû l'être. Je ne prétends point

parler des preuves qu'ils vont lui chercher dans les écritures ; car dans la supposition même que ces preuves fussent de la dernière clarté, ainsi qu'elles devraient l'être, il faudrait avoir prouvé, d'une manière invincible, la divinité des écritures, et la certitude entière du sens qu'on leur donne, ce qui n'a pas encore été fait, à beaucoup près ; et en effet, pour que, sur l'autorité des écritures, je sois obligé de croire des dogmes dont ma raison me démontre la fausseté, il faudrait que cette autorité des écritures me fût démontrée avec une évidence plus grande encore ; car il est naturel que, dans le concours de deux lumières entre lesquelles je dois choisir, je chosisse celle qui, par l'excès de son éclat, est la plus propre à me conduire. La raison nous est donnée pour en suivre la clarté, et non pas pour en faire un sacrifice aveugle et absurde à une autorité qui ne montrerait point assez de lumières pour exiger d'elle, avec une justice bien reconnue, le sacrifice de celles que l'on a reçues auparavant.

Je n'entrerai point dans cette discussion ; elle menerait trop loin. Il faudrait faire plusieurs volumes, et je ne veux faire que quelques lettres pour vous rendre compte de ma persuasion. Laissons donc ces preuves d'autorité en faveur du péché originel ; faisons une abstraction entière de leur valeur ou de leur nullité. Nous allons voir que leur examen n'est point nécessaire pour porter un jugement sain sur le dogme qui nous occupe ; car puisqu'il est le dogme fondamental de la religion révélée, il a besoin d'être clairement prouvé par la raison, puisque ce n'est que par elle que l'on peut être conduit à la croyance de la révélation ; autrement, la révélation n'aurait pu être faite que pour ceux qui l'ont reçue dès leur enfance, comme on reçoit les préjugés de cet âge, sans pouvoir être communiquée à d'autres qui feraient usage de leur raison ; ce qui est contraire à son enseignement, et ferait de la religion révélée une religion

d'éducation et de préjugés seulement, et non pas une religion raisonnable, faite pour diriger généralement tous les hommes à la vertu. Et en effet, puisque c'est sur la prétendue dégradation de la nature humaine et l'ignorance que l'on en dit la suite, que l'on se fonde pour établir la nécessité de la révélation et la divinité des écritures, c'est par l'examen de cette dégradation et du péché, qui en est la cause, que doit commencer l'examen de la nécessité d'une révélation; et comme la croyance dûe aux écritures, ou le mépris qu'on en doit faire, doit être le résultat d'un tel examen, il suit que leur autorité ne doit encore y être comptée pour rien.

Cette observation est si naturelle, que tous les docteurs de l'église, tant anciens que modernes, ont compris que ce dogme du péché originel avait besoin d'être prouvé par des raisons prises d'ailleurs que de l'autorité, et se sont efforcés de tirer de cette prétendue dégradation de la nature humaine, de la concupiscence, de l'ignorance, de la nécessité de la mort et des maladies, qu'ils prétendaient ne pouvoir provenir que d'un péché commun à tout le genre humain, sans exception.

Mais indépendamment de l'insuffisance entière des preuves de l'existence de ce péché, puisées dans la révélation, celles que l'on a tirées des sources que je viens de rapporter sont absolument nulles, et par conséquent la doctrine du péché originel est absolument dénuée des preuves par lesquelles il est indipensable de l'établir, pour que l'homme puisse être obligé d'y croire; et j'ajouterai que la fausseté de cette doctrine est une des choses les plus évidemment démontrées, et que jamais la superstition et le fanatisme n'ont imaginé de mystère plus affreux et plus injurieux à Dieu. Examinons donc ces raisons, par lesquelles on a prétendu persuader la vérité de cet épouvantable dogme. Je commencerai par celles que l'on prétend tirer de la nécessité de la mort

et des maladies ; celles que l'on tire de la concupiscence, exigeant plus de détail, feront l'objet des lettres suivantes.

La nécessité de la mort et des maladies ne peut pas nous conduire à la connaissance d'un péché originel. Pour qu'elle le pût, il faudrait que cette nécessité ne pût être que l'effet de ce péché, et non d'une autre cause ; car si cette nécessité peut avoir une autre cause, pourquoi voulez-vous que je ne la lui attribue point, mais plutôt au péché ? Il faudrait donner une raison de cette préférence, et rien ne peut en fournir. Non-seulement il y a une autre cause que le péché à laquelle cette nécessité peut devoir son origine, mais les lumières naturelles nous démontrent encore, avec évidence, que cette nécessité vient en effet et doit venir d'une autre cause que le péché.

Car cette nécessité de mourir est une suite naturelle de la constitution humaine, telle qu'elle a été et dû être faite. Le corps humain, que nous devons considérer seul ici, parce que c'est dans sa dissolution que consiste la mort ; le corps humain, dis-je, est composé de ressorts qui s'usent nécessairement par le frottement continuel, nécessaire au jeu de la machine, et de liqueurs qui, fermentant sans cesse, s'évaporent nécessairement et se corrompent à la longue. Cet usé des parties solides, cette déperdition, cette corruption des liqueurs du corps humain, tendent donc naturellement à une désorganisation qui ne peut manquer d'arriver enfin ; à moins que, par un dérangement fait à l'ordre naturel des choses, ces parties ne soient toujours conservées inaltérables ; ce qui tirerait l'homme de son état naturel pour l'élever à un état miraculeux et surnaturel ; fantaisie absurde, qui ne peut tomber dans la pensée, sans blasphémer le créateur, en supposant que lui-même aurait trouvé son ouvrage indigne de lui, en le laissant dans l'ordre nécessaire à la nature des choses ; et d'autant plus absurde, que ce serait supposer que Dieu a

établi des loix qu'il a eu besoin de violer lui-même. On s'est trop familiarisé dans la religion romaine, aussi bien que dans les autres, avec les prodiges et les miracles ; on n'a pas voulu voir qu'ils nuiraient plus aux intérêts de la vérité qu'ils ne peuvent lui servir, parce qu'on n'a pas assez compris que ces prétendus effets de la toute-puissance ne s'accordent pas trop bien avec une prévoyance et une sagesse infinie qui prévoit tous les besoins, et qui sait les atteindre par les loix générales qu'elle établit. C'est le propre de l'imposture de blesser une vérité en appuyant trop sur une autre. Que Dieu, dans certains faits particuliers, semble déroger aux loix naturelles par des ressorts que nous ne connoissons point, cela peut être ; mais qu'il y déroge en effet, que sur-tout il établisse une espèce toute entière d'êtres dans une perfection au-dessus de celle qu'elle peut avoir, c'est-à-dire, supérieure à sa perfection naturelle, c'est une extravagance. Je n'en dirai pas davantage présentement sur ce paradoxe, qu'Adam fut élevé par la grace du créateur au-dessus de l'état naturel de la nature humaine : cette prétention était nécessaire pour éluder l'effet de la clarté des observations que je fais ici, et pour dénaturer en suites les châtimens du péché, ce qui n'est que la condition naturelle de l'homme. Je renvoie à la suite de ces lettres quelques réflexions sur cette prétention, caractérisée par la plus absurde folie, afin de mettre plus de suite et ne pas interrompre par tant de digressions celles que je fais ici.

Le mouvement des fluides nécessaires à la vie du corps humain, y produit nécessairement, par le frottement de leurs parties entr'elles, et contre les solides, une chaleur et une fermentation, dont les suites nécessaires sont l'évaporation et la corruption. De cette évaporation suit nécessairement le besoin de les réparer et renouveler par les alimens, dont les parties, souvent peu convenables,

occasionnent des fermentations peu convenables aussi à la bonne constitution du corps humain ; de là les maladies et la mort, suites d'une corruption prématurée, causée par ces fermentations irrégulières : et quand la mort ne serait point amenée par ces causes, qui paraissent accidentelles, parce qu'elles dépendent d'une multitude prodigieuse de circonstances que nous ne connoissons pas, et dont nous ne voyons pas la liaison qu'elles ont entre elles, ni avec l'effet qu'elles produisent, qui les insère dans le cours ordinaire de la nature, toutefois ce bonheur arriverait toujours par la corruption qui arrive nécessairement à la suite d'une longue fermentation, parce qu'elle cesse nécessairement d'être convenable, lorsque l'usé inévitable des solides cesse d'avoir avec elle le rapport indispensable de force qui est nécessaire, soit pour entretenir et favoriser le mouvement, soit pour lui résister lorsqu'il est trop violent.

Le besoin de restauration dans le corps humain est si évident dans tous les cas possibles, que les théologiens eux-mêmes sont obligés d'en convenir d'après les écritures, dans lesquelles ils prétendent puiser leurs dogmes. Selon ces écritures, Dieu désigna lui-même au premier homme, avant son péché, les alimens dont il devait se servir, et principalement l'arbre de vie, dont le fruit, composé, sans doute, d'une manière plus analogue que les autres à la constitution du corps humain, devait, disent-ils, le rendre immortel. Mais ils n'y pensent pas ; ils ne sont point d'accord avec eux-mêmes. Il le faut cependant ; car quand on veut se donner pour les instituteurs du genre humain, dont quelques individus, au moins, ont quelque peu de logique, il est indispensable d'être conséquent. Ils disent qu'Adam, par une grace surnaturelle du créateur, fut élevé à l'état d'immortalité. Cette immortalité était donc d'un genre surnaturel ; et puis voilà que tout d'un coup ils se rabattent à ne lui

donner plus qu'une immortalité produite mécaniquement par l'effet du fruit d'un arbre particulier. Mais si *le* mécanisme produit par ce fruit n'est pas impossible dans le corps humain, il n'y met donc rien que le corps humain, par lui-même, n'ait la faculté de recevoir, et rien par conséquent qui soit au-dessus de sa nature. Diront-ils que cette immortalité était surnaturelle, parce qu'elle n'était pas dûe à la nature de l'homme? En ce cas là, l'existence même sera aussi surnaturelle au même titre; et ainsi toute la nature sera surnaturelle. Voilà ce que c'est que de dire des mots. Au reste, nous verrons dans la suite que cette prétendue immortalité aurait été bien éloignée d'être un présent fait au genre humain, et que le vrai bonheur de l'homme demande nécessairement qu'il soit parfaitement dégagé de la matière.

D'ailleurs, cette immortalité, produite mécaniquement dans une machine singulièrement compliquée dans sa construction et ses mouvemens, est absurde. Toute machine qui a besoin d'être réparée par quelque mécanisme que ce soit, s'use; car si elle ne s'usait pas, à quoi bon la réparer? Mais de quelque manière que vous la répariez, puisqu'elle s'use, elle n'est pas incorruptible; et quelque mécanisme que vous puissiez employer pour l'entretenir, sera dans le même cas.

Cet arbre de vie dans le paradis terrestre était unique, quoique tous les autres fussent très-multipliés, ce qui n'est pas un indice qu'il fût destiné à immortaliser la population de la terre entière, au cas que le père de ce grand peuple n'eût point péché; ou bien il eût fallu que cet arbre augmentât prodigieusement en grandeur et en fécondité pour répondre aux besoins d'une telle population, et qu'il s'établît des moyens faciles de communications de son fruit d'un bout de la terre à l'autre, des postes bien servies, par exemple, car le moyen des grefes eût été trop lent pour un tel besoin, et eût pu faire manquer bien des immortels. Jus-

qu'à présent les théologiens ne nous ont pas dit que Dieu eût exigé qu'on vînt en pélerinage à cet arbre, comme à la fontaine de Jouvence, depuis les extrémités de la terre, pour pouvoir jouir de l'immortalité, ainsi qu'on va au tombeau de Mahomet pour obtenir le paradis de sa façon. Peut-être cela viendra-t-il ; il ne faut désespérer de rien : ils ont dit tant d'autres choses !

Voilà donc la mort naturelle à l'homme. Pour la trouver, il lui suffit du besoin d'être heureux, ainsi que je le dirai tout-à-l'heure. Il n'a pas besoin de se supposer dans le désespérant état d'inimitié avec son créateur, dans l'instant même qu'il reçoit de lui la vie, et avant qu'il ait eu le tems de lui rendre ou de lui refuser l'hommage de sa reconnaissance et de son amour, avant même qu'il ait pu en connaître le devoir. Quelle affreuse idée ! comment a-t-elle pu entrer dans le cœur de l'homme ! comment a-t-il pu, sans frémir d'horreur, souffrir qu'on lui présente une pensée aussi désespérante pour lui-même, et qui suppose dans son créateur une si abominable méchanceté ?

Mais indépendamment même de ces considérations, cette mort dont on voudrait faire une preuve du péché originel, ne le prouverait pas encore. L'immortalité le prouverait plutôt ; car il faudrait, pour cet effet, que la mort fût un châtiment ; et pour qu'elle fût un châtiment, il faudrait qu'elle fût un mal. Mais comment, avec les lumières de la raison, et méme de la religion, pourrait-on regarder la mort comme nn mal, tandis que nous ne pouvons regarder la vie corporelle que comme un pélerinage, ou, si ce mot vous déplaît, comme un exil passager, où nous sommes mis à l'épreuve, et où notre corps, quelque parfait qu'on l'imagine, n'est jamais qu'une prison qui met des entraves continuelles aux sublimes fonctions de notre intelligence et aux plus pressans desirs de nos volontés, desquels seuls nous pouvons attendre notre vrai bonheur ?

Et qu'on ne dise pas que l'union d'un esprit à un corps, n'empêche point par elle-même l'exercice de ses fonctions ; puisqu'elles auront lieu dans toute leur perfection après la résurrection ; qu'elle ne leur est un obstacle, qu'autant que le corps auquel l'esprit est uni, est corruptible. Premièrement, tout corps est nécessairement corruptible, parce qu'il est matière ; et il l'est d'autant plus, qu'il est animé par le mouvement et la fermentation. Il ne faut pas se forger des chimères pour rire avec elles ; cela est trop fol. Secondement, c'est une absurdité que l'union d'un esprit avec un corps quelconque, tant parfait qu'on le suppose, ne gêne point ses opérations, parce que toutes les relations inévitables de ce corps avec les corps circonvoisins, et généralement avec tous ceux qu'il peut atteindre par ses organes, produisent nécessairement dans l'esprit des pensées indélibérées, des sensations, des affections qu'il ne cherche point, et par conséquent des distractions d'où résulte nécessairement une grande imperfection dans les fonctions spirituelles. Ainsi je ne vois pas que cette résurrection si prônée, mais fondée seulement sur des idées mystiques et peu réfléchies, soit un cadeau tant desirable. La providence peut nous faire de plus beaux présens, et moins incompatibles avec notre vrai bonheur. Ne dirait-on pas qu'il peut y avoir un grand bonheur pour une créature raisonnable, à traîner après elle une portion de matière ! Faites-là tant brillante, resplendissante, glorieuse que vous voudrez, impassible, si vous le pouvez, ainsi qu'un Escargot traîne sa coquille, sous le fantasque prétexte que cette portion de matière lui a servi d'organe pour faire ses bonnes œuvres. En ce ce cas là, il faudra donc aussi qu'un brave soldat ressuscite avec ses armes, un savant avec toute sa bibliothèque, un tissier avec son métier, le gagne-petit avec sa meule, etc. etc., et que chacun, lors de la résurrection, ramasse dans la terre toutes les

différentes

différentes particules de matière qui composaient son corps au moment de chacune de ses actions, sans quoi la chose ne serait pas complette. Mais il y a à cela un petit inconvénient ; une de ces particules de matière qui a servi d'organe pour faire l'aumône à un pauvre, profitera donc, par la résurrection, de la gloire due à une autre partie de la matière, qui, vingt ans après, l'avait remplacée, et servi au même homme à soulager un malade. Et puis cette portion de matière aumônière a dans la suite des temps, et par les révolutions de corruption et de génération dans le système végétal et animal, fait partie du corps d'un autre homme, au moment qu'il pardonnait à son ennemi : il faudra donc qu'à la résurrection, le bienfaisant et le généreux se disputent cette partie de matière ; et voilà la guerre jusqu'en paradis ; encore heureux s'il ne se trouve pas un troisième et un quatrième prétendant. Et comment les mettre d'accord, les droits étant égaux ? Et puis, que deviendront les parties du corps d'un ressuscité bienheureux, qui lui avaient servi à l'iniquité, et qui ont été remplacées par d'autres qui ont servi à son repentir ? Si les premières ne ressuscitaient pas, quelle énorme différence de volume dans les saints, même du même âge, indépendamment de celle qui vient du nombre des années ! nous aurions des géans et des pigmées ; et cependant nous aurons tous, dit-on, une stature pareille à celle de Jesus-Christ ressuscité ; car les théologiens n'ignorent aucune des circonstances de ce fameux événement : ils en ont fait d'avance le plus minutieux détail. Tout cela est à merveille ; mais où loger tant de monde après la résurrection ? Il faut à chaque corps une place d'une étendue au moins égale en surface horisontale, à la coupe horisontale du corps humain. Cependant si nous nous avisons de calculer le nombre des hommes qui ont existé et qui existeront encore, quand même nous les serrerions côte à côte, auss;

près que des graines de tournesol, vous courez le plus grand danger de ne pas leur trouver assez de place sur toute la surface de la terre. Comment ferez-vous alors, sur un terrein si exactement occupé, les évolutions nécessaires pour mettre les brebis à droite et les boucs à gauche, puisque personne ne pourra remuer ? Et puis d'ailleurs la terre ne sera plus alors qu'un tas de cendres après l'embrâsement général, sol peu convenable à une compagnie de bienheureux, au bonheur de laquelle les corps doivent participer ; ainsi il est à propos de lui trouver un autre gîte. Voilà quelques embarras de détail ; je ne me charge point d'y pourvoir : il faut laisser ce soin aux théologiens ; ils sont fertiles en expédiens, et en possession de lever toutes les difficultés d'exécution. Je ne puis me charger, tout au plus, que de pourvoir au dernier ; et pour cet effet, je niche toute l'assemblée dans l'étoile Gamma du Belier, afin qu'elle ait le plaisir d'y voir passer le soleil à l'équinoxe.

Ce que je viens de dire de la mort, il faut le dire aussi des maladies, comme préliminaires nécessaires à ce changement d'état, et suites nécessaires de la corruptibilité des corps ; mais encore avec cette différence, que si les maladies étaient la suite du péché originel ; comme il est égal dans tous, on ne voit pas comment, même avant tout péché actuel, la santé des individus se trouve différente. C'est une observation sur laquelle je reviendrai.

Je crois qu'après ce que je viens de dire, la mort et les maladies ne vous sembleront pas un bien ferme appui pour la doctrine du péché originel. Puisque vous l'exigez, je continuerai à examiner les raisons sur lesquelles on a prétendu l'établir ; mais comme celle-ci est déjà assez longue, je terminerai ici pour aujourd'hui.

LETTRE II.

La concupiscence ne peut pas être une preuve du péché originel. — Elle n'est pas un mal. — Différence entre la honte et la pudeur. — La doctrine des théologiens sur ce point n'est propre qu'à corrompre les mœurs.

La concupiscence et la prétendue dégradation de la nature humaine, que l'on en dit la suite, ne prouve pas mieux l'existence du péché originel que la nécessité de mourir, puisque cette concupiscence n'est autre chose que la pente qu'a et que doit avoir la nature vers le but auquel elle est destinée par une sage providence. Cette concupiscence renferme une multitude d'inclinations particulières, telle que celle de s'aimer soi-même, de se procurer ses besoins, comme le boire, le manger, les vêtemens, le logement, et de conserver son honneur, sa liberté, sa réputation, sa probité, et de concourir à la propagation de l'espèce. De toutes ces concupiscences particulières, celle à laquelle les théologiens, *dans leur théorie*, font la guerre la plus vive, qu'ils traduisent comme la plus difficile à dompter, comme celle qui influe le plus efficacement dans cette prétendue dégradation de la nature, comme celle qui a un rapport plus direct, et j'avoue que je n'en vois pas la raison, avec le péché originel, et qui en est un effet plus marqué, c'est cette dernière. Eh bien! pour abréger, bornons nos observations à celle-là: ce que nous en dirons s'appliquera facilement aux autres, en y faisant les petites différences exigées par la diversité de leurs objets.

Pour que cette concupiscence pût faire preuve, ou être seulement un indice d'un péché originel, il faudrait qu'elle ne pût être attribuée qu'à lui ; il faudroit qu'elle fût, sinon un péché par elle-même, du moins un mal moral, un déréglement dans la nature ; car si elle est un bien, pourquoi lui donner un péché pour cause ? On ne peut la dire indifférente, car l'objet vers lequel elle nous porte est nécessairement bon ou mauvais ; et d'ailleurs, cette indifférence même ferait qu'elle ne pourrait pas plus être l'indice d'un péché que d'une bonne cause. Mais c'est une insigne absurdité de dire que la concupiscence est un mal moral, un déréglement, puisque l'objet vers lequel elle nous porte n'est point mauvais ; au contraire, il est essentiellement bon : les moyens qu'elle présente pour l'atteindre sont également bons, et les seuls qu'il soit possible d'employer. Son but est la propalgation de l espèce ; elle est la pente de la nature vers ce but pour lequel le créateur l'a établie, et vers l'accomplissement du devoir qu'il lui a imposé d'y atteindre.

Si la concupiscence était un mal moral, effet du péché originel, puisque tous sont également coupables de ce péché, cet effet se trouverait avec une égalité parfaite dans tous les individus ; elle ne serait point variée par l'âge, la constitution des tempéramens particuliers, par la différence des climats. Une cause égale, appliquée par-tout de la même manière, doit par-tout produire un effet égal ; car, quelle odieuse injustice que celle qui infligerait ce châtiment, ou au moins mettrait cette entrave à la vertu, si c'en est une, d'une manière inégale dans des individus également coupables ? Il n'y a pas de profondeur de sagesse et de science de Dieu, ni d'incompréhensibilité de ses jugemens, qui puisse faire quelque chose ici : tous ces lieux communs, si commodes dans les contradictions, ne sont que de grands mots, et rien de plus, devant les droits et les devoirs de la justice ; ils ne peuvent s'éluder. Il ne faut pas exalter une

perfection de Dieu, au point d'en détruire une autre ; on en ferait un être contradictoire et absurde : ces emphases seraient autant de blasphêmes contre lui. Cette inégalité de la concupiscence dans les différens individus placés dans des circonstances différentes, est donc un indice infaillible que cette concupiscence tient, non pas à une cause étrangère, égale par sa nature, et par conséquent d'une efficacité nécessairement égale dans tous les individus de la nature humaine, mais au fond de cette nature elle-même ; et que, par cette raison, elle se diversifie dans les différens individus, selon les différentes circonstances, qui exigent un concours plus ou moins actif dans la propagation de l'espèce. Ainsi un artiste emploie un ressort plus fort dans une grande pendule que dans une montre de poche, et un grand chêne a une plus grande force de végétation qu'un petit ; le vieillard n'ayant pas la perspective d'une carrière assez longue pour élever des enfans, n'étant plus d'une constitution assez robuste pour procréer des individus vigoureux, n'éprouve pas, avec autant de violence, le desir de leur donner la vie ; la première jeunesse n'ayant pas encore assez de forces et d'expérience pour remplir les devoirs de la paternité, n'a pas non plus la connaissance de cette perfection de l'homme, ni ne sent le desir de l'acquérir ; seulement les exemples d'une fonction qui commence à la flatter, l'engage à s'en amuser avec des poupées, et semble en faire son apprentissage, ainsi qu'un jeune chat commence à exercer sa dextérité avec un chiffon de papier. Les climats où la population peut être plus abondante, et où elle a besoin d'être plus souvent réitérée, influent assez sur la constitution du corps humain, pour donner un degré d'activité de plus à ce penchant. Tout cela n'est que naturel, dans toute supposition ; tout cela tient à la constitution corporelle de la nature humaine, considérée en elle-même et indépendamment de toute considération morale, telles

que seraient celles qui dériveraient d'un péché commun. Puis donc que la concupiscence agit plus ou moins, selon les différens besoins de la nature, ce n'est que dans la nature elle-même que nous devons en chercher la source.

Pourquoi donc, me direz-vous, si la concupiscence en elle-même n'a rien de mauvais, est-elle toujours accompagnée de cette honte qui n'est due qu'au déréglement? Pourquoi l'homme cherche-t-il naturellement un si profond secret, quand il veut en suivre les impulsions? Je dis à cela qu'il faut bien distinguer la honte de la pudeur: ce sont des choses toutes différentes. La première est un effet qui accompagne, ou au moins devrait toujours accompagner le crime, et ne peut se trouver qu'avec lui ou à sa suite. L'autre est ce respect même que la nature inspire pour des actions dignes d'une vénération particulière, et que, pour cette raison, elle couvre d'un voile mystérieux, pour mieux répandre ce même respect sur tous les objets qui y concourent. Voyez une femme légitime dont la taille annonce à tous les yeux une prochaine maternité; pouvez-vous vous attendre à trouver la honte sur son visage? Remarquez-là, au contraire, marchant en public avec cette contenance assurée que lui donne la certitude du respect qu'inspire son état, et l'intérêt qu'il lui attire. Comparez-lui cette fille qu'une complaisance prématurée pour l'objet de sa tendresse, ou le libertinage, a mis dans le même état. C'est sur ce front humilié qu'il faut chercher la confusion et la honte qui la retient dans sa maison, pour éviter les yeux du public qui semblent lui reprocher sa faute. Je vous demande, à mon tour, d'où vient cette différence dans les effets du même ouvrage de la concupiscence? D'où vient que dans l'une vous voyez les suites naturelles de la vertu, et dans l'autre celles du déréglement? C'est que l'une a fait une action vertueuse, puisqu'elle l'a accompagnée de toutes les circonstances qui pouvaient la faire avouer par

la vertu ; et que l'autre, au contraire, a corrompu une action sainte, en s'y portant avant de l'avoir fait précéder par les préliminaires indispensables pour lui conserver sa sainteté naturelle, c'est-à-dire, avant d'avoir pourvu, par les engagemens du mariage, au sort et à l'éducation du fruit auquel elle allait donner la vie.

Parmi une énorme quantité de sottises, les théologiens ont cependant échappé quelques bonnes choses : *Bonum*, ont-ils dit dans leur langage barbare, *ex integrâ causâ, malum ex quolibet defectu.* Sans doute une seule circonstance vicieuse dénature l'action la plus sainte et en fait un crime. Voyez l'exemple qu'ils ont coutume d'employer pour le faire comprendre, et qui convient très-bien ici. L'aumône est une action très-vertueuse ; c'est l'effet de cette effusion compâtissante d'un cœur sensible et vertueux, à la vue de son semblable qui souffre l'adversité et l'infortune. Eh bien ! cette action si sainte devient criminelle et abominable, par l'intention hypocrite de celui qui, portant un cœur peu sensible aux malheurs d'autrui, et concentrant toutes ses affections dans un égoïsme vil et odieux, la ferait dans la vue de cacher au public ces hideuses dispositions de son cœur, et s'attirer une estime qui n'est due qu'à une vertu que son cœur ne connaît pas. Il en est de même ici : une femme, en concourant, hors de l'état du mariage, à la production de son semblable, fait une action qui eût été sainte et vertueuse, si elle l'eût accompagnée des circonstances qu'elle exige pour être telle. Rien, sans doute, n'est plus vertueux, ni plus parfait, que de servir comme de seconds au créateur pour concourir sous sa main à la production de son semblable, à donner la vie à un être destiné à glorifier éternellement son créateur par l'hommage de son amour ; mais cette seule considération ne suffit pas pour que cette action soit vraiement vertueuse et parfaite dans celui qui la fait ; il faut encore qu'il fasse ce qui dépend de

lui pour que cet être, à la production duquel il concourt, parvienne à la fin à laquelle seule il peut être destiné ; autrement, il dénature toute son action en la détournant, autant qu'il est en lui, du seul but que la vertu puisse avouer. Quand donc une femme se permet, hors du mariage, une action que le mariage seul peut sanctifier en elle, quoique cette action soit sainte par elle-même, cependant elle devient criminelle, parce qu'elle n'a pas assuré au fruit qu'elle doit produire les moyens d'éducation physique, civile et morale, nécessaires pour parvenir à sa destination naturelle. Elle n'a pu avoir, dans cette action, d'autre intention que celle d'un amour égoïste du plaisir, auquel elle a sacrifié le bonheur d'un tiers innocent qui allait recevoir la vie par son action ; ce qui est d'une atrocité que communément on ne fait pas assez sentir ; ou si cette action n'est que l'effet d'une tendresse qui a engagé à des complaisances prématurées, cette disposition touchante d'un cœur faible, quoique bien propre à attirer l'indulgence, est cependant accompagnée de la même barbarie à l'égard d'un tiers, ce qui la rend toujours criminelle, mais avec une circonstance qui produit un mélange d'horreur et de cette pitié que l'on ne doit point à celle que le seul amour d'un plaisir personnel a conduit.

Distinguons donc bien la pudeur de la honte. L'une est l'expression vertueuse d'un respect particulier dû à des choses saintes ; dont il est fort possible d'abuser ; l'autre est la compagne et l'effet du crime. L'une et l'autre rougit ; mais la première le fait d'une manière modeste et aimable, qui inspire de l'amour et du respect pour la vertu, et gagne les cœurs à la personne dans laquelle on en remarque ce symptôme. La rougeur de l'autre, au contraire, ne produit que l'indignation et le mépris, ou tout au plus la pitié dans ceux qui la remarquent. L'une et l'autre aiment et cherchent le secret ; mais dans la première, il est le fruit du respect

qui craint la profanation d'une chose sainte ; et dans l'autre, il est l'effet de la crainte de l'indignation et de l'horreur que produit la présence du crime.

La motif de la honte qui peut avoir lieu dans cette matière, n'est donc point la concupiscence, cette admirable pente de la nature vers le but que le créateur lui a donné, mais bien l'abus que l'on en fait en ne la dirigeant pas selon les loix que la raison lui prescrit. Elle n'est point mauvaise ; elle est bonne, au contraire. On peut en faire un usage honteux en la détournant de son but, par la violation des loix de la morale ; mais par elle-même elle ne porte point à cette violation. Il en est de même de l'aumône : elle est bonne ; mais l'hypocrisie peut la rendre détestable. Vous aimez la vertu, et vous entendez de ces plaisanteries grossières et ordurières réservées aux orgies les plus licentieuses : ces propos dégoûtans vous soulèvent le cœur, et sans doute vous auriez honte de leur donner le moindre signe d'approbation, bien loin d'y prendre part, parce que vous n'y voyez prendre aux choses que la tournure de la licence et de la débauche : on n'y considère point les choses précisément telles qu'elles sont dans la nature, mais seulement par leur rapport avec un plaisir purement animal. Vous sortez de là pour vous rendre dans une compagnie décente et honnête, où cependant l'on parle précisément des mêmes choses ; mais le respect que la vertu inspire, met dans les discours ces gazes de l'esprit, ces voiles honnêtes, amis de la pudeur ; on parle des mêmes choses, mais on ne les dit pas de la même manière : la délicatesse des expressions ménage celle de la vertu ; aucune des femmes présentes, si vertueuse qu'elle soit, n'a à rougir de la conversation, ni n'en marque aucun embarras ; elle voit qu'il y a de la gaieté et de l'esprit, supposez même encore de la galanterie dans les discours, mais rien qui porte à la licence ou qui s'en ressente ; vous n'avez aucune peine à vous mêler

à cette conversation, parce que vous voyez que les droits de la pudeur y sont respectés, et qu'on n'y célèbre le plaisir qu'autant qu'il est avoué par la vertu. Vous voyez, par les différentes manières dont vous avez été affecté dans ces deux différentes circonstances, que la concupiscence, qui était la matière des discours que vous avez entendus, n'est point le titre qui exige la honte, mais seulement la manière déréglée de lui donner l'essor.

Le secret que la concupiscence cherche pour voiler ces opérations, n'est point un effet de la honte; ceux qui le considèrent sous ce point de vue, ont des idées trop tristes et trop viles de la perfection de la nature humaine, et ne sont pas assez pénétrés de la sainteté et de la sublimité d'une action par laquelle une créature est appelée à concourir à la production d'une autre semblable à elle, destinée, comme elle, à connaître et à aimer éternellement le souverain créateur de tous les êtres. Plusieurs raisons exigent que cette action soit enveloppée des voiles du mystère; sa sainteté exige qu'elle ne soit point exposée, par sa publicité, à la profanation dont la licence et la débauche, qui en abusent, oseraient la souiller par des libertés ou des plaisanteries déplacées. Cette action ne pouvant être vertueuse qu'autant qu'elle est faite dans les circonstances requises, tous les hommes n'étant point dans ces circonstances, et ayant cependant une grande pente pour elle, la réunion de ces deux considérations fait que si ceux à qui la vertu la commande ou la permet, la commettaient en présence d'autrui, cette vue en produirait prématurément la connaissance et le desir dans ceux qui ne peuvent pas encore se la permettre, et enflammerait ce desir d'une manière qui mettrait leur vertu en danger. Chacune de ces deux raisons était plus que suffisante pour déterminer la sagesse du créateur à joindre à la concupiscence cet amour du secret dans ses opérations, qui est le principe de la pudeur

et de la modestie, ce premier charme des jouissances que l'amour peut donner, et qui, plus que toute autre considération, peut donner de l'intensité à ses feux, en les accompagnant de l'estime. Mais une inclination qui d'elle-même serait un déréglement, ne peut pas être ainsi embellie par la vertu ; rien ne peut l'embellir ; la vertu même qui servirait à son embellissement, cesserait, par là seul, d'être vertu.

Me direz-vous, comme ont fait quelques modernes, qui ont bien senti que les anciens en avaient trop dit sur ce sujet ; me direz-vous que la concupiscence n'est point par elle-même un déréglement, puisqu'on peut en bien user, mais qu'elle est seulement une suite du péché ? S'il en est ainsi, c'en est fait du péché originel ; cet aveu le détruit. Car, si la concupiscence n'est point un déréglement, pourquoi en faire une suite du péché, puisqu'elle peut, dans cette hypothèse, devoir son existence à une bonne cause, aussi-bien qu'à une mauvaise ? Et en effet, il est tout au moins aussi raisonnable d'en chercher la source dans la nature même qui est bonne, et dont les inclinations peuvent être dirigées vers le bien, que dans un péché, dont on en voudrait faire l'indice et la preuve, parce que ne le supposant pas nécessairement, elle ne le prouve pas en effet. Ceci est évident, dans la supposition que cet aveu présente. Ainsi cet aveu prive sans ressource le péché originel de celui de ses appuis sur lequel les théologiens de tous les temps, saint Augustin en particulier, ont toujours le plus compté : celui-là une fois ébranlé, tout le reste s'écroule.

Sans doute, si la concupiscence n'est point mauvaise par elle-même, elle ne peut être une suite du péché. Vous ne pouvez attribuer au désordre, comme ses suites, que, ou l'habitude et l'inclination de le commettre, contractée en le commettant, et qu'il est impossible de ne pas ranger dans la classe des déréglemens ; c'est le vice : ou bien le châtiment

qu'il mérite. Si la concupiscence était une suite de la première espèce, il serait impossible de dire qu'elle n'est point mauvaise par elle-même, et qu'on peut en bien user, et il y aurait de l'extravagance à la ranger parmi les suites de la seconde espèce ; car tout châtiment doit avoir quelque chose de pénible ; et comment trouverez-vous quelque chose de pénible dans la plus douce inclination de la nature ? Par un tel châtiment, il semblerait que Dieu a voulu plutôt nous récompenser que nous punir ; et l'homme pourrait dire à Dieu, comme Arlequin : Attrapez-moi toujours ainsi. Direz-vous que ce qu'elle a de pénible consiste dans la peine que l'on a à la contenir dans les bornes légitimes ? Cela étant, c'est donc une folie atroce et une odieuse inconséquence dans l'église romaine, de rendre le salut et la sainteté de ses prêtres plus équivoques et plus difficiles, en exigeant d'eux la continence célibataire ; et c'est une témérité criminelle dans ses prêtres de s'y engager, sous prétexte d'une plus grande perfection ; et cette témérité est d'autant plus criminelle, qu'elle ne peut pas être sans mépris pour le remède que Dieu a, dit-on établi à la concupiscence, qui est le mariage, et que cette prétendue perfection à laquelle on prétend les faire atteindre n'est qu'imaginaire, et en elle-même un éloignement de l'ordre. Mettre son salut dans un plus grand danger par l'ambitieuse spéculation d'être un peu plus saint ! c'est une idée des Petites-Maisons. Le bon sens aurait dit : ils ont plus besoin d'être saints et exemplaires ; il faut donc leur en faciliter les moyens, au lieu d'opposer de plus grands obstacles à leur innocence. Enfin, dans cette supposition, que ce soit là ce que la concupiscence a de pénible, il faudra encore dire qu'elle change de nature à l'instant que l'homme se marie, puisque dès-lors, pour la contenir dans les bornes qui lui sont prescrites, c'est un devoir de la mettre en exercice. Les sultans de l'Asie ont trouvé dans leurs sérails une excellente invention pour dé-

jouer ce qu'il y a de déréglement dans les suites du péché originel.

Vous me demanderez, peut-être, pourquoi donc la concupiscence fait sentir ses feux hors de l'état du mariage, puisqu'on ne peut la satisfaire légitimement que dans cet état ; et vous seriez tenté de croire qu'au moins alors elle est mauvaise, puisqu'il faut la réprimer. Mais quoique, hors de l'état du mariage, il ne soit point permis de suivre les impressions de la concupiscence, elle n'est point mauvaise, même alors, pour cette raison, parce que cette circonstance ne change point sa nature. Si elle était mauvaise alors, elle la serait toujours, et il n'y aurait aucun état qui pût l'excuser. Si elle était mauvaise alors, non-seulement il ne serait point permis d'en suivre les impressions ; mais il faudrait faire bien plus ; il faudrait, et toujours les haïr et les réprimer comme mauvaises : cependant il est très-permis de faire le contraire, non-seulement en mariage, mais hors de cet état, pourvu que vous leur donniez le rapport qu'elles demandent avec un mariage projetté ou desiré, parce que n'étant alors que l'effet d'un desir honnête, n'étant, dans le vrai, que ce desir même, aucune lumière de la raison ne prescrit de les réprouver et de les haïr ; leur but est bon, et il est placé dans son temps. Condamnerez-vous un homme qui, au printemps, desire ou se réjouit de manger des raisins de sa vigne, lorsque la vendange sera venue ? Et pourquoi condamneriez-vous un autre homme qui desire ou se réjouit d'avance de goûter les douceurs de l'amour avec une femme, lorsqu'il aura uni son sort au sien ? J'aimerais à voir la différence, s'il y en a une.

Autant la concupiscence est nécessaire dans le mariage pour en atteindre sûrement le but, autant elle est nécessaire avant que l'homme soit engagé dans cet état, pour l'y attirer plus sûrement. Inutilement la providence aurait-elle pourvu à ce que les devoirs du mariage fussent remplis,

si elle n'avait pas pourvu aussi à ce que l'homme fût sollicité par un attrait également puissant à se charger de ses chaînes. La concupiscence n'a donc pas besoin d'être réprimée, comme une inclination mauvaise par elle-même; il ne faut que lui donner un objet légitime. S'il n'est point présent, on peut le lui présenter dans l'avenir, parce que d'elle-même elle ne donne point des actions, mais seulement des desirs.

Que si vous voulez parler de ces mouvemens corporels par lesquels la nature se prépare à son grand ouvrage, je dis que vous n'êtes point obligé de les réprimer, puisqu'il ne dépend point de vous de leur donner naissance ni de les faire cesser : tout votre devoir, à cet égard, se borne à ne leur point donner de suite volontairement hors de l'état du mariage, et à ne leur en donner, dans cet état, qu'avec votre compagne seulement. Laissez, d'ailleurs, agir la nature ; elle est plus sage que vous. Il y aurait de la déraison et de la témérité de votre part à prétendre au droit de diriger un effet qu'elle n'a point laissé en votre pouvoir, parce que sa sagesse exigeait qu'il fût soustrait à votre caprice, afin de pourvoir avec certitude à l'exécution de ses desseins.

Ce n'est que la plus obscène extravagance de la part des casuistes, qui a pu les engager, à cet égard, dans les détails les plus orduriers. Ne frémissez-vous pas d'horreur et de pitié à la vue d'un énorme volume *in-folio* sur le mariage, dans lequel, par zèle *pour la pureté* des mœurs, un prêtre, un célibataire par principes religieux, a entasaé, du commencement à la fin, tout ce que l'imagination la plus dépravée et le cœur le plus fangeux peuvent imaginer d'ordures et de salétés ? Heureusement pour les mœurs de la jeunesse que l'énormité du volume, due à l'infâme et insatiable goût de l'auteur, n'est guères propre à exciter à la lecture. La morale que l'on trouve dans tous les théologiens, est plus ou moins parsemée de ces odieux ornemens, sans doute selon que le goût des auteurs les portait plus ou moins à s'en

occuper. Et c'était en se remplissant ainsi l'imagination de ces détails si sales et si dangereux, sur-tout pour des célibataires, que ces célibataires se disposaient à instruire les hommes des règles de la morale, et à les porter à la vertu dans ces tête à tête mystérieux et secrets, où ils exigent le développement des replis intimes des consciences, et le détail le plus exact des circonstances des actions les plus révoltantes, et sur lequel il est tout simple d'insister davantage avec les femmes, naturellement plus minutieuses, qu'avec les hommes, qui tranchent plus au court dans leurs narrations.

L'expérience seule aurait dû apprendre la parfaite inutilité de pareils détails pour la vertu, puisqu'il est de fait que plus l'on s'occupe de ces mouvemens, plus l'on prétend faire pour les réprimer, plus, au contraire, ils acquièrent de vivacité. Attribuez, sans crainte de vous tromper, une grande influence dans la corruption des mœurs actuelles à cette manière, tout au moins très-imprudente et très-odieuse de traiter la morale, parce qu'à force d'arts, de recettes, de pratiques, à force de réflexions prétendues morales sur ces objets, dont le plus sûr est de ne point s'occuper, on a, dans la direction des consciences, tellement familiarisé les imaginations avec eux, que leur souvenir et ses suites se réitère à chaque instant, et est prolongé par la pratique de tous les conseils que l'on a reçus pour l'éloigner. L'horreur du mal diminue naturellement par cette familiarité, et plusieurs finissent tant de combats imprudens par des chûtes; d'autres, dégoûtés et découragés par cette énorme multitude d'épines et d'observations, dont la fantaisie des casuistes a entouré la vertu, qui la font paraître impraticable aux courages faibles qui leur ont donné leur confiance, se laissent enfin séduire par les attraits du vice, quoiqu'ils eussent aimé et pratiqué la vertu, si elle leur eût été prétentée sous une face raisonnable.

LETTRE III.

Infamie et contradiction de la doctrine des théologiens sur le mariage. — Bonté morale de la concupiscence. — Sagesse de la providence qui l'a établie.

PUISQUE, dans l'hypothèse que la concupiscence serait indifférente, les prétendues preuves que l'on en tire, en faveur du péché originel, tombent absolument, il faut donc prétendre que la concupiscence est mauvaise de sa nature, et par conséquent dans tous les cas, si on veut, comme fait l'église romaine, en conclure l'existence d'un péché originel. Mais si la concupiscence est mauvaise, le mariage ne peut pas être bon, puisque, de sa nature, il lui donne tout l'essor qu'elle peut avoir. Aussi les casuistes, qui ne sont pas toujours absolument inconséquens, ont-ils eu bien de la peine à ne pas trouver un péché dans un homme qui remplit les devoirs les plus sacrés du mariage. La sainteté avouée de cet état leur interdisait d'y en trouver un gros; mais enfin les principes conduisaient d'ailleurs à y en trouver un, et il a fallu se rabattre sur un petit, à moins qu'une direction d'intention miraculeusement pure ne le rapportât uniquement, mais uniquement, à la génération d'un enfant, et qu'une insensibilité absurde ne fermât la porte à toute autre considération. De quels objets l'imagination des prêtres s'est nourrie, et sous quelle hétéroclite figure ils nous les présentent! Mais ils s'étaient érigés en *juges* des pêcheurs; il était conséquent que, pour multiplier le nombre de leurs sujets, ils eussent une morale à eux, et aimassent à trou-

ver des fautes par-tout. Il est si flatteur d'avoir à exercer une *jurisdiction* sur les ames, et si avantageux de l'étendre jusques sur les corps ! Aussi rien n'affecte aussi voluptueusement les oreilles d'un prêtre, que le mot de *sentence*. Est-il question de mœurs? vous êtes pécheur, et il va vous prononcer votre *sentence*, au nom du ciel. Est-il question de doctrine? il a encore ses *sentences* toutes prêtes, au nom du ciel, avec un anathême au bout, pour vous livrer à toutes les furies de l'enfer, si vous ne vous soumettez pas à ses décisions. De quelque côté que vous vous tourniez, il vous accable de *sentences*, sans jamais vous donner une raison supportable. Vous avisez-vous de vouloir vous éclairer? êtes-vous assez mal conseillé pour faire usage, à cette fin, des principes d'une saine logique ? vous êtes perdu ; votre *sentence* vous est prononcée sur le champ ; vous êtes un incrédule, un impie, un hérétique ; et tout cela est sans appel, parce qu'il ne pourrait y en avoir qu'à la raison, à laquelle votre *juge* fait profession d'être étranger.

Le mariage a été établi par le créateur pour pourvoir à la multiplication de l'espèce et à la bonne éducation de ses individus. Les théologiens veulent que Dieu l'ait établi pour une autre fin encore ; c'est, disent-ils, pour servir de remède à la concupiscence. Dans leur aveuglement, ils n'ont pas vu que c'était non-seulement une inconséquence, mais encore une horrible infamie, d'après leurs principes, que d'attribuer à Dieu un tel établissement. Quoi ! la concupiscence est un déréglement, et un si grand déréglement, qu'il exige de la honte de notre part ! et Dieu établirait un état à dessein de donner à l'homme une plus grande facilité de s'y livrer, dans lequel même il en ferait un devoir ! Comment est-il possible qu'ils n'aient pas vu que c'était ajouter à tant d'autres blasphêmes l'infâme impiété de nous représenter Dieu (je frissonne en le disant, mais il faut le dire, et le dire dans l'horrible style qui convient à la chose, pour

inspirer l'horreur qu'elle mérite) comme le m..... du genre humain? Quelles horribles idées ces gens-là nous ont données de Dieu !

Sans doute c'est ajouter le blasphême à l'inconséquence ; mais le manichéisme était là tout prêt, il fallait l'éviter. Effort inutile. Quand une fois vous avez admis un principe désavoué par la vérité, l'erreur vous ramène à elle par les efforts même que vous faites pour l'éviter. Vous ne l'évitez pas, parce que tous vos efforts ne font pas qu'elle ne soit point dans vos principes ; mais vous commettez un crime nouveau contre la vérité, en embrassant une nouvelle erreur pour vous dissimuler celle que vous avez embrassée d'abord, et la seule stupidité peut vous donner le triste avantage de vous trompe de bonne foi. En effet, si la concupiscence est un déréglement, rien n'est plus simple ni plus naturel que de conclure que le mariage ne peut être que d'une institution diabolique, puisque, par sa nature, il est fait pour donner carrière à ce déréglement. Dieu n'a pas pu pourvoir à la multiplication de l'espèce par le moyen du mariage ; car si la concupiscence est mauvaise de sa nature, si par elle-même elle est un déréglement, aucune honnêteté de motif ne peut en légitimer l'usage, parce qu'il n'est pas permis de faire le bien par un mauvais moyen. Et puis, quel singulier remède on va supposer, que Dieu a inventé pour remédier à la concupiscence ! Un remède qui vous fait succomber à la fièvre, de peur d'en sentir les accès ! Comment Dieu ne nous a-t-il pas encore permis d'aller sur le grand chemiu détrousser les passans pour nous guérir du désir de ravir le bien d'auttui? Et enfin si le mariage a été établi pour servir de remède à la concupiscence, il va suivre que cette concupiscence, qui est supposée par ces docteurs avoir besoin de remède, existait déjà avant tout péché, puisque c'est avant tout péché que le mariage a été établi. Il est à propos, lorsque l'on se permet de parler, de prendre garde à ce que l'on dit.

Les raisons qui ont engagé la sagesse de la providence à donner à l'homme cette sensibilité, cette pente pour le plaisir, qu'on appelle concupiscence, suffiraient pour faire comprendre qu'elle ne peut être un déréglement ; qu'elle est, au contraire, un des plus précieux bienfaits de Dieu, et un moyen plein de douceurs et d'efficacité, par lequel sa sage prévoyance a pourvu à la conservation de son ouvrage. Ces raisons se prennent de la nécessité qui exigeait d'unir, par les liens d'un intérêt personnel, ceux qui devaient travailler de concert à la multiplication de l'espèce. Et comme sa conservation et cette propagation ne pouvaient être sagement abandonnées au caprice et à la liberté des individus, que leur indifférence pour le bien général, surtout quand il exige des soins et des gênes personnelles, eût pu faire manquer totalement, ou du moins n'eût permis d'y travailler que d'une manière mesquine et imparfaite, il fallait que le sage auteur attachât à ce travail un grand charme de jouissances sensibles, pour contrebalancer les chaînes et les épines d'une société intime, nécessaire à cette propagation, qui pouvait devenir pénible et amère par les divers besoins, soit des époux, soit des enfans, et par la diversité des inclinations et des humeurs ; tous obstacles qui disparaissent, ou du moins deviennent insensibles devant les intérêts de l'amour conjugal, qui donne naissance à l'amour paternel.

Ces plaisirs auxquels la concupiscence nous porte avec tant de force, ont donc deux buts ; l'un, qui est d'assurer efficacement la multiplication de l'espèce ; l'autre, de répandre tout ce qu'il est possible de douceurs, d'attraits et d'encouragemens sur la société, nécessaire à la bonne éducation des enfans. Et c'est pour cette raison que cet attrait subsiste, soit dans l'homme, soit dans la femme, même après l'œuvre de la génération, et que celle-ci est assurée par les symptômes de la maternité. Nous voyons en effet

que parmi les animaux, dont les petits n'ont besoin, pour leur éducation, que du seul secours de leur mère, il ne se forme aucune société durable entre le mâle et la femelle : celle-ci, une fois fécondée, ne consent plus aux approches du mâle ; elle n'a nul intérêt, ni elle, ni son fruit, à conserver aucune liaison avec lui : après cet indispensable ouvrage, il n'en est plus à sa charge, et dès-lors il devient étranger, et à la mère, et à son fruit. Au contraire, les animaux, dont les petits ont besoin, jusqu'à leur émancipation, du secours de leurs père et mère, vivent en société pendant tout le temps que durent ces besoins, comme il est aisé de le remarquer dans les oiseaux ; mais à l'émancipation des petits, la société est rompue, parce que n'y ayant alors aucun devoir à remplir entre les pères et les enfans, cette société devient superflue et sans but. Il en est autrement de l'homme ; sa société conjugale est, de sa nature, perpétuelle, parce que quoique les enfans puissent être émancipés au physique et au civil, ils ne peuvent cependant jamais l'être dans l'ordre moral, qui est celui dans lequel l'homme doit être spécialement considéré ; leurs parens sont leurs instituteurs jusqu'au dernier moment de leur vie, et les enfans, de leur côté, outre les devoirs du respect, de la reconnaissance et de la déférence, doivent encore à leurs parens ceux de la consolation, de l'encouragement et de tout l'aide qui est en leur pouvoir dans tous les contre-temps de la vie, mais sur-tout lorsque les infirmités de la vieillesse les mettent dans le cas de recevoir le retour de ces secours, de ces tendres sollicitudes dont ils ont été les objets pendant leur enfance. Cette société intime des pères et mères, parmi les hommes, étant perpétuelle de sa nature, il était naturel aussi que les jouissances qui l'accompagnent ne se bornassent point à l'étroit nécessaire, à la multiplication de l'espèce, puisque ses devoirs se portent au-delà ; mais qu'elles se répandissent sur

toute sa durée, de manière que dans les glaces même de l'âge, où le corps peut à peine en être l'instrument, le cœur, au moins, les sentît encore, ne fût-ce que par le souvenir et la continuité de cette tendresse et de cette effusion de cœur qui les accompagne, et de laquelle elles tiennent leurs charmes les plus flatteurs.

Il fallait donc cet attrait du plaisir pour déterminer l'homme à sacrifier les intérêts de l'égoïsme, pour se porter à une action qui devait avoir pour suite tant de peines, de sollicitudes et de devoirs. Il ne fallait pas moins que cet attrait d'une jouissance née de la plus parfaite effusion du cœur, occasionnée par les délices mutuels, pour l'engager à compter pour rien les douleurs de l'enfantement, et ne pas le détourner de cette sublime fonction, par la crainte qu'elles inspirent avec tant de raison. Voyez, par les effets, comment la sage providence a veillé sur son ouvrage : une femme, dans les jouissances du lit nuptial, n'est point arrêtée par cette crainte des douleurs et des dangers qui l'attendent. Supposez-là à la veille de les éprouver ; faites-vous une idée des angoisses que cette crainte lui donne ; demandez-lui lequel elle choisirait de donner la vie à un enfant, ou d'en être dispensée ? Vous devinez bien sa réponse. Mais proposez-lui de ne jamais plus se mettre dans le même cas ; je dis que, généralement, elle vous refusera. Je compte, en disant ceci, sur sa sincérité ; mais si elle la démentait en cette occasion, elle se réserve bien de vous détromper après le danger, en s'exposant à un danger nouveau.

Vous allez me dire que, sans le péché, la femme n'eût point éprouvé ces douleurs. Vous semblez autorisé, par les écritures, à vous retirer dans ce retranchement. Mais il faut en sortir, ou bien vous résoudre aussi à dire qu'avant le péché, le serpent, qui n'eût jamais de pattes, se servait de ses pattes pour marcher. Ces peines ne sont pas les seules

que la génération d'un enfant entraîne ; et d'ailleurs, il est évident que ces douleurs sont dans l'ordre naturel des choses et dans toute supposition. On ne s'est pas encore avisé de dire, et l'on pourrait s'en étonner, que le péché eût donné au corps humain une configuration qu'il n'avait pas auparavant. Dans toute supposition, les organes et les objets qui les atteignent et qui en sont atteints, sont déterminés. Pour que la femme ne souffrît pas, il faudrait que les organes, dans leur état ordinaire, fussent d'une dimension égale à celle de l'enfant, ou que l'enfant fût rapetissé à celles de l'organe, et que les autres circonstances, soit douloureuses, soit dangereuses, n'eussent pas lieu. Aggrandissez les organes, vous défigurez entièrement le corps humain, vous lui ôtez toutes ses proportions, et vous ne pourvoyez pas à la sûreté de l'enfant avant sa naissance. Rapetissez l'enfant, vous rendez son éducation d'une si grande difficulté, qu'elle est impraticable : aussi les choses ne sont-elles pas faites, ni de l'une ni de l'autre manière ; le sage architecte a fait son ouvrage tel qu'il est actuellement : ainsi les distensions violentes, et par conséquent douloureuses, les évacuations extraordinaires, et par conséquent dangereuses, appartiennent, non pas à la constitution morale de l'homme, mais à la construction mécanique qui, avant toute supposition de péché, était telle qu'elle est maintenant : c'est par conséquent une imagination, sans fondement quelconque, que cette prétendue exemption des douleurs de l'enfantement, si l'homme n'eût pas péché.

Quelle imagination ! une femme mange une pomme contre l'ordre de Dieu, et il la soumet en conséquence aux douleurs de l'enfantement ! Il fallait ou lui crever les yeux pour avoir osé regarder ce fruit avec convoitise, ou lui couper la main, ou lui casser les dents, pour y avoir touché, parce que la justice veut que l'on soit puni par là par où l'on a

péché, *Per quæ quis peccavit, per hæc punietur* ; et point du tout, un caprice vous prend de la punir dans la partie de son corps qui a eu le moins de part à sa faute !

Si ce péché était la cause de ces douleurs, comme ce péché est égal dans toutes les femmes, il ne devrait pas y avoir de différence de douleurs ni de danger ; car la même cause, dans les mêmes circonstances, doit produire le même effet et de la même manière. Quelle serait effectivement la justice de la différence ? Elle est énorme cependant cette différence, non-seulement dans les différens individus, mais dans les différens climats ; ce qui prouve évidemment qu'elles sont l'effet d'un mécanisme physique, dépendant des causes physiques, et modifiées par la diversité des circonstances physiques, et non pas celui d'une cause morale, dont le propre est d'agir uniformément quand elle est uniforme, tel qu'est un péché égal dans tous. N'allez pas me dire, pour vous tirer de ce mauvais pas, que cette différence de douleurs et de dangers est l'effet des péchés surajoutés au péché originel : vous auriez l'expérience contre vous. Tous les jours elle nous apprend qu'une femme vertueuse succombe à cette crise, dont une mégère ne se fait qu'un jeu ; et c'est une observation commune que les femmes qui accouchent d'un enfant illégitime, souvent sans secours, semblent avoir un privilége de facilité que les honnêtes femmes, bien soignées, paroissent en droit de leur envier, et que si communément, sur soixante femmes honnêtes, il y en a une qui périt en donnant la vie à un homme, il y en a une tout au plus sur trois cens libertines.

Il est bien étonnant qu'on n'ait pas voulu voir, du premier coup-d'œil, que ces douleurs de l'enfantement ne peuvent point être regardées comme un effet du péché, mais du seul mécanisme du corps humain. Une seule réflexion eût dû frapper sur une chose aussi simple : c'est que dans les espèces d'êtres vivans, autres que l'homme, et qu'on

ne s'est pas avisé de supposer, comme lui, coupables d'un péché, et dans lesquelles l'enfantement n'a rien de moral, ni aucun autre rapport que celui d'un mécanisme tout naturel, nous voyons les mêmes douleurs et les mêmes dangers, avec cette seule différence, que les animaux étant conduits, par la seule sage nature, dans le choix de leurs alimens, et non pas, comme nous, par une liberté qui s'égare souvent, ils maintiennent généralement leur constitution dans un état plus constant de santé, et que cette considération doit naturellement influer sur le plus et le moins de dangers et de douleurs dans l'enfantement.

Vous allez me dire que le péché du premier homme a infecté toute la nature de sa corruption, et que les animaux étant ceux des êtres sur lesquels l'homme avait un pouvoir particulier, ils ont dû s'en ressentir plus que les autres, et qu'il n'est pas étonnant qu'ils aient participé en quelque chose à son châtiment. Vous me direz cela, parce qu'enfin il faut bien dire quelque chose; c'est le plus souvent l'unique motif des théologiens pour parler : mais aussi cela voudra dire que, quand vous écartelez un brigand pour avoir assassiné sur le grand chemin, vous devez tout au moins pendre aussi son cheval, et avec bien plus de justice, que vous ne faites souffrir aux bêtes les douleurs de l'enfantement, en vertu du péché d'Adam, auquel elles n'ont pas concouru, excepté le serpent par son babil, mais qui, à coup sûr, n'avait pas une procuration pour agir au nom des autres; au lieu que le cheval de ce scélérat a concouru à ses brigandages. Je suis tout surpris comment le soleil, cette partie de l'univers qui nous est si nécessaire, ne nous cache pas, depuis ce péché, au moins la moitié de son visage, ou ne nous fait pas quelqu'autre espiéglerie; car si ce péché a tant influé sur le sort des animaux, parce qu'ils sont faits pour nous servir, comment les astres, ces importantes portions de la nature, et dont le service nous est si indis-

pensable, se trouvent-ils exempts de la catastrophe? En vérité, c'était bien assez aux théologiens de faire de Dieu un être d'une cruauté et d'une injustice atroce ; il n'était guères nécessaire qu'ils en fissent encore un extravagant.

C'est généralement par des ressorts doux et d'une efficacité certaine, que Dieu a pourvu à la conservation et à la multiplication des espèces, et même des individus. C'est là le genre de moyens que la bonne providence aime à employer; et quand il a été indispensable d'en employer qui exigent du travail ou de la peine, elle les a enveloppés d'un attrait dont la douceur fait disparaître la considération de cette peine qui leur est attachée, et dédommage du travail qu'ils exigent. Remarquez cette marche de la providence dans le plaisir que l'on trouve à boire et à manger. Sans ce plaisir, il n'y eût eu que du travail et du dégoût dans ces fonctions. La paresse, ou l'indifférence, ou l'excès de la confiance de l'homme dans ses forces, eussent exposé la conservation des individus. Pour éviter ce danger et parvenir à son but, la providence lui a fait un plaisir de ce qui aurait pu n'être qu'un besoin, connu par la seule raison, ainsi que celui de remonter votre montre, quand son ressort est developpé. Convenez que si vous trouviez autant de plaisir à la remonter qu'à manger une caille, vous ne l'oublieriez pas si souvent, et que vous ne regarderiez plus ce soin comme une gêne journalière, qui devient à charge par sa continuelle répétition, malgré les avantages qu'elle vous procure.

Il ne faut pas dire que cet ordre de choses a lieu dans la nature corrompue par le péché, mais non pas dans un état où n'ayant pas péché, l'homme n'était pas soumis aux attraits du plaisir. Toutes les réponses de ce genre ne sont que des sophismes, par lesquels on avance, pour décider une question, justement ce qui est révoqué en doute. Il y a d'ailleurs de la déraison et de la folie dans cette supposi-

tion ; car, avant tout péché, le corps humain n'est pas un marbre insensible ; ses sensations ne peuvent toujours être qu'agréables ou désagréables; et dès-lors voilà l'attrait du plaisir, parce que, dans tous les cas possibles, l'homme aimera mieux être carressé qu'écorché. Bien plus, plus vous supposez l'homme innocent, plus il vous faudra supposer qu'il reçoit de plaisir par ses organes, qui sont naturellement faits pour produire des sensations, et qu'il n'a point mérité d'en éprouver de désagréables ; car, dans les principes des théologiens, celles-ci sont les suites du péché ; ce sont des maladies. C'est d'ailleurs une pensée odieuse et dénuée de tout fondement, que celle de cette corruption de la nature par le péché ; comme si un individu pouvait, en s'écartant de la loi, répandre la corruption et le déréglement sur un ouvrage de Dieu, autre que lui-même, sur toutes les générations qui le suivront, et même sur les animaux faits pour le servir. Si cette marche de la justice de Dieu était raisonnable, il faudrait encore que cette raison, car elle est toujours d'accord avec elle-même, exigeât qu'aujourd'hui les péchés des pères passassent à leurs enfans, infectassent ainsi toute la suite des générations dont ils sont la souche, et répandissent les effets de cette corruption jusques sur les animaux de leurs écuries et de leurs basses-cours. En vérité, on ne sait lequel domine dans cette pensée, si c'est l'atrocité ou la folie.

Mais enfin cette supposition d'insensibilité ou d'indifférence pour le plaisir dans le prétendu état d'innocence, est formellement démentie par l'écriture elle-même ; et c'est ce que les théologiens auraient bien dû observer plus soigneusement. Voyez comment le fruit de l'arbre apétissait la première femme. Pouvez-vous croire, de bonne foi, qu'elle se fût portée à en manger, si elle n'eût été attirée par quelque plaisir qu'elle espérait trouver en le mangeant ? Et quel plaisir pouvait-elle s'en promettre, si ce n'est cette

sensation agréable que fait espérer la vue d'un fruit dont les apparences provoquent à le manger? *Elle le trouva*, dit l'écriture, *beau à ses yeux, et il lui faisait plaisir à voir.*

Cette sensibilité pour le plaisir était donc nécessaire dans l'état du mariage pour cimenter l'union des époux par un attachement mutuel, produit par cette tendresse d'amour à laquelle cette sensibilité incline, et qui forme cet admirable mélange d'amour généreux et personnel tout à la fois. Une union aussi intime ne pouvait résulter de l'estime seule, même de celle que l'on doit à la vertu : cette disposition de l'ame ne produit que de l'admiration et du respect ; elle n'engage point à une assez grande familiarité pour produire une liaison aussi étroite ; elle n'intéresse pas l'homme assez personnellement pour l'engager à concourir avec un autre à produire et élever des enfans. L'union qu'elle forme est naturellement accompagnée de trop de sang-froid pour présenter des attraits assez efficaces aux différens individus pour assurer infalliblement la perpétuité de l'ouvrage du créateur ; elle n'aurait pas promis aux époux un empressement de soins assez vif, ni une assez tendre sollicitude aux enfans. Le flegme d'une liaison de ce genre ne lui eût point permis de charmer assez l'imagination, pour détourner l'esprit de la considération des soins et des peines que la paternité traîne à sa suite, et aurait par conséquent rendu tout au moins fort incertaine la perpétuité des générations. Il ne fallait donc pas moins que ce moyen admirable, par ce mélange de douceur et d'efficacité, de générosité et d'égoïsme qui s'y rencontre, pour assurer la conservation de l'ouvrage du créateur. C'est ainsi que sa profonde sagesse *dispose de tout, du commencement jusqu'à la fin, avec force et suavité.* Et tout homme qui consultera le sens commun, trouvera que, dans cet ordre de choses, que l'on s'est avisé d'appeler l'état de la nature

corrompue, il y a au moins autant de sagesse et d'innocence, que nos théologiens ont affiché de folie et de déraison.

Voyez en effet quelle suite de doctrine ! D'après un principe posé par l'imposture et la superstition, on a marché en avant, en dévorant les absurdités et les contradictions ; il a fallu recourir à des mystères pour en appuyer d'autres ; car rien n'est plus commode que de sauver un mystère par un autre : la méthode est excellente pour toujours se contredire, sans jamais se reprocher de contradiction. De là est venue cette extravagante morale qui a appris à combattre nos passions, comme s'il dépendait de nous de les détruire, au lieu d'apprendre à les bien régler, en les modérant par la vertu ; de là est venu ce mépris pour le mariage, le plus saint et le plus parfait de tous les états, que l'on s'est plu à représenter comme plein de dangers et d'imperfections, parce qu'on n'a pas eu la hardiesse de le flétrir davantage, comme les principes y conduisaient ; de là cet excessif enthousiasme avec lequel on a célébré le célibat volontaire, comme le suprême degré de la perfection morale : et il fallait bien l'exalter ainsi, puisqu'on avait adopté une doctrine qui dégradait le mariage de toute sa dignité, et le ravalait assez pour le regarder comme un établissement diabolique, si l'on eût été conséquent. Belle perfection morale en effet, que celle par laquelle on fait profession de fouler aux pieds les fonctions les plus parfaites, les premiers et les plus indispensables devoirs, aussi bien que les plus douces et les plus vertueuses inclinations de la nature, pour resserrer son cœur dans les intérêts du plus vil et du plus révoltant égoïsme ! Sans doute on se fût épargné des éloges aussi outrés et aussi extravagans, si, avec un peu moins d'enthousiasme pour une perfection fausse et imaginaire, mais avec un peu plus d'amour pour le vrai bien, on eût ouvert les yeux sur les funestes effets, tant publics que secrets, que le célibat a produits dans la très-grande partie des in-

dividus qui ont eu l'ame assez imprudente et assez dénaturée pour le professer, et les suites terribles qu'il a eues, tant au civil qu'au moral. Et puis c'est encore une perfection !

LETTRE IV.

L'homme naît naturellement bon. — L'ignorance ne peut être une preuve de péché originel. — Horrible contradiction de la doctrine des théologiens sur le baptême.

L'HOMME, bien loin de naître naturellement mauvais, comme il arriverait nécessairement si la concupiscence était mauvaise par elle-même, naît, au contraire, naturellement bon; car prenez-le dans l'âge où sa raison n'est pas encore développée; voyez comment, dès sa plus tendre enfance, il reçoit avec plaisir les carresses, et l'air affectueux avec lequel il les rend. Son premier sourire est celui de l'amour et de la reconnaissance pour sa nourrice. Voyez ses petites mains lui donner des marques de sa gratitude et de sa satisfaction, lorsqu'elle le nourrit de sa substance. Me direz-vous qu'il n'y a là ni vertu, ni bonté, puisque tout cela est sans réflexion? C'est justement ce qui prouve, au contraire, que cet enfant est né bon, puisqu'il fait des choses si vertueuses par elles-mêmes, qu'elles vous attendrissent avant que sa réflexion lui en ait fait connaître la beauté, et avant qu'il ait pu porter les faux jugemens qui donnent les vices contraires. C'est justement ce qui prouve que les bonnes inclinations sont celles qui naissent naturellement avec lui, et que les autres ne sont que le fruit d'un usage imprudent

de la raison. Remarquez, dans les premières lueurs de ses connaissances, qui sont sans cet intérêt personnel qu'il ne connaît pas encore, les inclinations d'un bon cœur qui se complait dans le bonheur de son semblable ; caractère essentiel et distinctif d'un cœur ami de la vertu. S'il avance un peu dans l'âge où la raison commence à se montrer, la timidité le plus souvent le saisit, et insensiblement il en vient à n'oser plus livrer son cœur à ces carresses qu'il faisait auparavant avec tant de complaisance, parce que sa maladresse dans bien des rencontres, sa faiblesse et sa dépendance qu'il commence à remarquer, lui ôtent cette hardiesse que le défaut de connaissance lui donnait ; le respect qu'il commence à concevoir pour ceux qu'il voit, ou plus forts, ou plus habiles que lui, augmente son embarras, qui le retient flottant entre les motifs de sa crainte et le desir qu'il sent de répandre son cœur comme auparavant. Voit-on naître en lui des inclinations un peu prononcées ? il ne montre point un plaisir marqué au mal qu'il connaîtra. Si alors vous lui rendez la vertu aimable par des réflexions propres à faire naître les siennes, il l'aimera. Vous le voyez sur-tout se plaire à la libéralité et au soulagement des malheureux. Voyez la joie et l'affection avec laquelle il donne à un pauvre l'aumône que sa mère l'a chargée de lui porter ! symptômes d'un bon cœur qui aime à communiquer le bien-être. Les distractions naturelles à tout être borné, et sur-tout à une raison qui est encore dans les ténèbres de l'enfance et de l'inexpérience, lui fera faire des fautes ; mais il les sentira, et s'en repentira dès-lors que vous les lui aurez représentées, de manière à faire parler sa raison. Et si après qu'elle a commencé à s'ouvrir, vous remarquez des symptômes différens de ceux que je vous présente, attribuez-les, non pas à une inclination naturellement mauvaise, qu'il n'avait pas auparavant ; car s'il en avait eu une telle, elle ne laisserait point d'espoir de retour à la vertu ; ils ne

seront que l'effet des préjugés communiqués par des hommes qui auront pris de l'ascendant sur sa jeunesse imprudente, ou du mauvais exemple qui l'a séduite, ou enfin, et principalement d'une mauvaise éducation, soit physique, soit morale, qui n'a pas développé sa raison, ou disposé ses organes de manière à en favoriser le développement.

Je ne vous dirai qu'un mot en passant de l'ignorance dont nos théologiens ont encore voulu faire un effet et une preuve du péché originel ; mais il suffira. Passons rapidement sur cette observation générale que j'ai déjà présentée, et qui est prise de l'inégalité de cette ignorance dans les différens individus, dans ceux-là même que l'art a également aidés dans le développement de leur raison, et laissons aux théologiens le soin de concilier ensemble, s'ils le peuvent, l'inégalité de l'effet avec l'égalité et l'uniformité nécessaires de l'influence d'une cause morale, nécessairement égale et uniforme dans tous. L'homme est ignorant ; cela n'est que trop vrai : aussi a-t-il fallu bien compter sur sa stupidité pour lui faire croire qu'un défaut essentiel et inséparable de tout être qui n'est pas Dieu, parce qu'il est borné dans ses facultés, est l'effet d'un péché. Les anges du ciel en savent vraisemblablement plus que nous ; cependant ils sont aussi des ignorans, car ils sont des créatures bornées aussi bien que nous. Les bornes qui circonscrivent leurs facultés sont peut-être plus reculées que celles qui limitent les nôtres ; toutefois ces bornes sont-elles réelles et nécessaires : ils sont donc aussi et même nécessairement ignorans. Voilà donc aussi les anges du ciel capables d'un péché originel. Ce n'est pas tout : l'ame, qui fait partie de l'humanité de Jésus-Christ, toute parfaite qu'elle peut être d'ailleurs, est nécessairement dans le même cas.

Vous n'éluderez pas la force de ce raisonnement, en me disant qu'il ne s'agit ici que de l'ignorance des règles de la morale, et non pas d'une ignorance quelconque ; car il ne

faut pas moins une intelligence infinie pour connaître toutes les vérités de la morale, que pour rassembler les autres connaissances. Les combinaisons d'une infinité de circonstances qui peuvent varier d'une infinité de manières les devoirs particuliers, amènent nécessairement une infinité de règles de détail qu'une intelligence finie, quelle qu'elle soit, ne peut atteindre toutes. Ainsi la voilà nécessairement ignorante de quelqu'un de ses devoirs, et par-conséquent coupable d'un péché originel. Voilà sa nature essentiellement mauvaise : et ce n'est pas là le manichéisme !

Que d'observations se présenteraient ici sur l'ignorance particulière aux prêtres, et sur les prétendues lumières dont ils se targuent, sur-tout en fait de morale, à l'égard de ceux sur lesquels ils exercent leur empire ! Que de réflexions à faire au sujet de leurs querelles, également ridicules et odieuses sur les points les plus usuels de la morale ! sur l'impossibilité de connaître au juste ses devoirs, si on était assez mal avisé pour en chercher la connaissance dans leurs écrits ! si on voulait relever tous les excès qu'ils se sont permis, soit pour favoriser la débauche et la licence dans tous les genres, soit pour porter la sévérité jusqu'à la démence et la cruauté ! si on faisait voir comment ils ont foulé aux pieds, par esprit de corps et d'état, toutes les loix de la morale pour usurper et conserver sur les hommes cet orgueilleux pouvoir qu'ils prétendent leur appartenir ! Alors il faudrait bien avouer que si la concupiscence et l'ignorance prouvent un péché originel, que le baptême leur a remis, comme ils le disent, il est de nécessité qu'il ait été revivifié et bien nourri en eux par l'ordination. Mais passons sur tout ceci ; car si on voulait tout dire, on ne finirait pas.

Il est une observation particulière qui n'a pas échappé aux théologiens, tant elle est facile à faire, et qu'il n'est pas possible de passser sous silence. Si l'ignorance, la concu-

piscence,

piscence, la mort et les maladies sont des châtimens d'un péché originel ; ce péché étant remis par le baptême, qui fait rentrer l'homme dans les bonnes graces de son Dieu, il faut aussi que ces châtimens soient remis, et que par conséquent l'homme se trouve délivré de tous ces maux par ce sacrement, et d'autant plus que ces maux sont plus exagérés par les théologiens ; car remarquez bien que la mort, selon eux, est quelque chose de bien terrible, et que c'est un si grand malheur de n'avoir plus de chair que pour completter leur bonheur, ils veulent que Dieu leur rende, par la résurrection, celle que la mort leur a fait perdre ; et remarquez que cette ignorance et cette concupiscence qui a si fort dégradé et corrompu la nature humaine, est un châtiment d'autant plus sévère, qu'il met sans cesse le salut éternel de l'homme dans un plus grand danger. Cela étant, il n'y a pas de justice à punir de si terribles châtimens celui à qui est remise la faute par laquelle il les a encourus, et qui est replacé dans l'ordre de la justice, de manière à n'être plus redevable de rien, ni *quant à la coulpe*, ni *quant à la peine*, ainsi qu'il arrive par le baptême. C'est le langage de ces messieurs. Cette difficulté, née du sein même de leurs dogmes, n'a pas été jugée autant sérieuse qu'elle l'est en effet, à cause de cette légéreté et de cette facilité avec laquelle ils se contentent des réponses les plus frivoles aux difficultés les plus graves. Pesons attentivement celle par laquelle ils ont prétendu lever suffisamment celle-ci. Ces maux, nous ont-ils dit, restent après le baptême, non pas comme des peines du péché, mais comme des *pénalités*. J'ai honte de répéter ce langage, bien plus affreux par l'horrible sens qu'on lui donne, que ridicule par sa frivolité et sa barbarie. Servons-nous d'expressions qui rendent exactement et plus clairement leur pensée. C'est comme s'ils disaient que ces maux restent après le baptême, non pas comme des châtimens, mais seulement

comme des suites du péché. C'est fort bien ; c'est-à-dire, qu'ils croyaient suffisamment disculper Dieu de la plus abominable injustice, en lui attribuant une infâme supercherie, fondée sur un jeu de mots, digne d'un charlatan qui s'excuse de ce que ses poudres n'ont pas opéré la guérison pour laquelle on les a prises. Puisque c'est là l'idée que la religion romaine veut nous donner de Dieu, elle peut renoncer, sans nuire au genre humain, à la prétention de l'éclairer et de l'instruire ; les ténèbres vaudront mieux que sa lumière. Quelle atroce barbarie en effet se joint ici à une fourberie qui attirerait à un simple mortel l'horreur et l'indignation ! Un Dieu, qu'on dit bon et juste, a porté l'horrible sentence que tous les hommes, jusqu'à la dernière génération inclusivement, seraient coupables devant lui, dès le premier instant de leur vie, et avant d'avoir aucune connaissance du bien et du mal, du péché de leur premier père, et seraient, pour ce péché, livrés à un malheur éternel, sans espérance non-seulement d'aucun bonheur, mais d'aucun relâche ni adoucissement ! Comme s'il sentait quelque remords d'une si excessive cruauté, il semble chercher à la mitiger, en procurant une satisfaction à sa justice, à la décharge des hommes : il envoie sur la terre son propre fils ; (remarquez, en passant, si vous voulez, que ce propre fils n'est pas un être distingué de lui-même, puisqu'il a la même essence, la même nature, la même substance numérique et individuelle ; mais n'allez pas conclure de là que Dieu s'est envoyé lui-même sur la terre, parce que nos théologiens, qui connaissent parfaitement toute la profondeur de la plaie faite au genre humain par le péché, vous diront que l'ignorance, qui en est la suite, est une si grande stupidité, que l'homme n'est pas assuré de pouvoir compter jusqu'à trois, pas même jusqu'à deux, sans se tromper) ; il fait souffrir à ce fils une mort affreuse, en expiation de ce péché ; mais cette expiation doit s'appliquer aux coupables par

des voies bien mesquines : c'est la participation à une cérémonie, qu'on appelle le baptême, qu'il établit à cette fin. Faisons abstraction de cette odieuse circonstance de l'excessivement petit nombre de ceux auxquels il permet de l'appliquer ; sa bonté, sa miséricorde, qui sont infinies, dit-on, sa justice même, qui ne l'est pas moins, n'y brilleraient pas. Ne faisons attention qu'à ceux qui ont reçu ce sacrement. Ceux-ci se plaignent que Dieu les a trompés par des apparences de bonté et des promesses peu sincères ; qu'après avoir reçu le plein pardon, *quant à la coulpe et quant à la peine* d'un péché qu'ils n'ont point commis, parce qu'ils n'existaient pas quand il se commettait ; que malgré cette considération, qui, elle seule, les rendait si dignes d'indulgence et de pitié, cependant, quoique parfaitement rétablis dans l'ordre de la justice, ils sont encore soumis dans cette vie à toutes les misères, à tous les châtimens dont ce péché avait été d'abord puni ; et ce qu'il y a de plus terrible, c'est que parmi ces maux il y en a un qui, couvrant de fleurs les poisons qu'il tient en réserve, les met tous les jours, par ses attraits séducteurs et violens, tout à la fois dans le plus évident danger de se perdre pour toujours une seconde fois. Mais Dieu leur répond qu'ils se trompent eux-mêmes ; que depuis qu'il leur a accordé leur pardon, ces misères, par lesquelles il châtiait leur péché, ne sont plus des châtimens, mais seulement des suites de ce péché, et qu'ainsi il faut continuer à souffrir, après le pardon, comme auparavant. Imaginez-vous un juge qui fait torturer un homme qu'il dit redevable à la justice, sans que celui-ci ait seulement pu savoir comment il a contracté cette dette. Il se présente quelqu'un qui satisfait complettement pour lui : le juge annonce au patient qu'il est déchargé ; mais en même-temps il commande aux bourreaux de continuer les mêmes tortures, parce que, dit-il au patient, ce que vous allez souffrir maintenant n'est plus un supplice,

mais seulement une suite de votre dette. Nous sommes amis maintenant; mais je me souviens que vous avez été mon ennemi. On vient de tout payer pour vous ; mais il faut que vous payez aussi vous-même. Cependant ces mêmes hommes qui nous prêchent cette abominable doctrine, comme une vérité révélée, nous disent aussi que Dieu est juste, qu'il est d'une bonté et d'une miséricorde infinie. Oui, sans doute, Dieu est bon, et il faut bien qu'il le soit, puisqu'il n'a pas écrâsé de sa foudre le premier qui a pu accumuler contre lui tant d'horribles blasphêmes, et nous prêcher en son nom tant et de si atroces absurdités.

De toutes les misères humaines, il n'y en a qu'une que les théologiens ne se sont pas avisés d'employer pour prouver l'existence d'un péché originel ; elle est cependant l'un des premiers et des plus cruels fléaux du genre humain : c'est l'existence des prêtres. Quand on considère l'énorme quantité de maux ils ont répandus sur la terre, l'amas prodigieux d'erreurs, de superstitions, d'absurdités, de malheurs et de misères de toute espèce, sous lequel ils ont fait courber la pauvre humanité, on serait tenté de croire que la providence, indignée contre son propre ouvrage, l'a livré à la discrétion du plus malfaisant génie, pour le punir de quelque grand crime. Heureusement que l'impossibilité démontrée d'un tel délit, et la nature des choses, nous amènent à attribuer ce fléau à l'imposture de quelques individus, que l'intérêt ou l'imbécilité de quelques autres, ou trompés ou trompeurs eux-mêmes, ont accréditée. D'ailleurs, si le genre humain avait eu ce malheur, il serait également atteint de ce fléau ; ce qui, heureusement, est bien éloigné d'être vrai : et enfin il lui serait impossible de s'en délivrer; ce qui cependant, graces en soient rendues à la bonne providence, commence assez bien à s'opérer. Ces lettres, que je vous adresse, en sont la preuve. Quelques autres m'ont précédé ; mais combien d'autres vont suivre et nous ap-

prendre à aimer sincérement la vertu, en nous aimant les uns les autres et en nous portant à adorer le père commun de tous les esprits, c'est-à-dire, dans la sincérité de nos cœurs, et non pas par des pratiques extérieures, qui servent de voiles à l'hypocrisie, et en vérité, c'est-à-dire, en le reconnaissant pour ce qu'il est, et en le lui témoignant, par notre fidélité à observer les devoirs qu'il a gravés dans nos cœurs, et non pas en le célébrant par des louanges entremêlées d'absurdités et de blasphêmes. La sagesse éternelle nous a donné cette espérance par la bouche de celui qui lui a servi d'organe sur la terre, et nous commençons à remarquer l'aurore d'un si beau jour.

LETTRE V.

Le péché originel en lui-même est une absurdité et un blasphéme contre Dieu. — Usage que l'on doit faire de la raison dans les mystères. — Impossibilité de la rémission du péché originel dans ceux qui ne sont pas baptisés. — Frivolité ridicule de la rémission dans le baptême. — Embarras des théologiens pour pallier ce que leur doctrine a d'horrible. — Atroce injustice de Dieu dans le châtiment du péché originel.

Vous me faites comprendre, mon ami, par votre dernière, que mes réflexions vous ont convaincu que le dogme du péché originel ne peut trouver aucun appui dans la raison, et que tout ce que nos théologiens ont dit à ce sujet

est plein d'absurdités et d'atrocités, qui ne peuvent nous donner de Dieu que des idées affreuses, plus propres à nous le faire considérer et redouter comme le plus cruel des tyrans, qu'à nous le faire respecter comme un juge juste, et bien moins encore aimer comme un bon père. Mais quoique j'aie touché en passant quelques-unes des révoltantes contradictions que ce dogme renferme, tant avec d'autres dogmes que l'on nous propose comme autant révélés que lui, qu'avec les premiers principes de la raison, cependant je crairais n'avoir rempli qu'imparfaitement la promesse que je vous ai faite, si je ne jetais pas encore sur ce dogme quelques observations prises dans la nature même des choses, qui démontrent invinciblement qu'il est de la première et de la plus odieuse absurdité.

Inutilement recourrait-on ici à ce principe favori des théologiens, que nous ne devons point mesurer les dogmes sur les lumières de notre raison; que c'est à notre raison à se soumettre et à croire quand Dieu le lui ordonne, parce que, sans me donner la peine de relever la manifeste absurdité qu'il y a à confondre ainsi deux facultés si différentes en nous; l'entendement, qui seul peut porter un jugement et saisir la vérité, qui n'est point libre de ne point la saisir quand il la voit, ni de la saisir quand il ne la voit pas, et qui, de sa nature, est incapable d'obéissance à cet égard, puisqu'il n'a point de liberté dans ses fonctions; et la volonté, qui seule peut obéir à un commandement, mais qui, de sa nature, ne peut ni saisir ni rejeter la vérité, et qui, sous quelque direction qu'elle agisse, ne peut faire dire à l'entendement qu'il voit ce qu'il ne voit pas en effet, ou qu'il ne voit pas ce qu'il voit. D'où il suit qu'il est absolument impossible, et contraire à la nature des choses, que la vérité puisse être l'objet d'un commandement. Je me contenterai de répondre qu'il s'agit de me persuader que Dieu m'impose cette obligation de croire; car il faut au

moins que l'autorité devant laquelle on veut que ma raison fléchisse, soit bien certaine à ma raison : mais il est impossible que l'on y parvienne, dès-lors que les dogmes que l'on me propose à croire renferment une évidente contradiction avec des vérités évidemment connues, et par conséquent une complette impossibilité.

Car les principes de la morale, de la justice, de la bonté, sont aussi évidens, aussi invariables, aussi indépendans de Dieu, que les principes de la géométrie : il n'est pas plus possible à Dieu de punir un être qui ne s'est pas écarté de la loi, ou de le punir d'une manière qui excède son délit, qu'il ne lui est possible de faire un cercle qui ne serait pas rond. L'une et l'autre de ces deux suppositions anéantirait Dieu, avec cette seule différence, que celui qui admettrait la seconde ne serait qu'absurde, en étendant la puissance de Dieu sur des objets impossibles, et que celui qui admettrait la première, ajouterait le blasphême à l'absurdité.

Qu'on ne nous étourdisse donc plus de ces lieux communs, tant rebattus, que nous ne devons point chercher à pénétrer le fond des mystères. Sans doute nous ne le devons point, quand l'existence des objets, ou au moins leur possibilité est incontestable, et que nous n'avons d'embarras que sur la manière dont ils existent : cet embarras ne nous met pas en droit de révoquer en doute cette existence, d'ailleurs certaine. Nous ne le devons point, lorsque dans les mystères nous ne trouvons qu'obscurité, sans pouvoir y remarquer une contradiction avec des principes évidemment connus de cette raison, la première et principale lumière que Dieu nous a donnée pour nous éclairer et nous diriger, c'est-à-dire, pour nous apprendre les vérités que nous devons connaître, et par conséquent ce que nous devons faire et omettre. Mais si l'existence même des choses que l'on me propose à croire renferme une évidente contradiction avec les principes certains de cette première lumière,

c'est vouloir m'égarer de gaieté de cœur, que de renoncer à cette lumière certaine, pour m'abandonner à une lueur que je vois évidemment être une imposture : je me déclare l'ennemi de Dieu, qui veut me conduire à lui, qui est la source de toute vérité, en négligeant ce premier rayon qui vient de lui, pour me jeter dans des ténèbres où je vois une clarté fausse et sinistre, produite par le mensonge, qui s'efforce d'imiter son éclat. Quel singulier présent Dieu m'aurait-il donc fait en me donnant la raison, s'il me commandait d'en rejeter la lumière dans les occasions où elle m'est le plus nécessaire, où sa lumière est plus éclatante, où je dois être le plus en défiance contre les prestiges de l'imposture, qui, de toutes parts, me propose des mystères à croire, et parmi lesquels il faut que je choisisse nécessairement, quelqu'opposés qu'ils soient entre eux, si je ne les rejette pas tous ? Ce n'est pas que ma raison soit étrangère aux mystères ; elle est, au contraire, très-familiarisée avec eux ; elle en trouve par-tout : mais dans ces mystères qui m'humilient, parce que je ne puis sonder leur profondeur, je découvre des traces de la bonté de la providence, et du tendre soin qu'elle a pris de moi et de tous ses autres ouvrages ; j'y remarque l'incompréhensible profondeur de sa sagesse dans le choix de ses moyens, que tantôt elle me permet d'apercevoir, parce que leur connaissance peut servir à mes besoins, et que d'autres fois elle couvre d'un voile respectable, parce que sans doute leur connaissance ne doit pas m'être utile, et parce que ses ouvrages étant multipliés à l'infini, et mon intelligence étant bornée, il est absurde que je les approfondisse tous : j'y remarque ce pouvoir sans bornes dans l'emploi des moyens, et l'accomplissement assuré des vues de sa providence, auquel rien ne peut mettre d'obstacle. Je remarque bien tout cela ; mais nulle part je ne vois de contradiction. Je ne vois que mystères dans la crue d'une tulipe, dans le mécanisme cor-

porel d'un ciron ou d'un éléphant ; mon imagination s'étonne dans la considération des différens rapports des corps célestes, des causes des différentes températures ; je ne puis me faire aucune idée précise de la cause qui fait tomber une pierre que rien ne soutient ; je meus mon bras, et je ne puis dire comment ce mouvement suit l'ordre de ma volonté ; je ne sais pas même comment il se fait que je veux, etc. etc. etc. Si c'est pour exiger de moi l'aveu de mon insuffisance que Dieu a proposé des mystères à croire, n'allez pas en chercher si loin ; je ferai seulement un pas, j'ouvrirai seulement les yeux, je réfléchirai seulement sur moi-même, et j'en trouverai par milliers qui déconcerteront mon amour-propre et ma curiosité. J'aime ces sortes de mystères ; ils servent à me rendre meilleur, en n'étouffant point ma raison ; ils me donnent lieu, au contraire, d'en faire un excellent usage : en me faisant connaître à moi-même, ils m'avertissent de la force de mes facultés et de leurs bornes ; ils me font remarquer de l'ignorance en moi, mais ils ne me laissent apercevoir ni absurdité, ni contradiction en eux, qui éteindraient totalement ma raison, si, en y en remarquant, je les croyais encore ; ce que j'ignore en eux ne me donne aucun droit de les nier, parce que le résultat de mes observations, c'est l'aveu de mon ignorance, et non pas le témoignage de ma raison, qui me dit qu'il y a absurdité dans ce que je ne vois pas. Voilà les cas où notre raison ne doit point mesurer les mystères, mais se borner à les reconnaître. Il y a une insigne folie à vouloir raisonner de même à l'égard des dogmes, dans lesquels je vois une évidente contradiction. Ma raison m'a été donnée pour dire alors : cela ne peut pas être ; donc cela n'est pas ; et la conclusion est toujours bonne. L'obligation de ne point s'écarter de la justesse et de la sévérité de ce principe est d'autant plus pressante, qu'en nous en écartant, sous le faux prétexte de ne point désobéir à Dieu, par le refus de

notre croyance à un dogme que l'on nous dit qu'il exige de nous, nous l'outrageons d'une manière bien plus criminelle, par les blasphêmes auxquels ce dogme nous entraînera contre sa justice, sa sagesse et sa bonté, cette précieuse perfection qu'il nous manifeste avec une complaisance et une préférence si marquée, qu'il est visible que c'est à ce titre principalement qu'il prétend à l'hommage de nos cœurs.

Examinons maintenant le péché originel en lui-même, et voyons si l'existence de ce péché renferme ou ne renferme point de contradiction. Il en renfermera, s'il a une opposition claire et évidente avec les principes de la justice et de la bonté ; car dieu possédant nécessairement ces deux perfections, tout ce qui serait réprouvé par les principes qu'elles doivent nécessairement suivre dans leurs opérations, est évidemment impossible, et on ne peut l'attribuer à Dieu sans blasphême.

Par le péché originel, un homme, dès le premier instant de son existence, avant d'avoir pu connaître ce que c'est que le bien et le mal, se trouve coupable envers Dieu, de manière à mériter un malheur éternel. Je frémis en l'écrivant, et je ne conçois pas comment il a pu se trouver un homme d'une imagination assez atroce pour le penser ; aussi n'est-ce qu'en cela que gît le mystère. L'homme reste dans les liens de ce péché, tant qu'il n'a pas reçu le baptême, qui a été, dit-on, établi pour le remettre, ou tant que, après avoir acquis l'usage de la raison, il..... je n'ose dire, il ne s'est pas repenti ; car il est autant impossible qu'il s'en repente, qu'il est impossible à un aveugle-né de se repentir de ce qu'il n'y voit goutte. Il peut bien en avoir du chagrin comme d'un malheur ; mais ce chagrin d'un péché, comme d'un malheur, ne remédie à rien ; car quand on s'écarte de la loi, rien ne satisfait à la justice que le retour à la loi ; et ce chagrin sans repentir, et au moins sans rétractation, ce chagrin d'un malheur n'est pas un retour à la loi ;

il peut très-bien subsister avec une infraction à la loi ; ainsi il ne la détruit pas : il faudrait un changement efficace de volonté, et ce chagrin ne le renferme pas. Cela est manifeste dans un scélérat qui a la théorie de la vertu ; il la connait, il voudrait bien la pratiquer ; il a du chagrin de se voir plongé dans le vice, et toutefois il y persévère. Ce simple chagrin ne suffit donc pas pour changer une volonté et effacer son péché : je n'ose pas plus dire, tant qu'il ne l'a pas rétracté ; car pour le rétracter, il faudrait qu'il l'eût commis ; ce qui n'est pas. On ne peut pas rétracter un acte de volonté que l'on n'a pas fait, et ce n'est pas par un acte de leur volonté que les hommes sont coupables de ce péché. Ils en sont coupables sans l'avoir commis : autre absurdité. Comment donc exprimer l'acte de la volonté par lequel l'homme, sans le secours du baptême, satisfera à la justice de Dieu pour ce péché? Le seul chagrin ne suffit pas ; le repentir et la rétractation sont impossibles. Il faut cependant supposer que l'amour qu'on lui supposera pour Dieu, renferme quelque chose de pareil par où il détruira ce péché. C'est un embarras ; mais reposons-nous-en sur les théologiens : cette sorte d'hommes a toujours un expédient tout prêt pour les lever tous.

Dans la rémission de ce péché par le baptême, cela est différent. Vous avez péché sans que vous pussiez le savoir, et on vous remet aussi votre péché sans que vous le sachiez. Vous jouez à colin-maillard avec votre Dieu ; à la bonne heure. On veut bien ne rien exiger de vous, parce qu'on sait bien qu'on ne parviendra pas à vous faire remuer votre volonté, dont vous n'avez pas la disposition. Tous, cependant, n'ont pas été si indulgens. Il s'est trouvé des théologiens qui ont exigé un acte de foi des énfans nouvellement nés, au moment de leur baptême ; et heureusement que l'on s'est contenté d'en rire ; car si l'on eût pris la chose au sérieux, cela aurait pu occasionner quel-

que massacre, et tout au moins y eût-il eu tout à parier que ces théologiens, car ils ont tous une grace d'état pour aller toujours en avant, au lieu de reculer, eussent encore exigé que ces pauvres enfans répondissent *amen* au baptiseur. Et en effet, ne voyez-vous pas qu'ils le lui font faire par des procureurs qu'on lui nomme d'office ? Mais quand vous avez l'usage de votre raison, que vous pouvez agir, c'est par une de vos actions que vous devez quitter l'état du péché pour vous rapprocher de la loi. Quel nom donnerez-vous à cette action, quand il est question d'un péché que vous n'ayez pas commis par votre volonté ? Il est intéressant de la connaître, puisqu'elle est un moyen indispensable pour éviter un malheur éternel.

Quelques théologiens, dans qui la superstition n'avait pas entièrement détruit les principes de la justice, ont trouvé trop dur de damner éternellement des enfans qui mouraient avant l'usage de raison, sans être baptisés, Ils leur ont bâti dans je ne sais quel endroit, on ne peut pas bien dire si c'est une prison ou un palais où il les ont enfermés, sans nous dire au juste s'ils y sont bien ou mal traités ; mais à coup sûr ils y sont privés du bonheur pour lequel toute créature raisonnable est faite, et par conséquent malheureux. C'était un reste de compassion que la barbarie du fanatisme n'avait pas entièrement étouffée, et un reste de lumières qui pouvait retirer d'un abyme d'erreurs. Aussi les autres théologiens, qui ont vu où cela pouvait aller, sont accourus au secours de la foi, et ont tranché nettement la chose, en prononçant, sans hésiter, que ces enfans, aussi-bien que les autres, étaient éternellement damnés. Mais laissons-les se débattre à qui sera plus barbare, et ne considérons que le fond du dogme.

Pour qu'un coupable soit puni avec justice, il faut que, s'il ne conçoit pas en effet la justice du châtiment qui lui est infligé, au moins il puisse la concevoir ; car s'il est dans

l'impossibilité de la concevoir, il pourra attribuer à son juge une barbare injustice, sans que celui-ci puisse être en droit de s'offenser de ce blasphême, ni de le punir, puisqu'il est contre tonte justice de regarder comme coupable et de punir quelqu'un pour une action dont il ignore invinciblement ou la malice ou l'existence. Il est évident que dans ce cas la justice serait mal administrée, et que le blasphême que le juge ne pourrait pas punir, parce qu'il ne serait pas criminel dans le blasphémateur, retoinberait sur le juge qui, en rendant la justice, ne doit pas mettre un coupable en droit de le calomnier. Cela serait absurde dans les termes, car ce blasphême par lui-même est une violation des loix éternelles de la vérité, de l'ordre et de la justice. Il ne peut pas être imputé à celui qui le fait, puisqu'il est fondé à le faire, puisqu'il voit invinciblement l'injustice du châtiment qui lui est infligé. Il faut donc que ce blasphême retombe sur le juge qui inflige ce châtiment à un malheureux qui, ou n'a pas péché en effet, ou, en péchant, a invinciblement ignoré qu'il péchait. Ainsi ce blasphême serait un blasphême, puisqu'on le suppose ; et cependant n'en serait pas un, puisque celui qui le fait, dirait la vérité ; d'où il suivrait que l'on pourrait, avec vérité, attribuer à Dieu une horrible injustice. Quel amas d'absurdités ! Voilà cependant le cas précis d'un enfant qui meurt sans le baptême. Dès le premier instant de son existence, avant d'avoir pu plaire à son créateur par son amour, ou lui déplaire par sa désobéissance, il se trouve accablé, sans le savoir, de son inimitié ; avant que la loi ait pu diriger les mouvemens de sa volonté, avant même qu'il ait pu la connaître, et par conséquent dans une entière impossibilité d'entendre sa conscience lui reprocher aucun écart contre le bon ordre, il s'y trouve cependant réfractaire, et comme tel, condamné sans ressource à un malheur éternel. N'est-il pas en droit de dire au juge qui le

condamne : « Pourquoi me punissez-vous ? Désignez-moi » un délit que j'aie commis. Vous ne le pouvez pas, puis- » qu'il est manifeste que je n'ai pu en commettre avant que » d'être, et que je suis seulement dans cet instant. Vous » n'êtes point un juge dont la justice se borne au châtiment » d'une prévarication à la loi, puisque vous me châtiez dès » cet instant, et qu'avant cet instant je ne connaissais, ni » ne pouvais connaître, ni la loi, ni la prévarication qui la » viole, puisqu'avant cet instant je n'étais point ; vous êtes » plutôt un bourreau dont la cruauté atroce se complaît » dans le malheur et la souffrance de vos créatures ; vous » ne leur donnez la vie que pour avoir l'abominable plaisir » d'accabler de misères et d'infortunes l'ouvrage de vos » mains ».

Que pensez-vous, mon ami, de ces plaintes ? Elles sont justes, ou elles ne le sont pas. Si elles ne le sont pas, comment Dieu peut-il avoir mis ces malheureux enfans en droit de les faire? C'est, on ne peut se le dissimuler, qu'il ne peut leur faire aucun reproche juste de ce qu'ils les font. Si elles sont justes, il est impossible de ne pas reconnaître dans le Dieu des théologiens le plus abominable et le plus forcéné de tous les bourreaux. Cependant elles ne sont pas et ne peuvent pas être injustes ; car une plainte ne peut pas être injuste lorsqu'elle est parfaitement conforme au témoignage de la conscience de celui qui se plaint : ce témoignage naturellement ne peut point tromper; mais ici, il est à l'abri de toute erreur, par une raison particulière qui est de toute évidence ; c'est qu'il est impossible qu'une conscience rende témoignage d'un délit que l'on n'a pas fait, ou refuse celui d'un délit que l'on aurait fait ; ce qui regarde les cas ordinaires : mais il lui est particulièrement impossible de rendre témoignage d'un délit que l'on n'a pu faire ; ce qui regarde le cas présent, parce que pour le faire, il faudrait avoir été avant que d'être.

Dira-t-on que la conscience rendra témoignage de la tache du péché qui a été imprimée à cet enfant au moment qu'il recevait la vie? C'est encore une autre atrocité que cette tache. Voici ce que cet enfant va vous répondre : « Cette » tache est une injustice et une imposture du bourreau qui » m'a formé pour avoir le plaisir de me tourmenter, puis- » qu'il est impossible que j'aie pu commettre aucune trans- » gression qui me l'ait méritée. Il n'y a que ma conscience » qui, en me reprochant un délit, puisse m'accuser devant » la justice. Tout ce qui est hors du témoignage de ma » conscience, répondant de mes actions, n'est point de » moi ; c'est l'œuvre du tyran qui s'est forgé des titres pour » me rendre malheureux. Aussi le suis-je, sans l'avoir mé- » rité, puisque je le suis sans que ma conscience puisse » me rappeler aucune faute qu'il me soit possible de me » reprocher ».

Ne croyez pas cependant que les théologiens soient restés muets devant la justice et l'évidence de ces plaintes et de ces reproches. Ils ne sont pas gens à se laisser déconcerter si facilement. Aussi ont-ils employé une singulière imagination pour se tirer du cloaque d'horreurs où les plaintes de ces pauvres enfans les ont jettés. Mais comme l'examen de ce moyen d'évasion allongerait trop cette lettre, parce que l'imposture que ces théologiens sont forcés d'y employer, exige que cet examen soit un peu étendu, je le renvoie à la lettre suivante.

LETTRE VI.

Frivole subterfuge des théologiens, pris de ce qu'Adam représentait ses descendans.— Nouveaux ridicules, nouvelles absurdités de cette doctrine.

Les théologiens, embarrassés des plaintes et des reproches que nous avons entendus dans la précédente, ont cru mettre la justice de Dieu suffisamment à couvert, en disant que cet enfant n'a pas, à la vérité, péché par sa propre volonté; mais qu'il l'a fait par la volonté d'autrui, par celle de son premier père qui le représentait, aussi-bien que tous ses autres descendans qu'il renfermait en lui lors de sa prévarication. La folie et l'extravagance de cette excuse suffirait pour mettre dans tout son jour l'impossibilité d'en produire une bonne. Un père peut bien représenter ses descendans dans la disposition de ses biens, et s'engager, à cet égard, pour lui et sa postérité, parce que ses biens lui appartenant véritablement, et pouvant exercer sur eux tous les droits d'une propriété personnelle, il peut, par conséquent, les affecter de toutes les charges dont il juge à propos de les grever, et que les descendans de cet homme, ou plutôt ses héritiers, sont liés par les engagemens qu'il a pris, par cette raison toute simple que ces biens ne peuvent leur être dévolus qu'avec les charges dont ils ont été légitimement grevés. Mais pour produire cet effet, cet homme n'a pas besoin de vouloir pour ses descendans; il lui a suffi de vouloir pour lui-même; il lui a suffi de pouvoir faire une action qui les obligeât, à titre de justice, à vouloir la même chose, soit

qu'elle

qu'elle leur fût agréable, ou non ; et ce pouvoir n'est autre que celui, non pas de vouloir pour ses héritiers ce qui est impossible, mais de disposer de son bien. Ainsi quand l'on dit qu'il représentait ses descendans, c'est par une fiction, par un abus d'expression, quelquefois employé dans les loix civiles ; car il ne représentait véritablement, et ne pouvait représenter, ni n'avait besoin de représenter que lui seul. Il agissait bien pour lui, et indirectement pour ses descendans, non pas qu'il pût vouloir pour eux, ou qu'il eût reçu des pouvoirs de leur part, puisqu'ils n'existaient pas encore, mais parce que prenant des engagemens qui affectaient ses biens, ses descendans, ou même ses acheteurs, que bien sûrement il ne représentait pas, ne peuvent recevoir de lui ces biens qu'en remplissant les engagemens dont il les a chargés. Et en effet, il les représentait si peu, il agissait si peu en vertu de leur volonté réelle ou présumée, que si on supposait que ses descendans eussent été présens à son action, et qu'ils y eussent mis toute l'opposition qui eût été en leur pouvoir, son action cependant aurait toujours eu les mêmes suites à leur égard. Il en serait tout autrement si l'action de cet homme avait eu pour objet, non pas ses propres biens, mais ses descendans eux-mêmes. Si, par exemple, il eût voulu les représenter de manière que son action influât sur leurs lumières ou leur honneur, ce représentant serait désavoué par sa postérité, s'il l'eût compromise par une imprudence, et sa postérité ne serait tenue à rien *en* vertu de son action, par la raison qu'il ne la représentait pas en effet, s'il n'en avait pas reçu un pouvoir exprès, qui ne peut lui être donné par une postérité qui n'existe point.

J'insiste peut-être un peu longuement sur ce sujet ; mais le sens commun, cette première lumière que Dieu a donnée à l'homme, est celle que les théologiens consultent le moins dans leurs raisonnemens ; et à force de la négliger, ils s'en

sont tellement éloignés, qu'on ne peut trop clairement ramener ses principes sous leurs yeux. Voyez-les se quereller entre eux ; merveille si un des deux partis cherche à ramener l'autre aux lumières de la raison. Ils se chamaillent avec acharnement, mais presque toujours pour savoir qui sera le plus absurde. Revenons donc encore, car il faut encore les plaindre, et chercher à leur faire entendre la voix de la vérité. Dans l'ordre moral, il est absolument impossible qu'un homme en représente un autre, à moins que le représentant n'ait reçu un pouvoir formel de son commettant. Un père ne peut point contracter pour son enfant un mariage, tant heureux que vous le supposiez, sans le consentement de cet enfant, parce que le mariage consiste essentiellement dans le consentement de cet enfant, parce que le mariage impose des devoirs qu'on ne peut imposer à personne sans sa volonté. Un père ne pourrait pas représenter son enfant pour le rendre heureux, et il le pourrait pour le dévouer à un malheur éternel ! Sans doute le péché consiste essentiellement dans l'action par laquelle une volonté se refuse à accomplir la loi qui lui est imposée. Otez cette action, il est impossible qu'il y ait un péché, puisqu'il n'y a point de transgression à la loi. Il est donc de toute impossibilité qu'un homme puisse vouloir le péché pour un autre homme, à moins que celui-ci ne lui en ait donné le pouvoir ; mais encore dans ce cas, le commettant met dans sa concession toute la conformité ou la difformité à la loi, qui peut lui être imputée dans l'action que son représentant fera en son nom : il est déjà juste ou criminel, avant même que son représentant ait agi ; c'est cette seule volonté par laquelle il veut être représenté que les loix de la morale peuvent diriger ; ce n'est donc que par celle-là qu'il peut les violer. Les suites et les effets de cette volonté appartiennent à l'ordre physique et à l'ordre civil, et non pas à la morale.

Il est donc impossible que le premier homme, en transgressant la loi, ait représenté ses descendans. Il lui eût fallu, et il ne pouvait avoir de leur part le pouvoir qui était nécessaire pour cet effet, puisque, sans ce pouvoir, ses actions ne pouvaient pas être l'expression de leurs volontés ; il ne pouvait pas agir en vertu de leurs volontés ; il n'avait aucune donnée qui pût lui faire augurer que sa postérité approuverait sa transgression : et quand il aurait porté d'elle ce jugement, cette postérité serait toujours en droit de lui dire qu'il s'est grossiérement trompé, et cette réclamation serait de toute la force possible.

D'après des principes aussi simples et aussi lumineux, on ne devrait pas s'attendre à de nouveaux subterfuges ; mais les prêtres, toujours ennemis de la clarté et de la simplicité, ont encore élevé des nuages nouveaux. Ce n'est pas, ont-ils dit, par sa postérité, ni par sa propre volonté, que le premier homme a été établi le représentant de tous ses descendans, mais par la volonté de Dieu qui l'avait créé pour en être le père et la source, de manière que renfermant tout le genre humain dans sa personne, il a agi aussi pour tout le genre humain en désobéissant à la loi. Vous le voyez, c'est toujours à Dieu que ces docteurs en veulent ; c'est toujours lui qu'ils chargent de tout l'odieux de cette affaire. Il fallait bien employer cette tournure pour se tirer du labyrinthe d'absurdités où l'on s'était précipité, puisqu'on ne voulait pas avoir eu tort en s'y précipitant ; mais ce n'est qu'une absurdité de plus. Dieu peut bien, à la vérité, en vertu du souverain domaine qu'il a sur les hommes, disposer de leur sort ; mais il ne le peut point contre les règles de la justice, et il est évidemment contraire à ces principes qu'un homme en représente un autre par rapport aux actes de sa volonté, qui, par leur nature, exigent d'être libres d'une liberté personnelle, tels que sont ceux par lesquels on se conforme, ou par lesquels on s'écarte de la loi, et à

plus forte raison lorsqu'une telle représentation pourrait compromettre aussi terriblement le bonheur éternel du représenté. Si une créature raisonnable est éternellement malheureuse, ce ne peut être parce qu'une autre s'est écartée pour elle de la loi ; car elle lui dirait avec raison : « Puisque » vous avez péché pour moi, sans que je vous en aie chargé, » subissez aussi pour moi le châtiment ; comme je n'ai eu » aucune influence personnelle sur votre désordre, sa pu- » nition ne doit point m'affecter personnellement. Dans la » supposition même que je vous eusse donné mes pouvoirs » pour me représenter, il eût été absurde de supposer que » ce fût pour me perdre : sans doute ce n'eût été que pour » mon bien-être, et en vous en servant pour mon malheur, » vous vous seriez rendu très-coupable d'un odieux abus de » confiance, dont le châtiment doit tomber sur vous seul ; » mais à plus forte raison votre châtiment doit-il se borner à » vous, puisque je ne vous ai pas chargé d'agir pour moi ».

Dieu n'a donc pas pu disposer du salut éternel des hommes en le faisant dépendre d'une action de leur père commun ; et cela paraît encore sensiblement en ce que les autres hommes, quoique renfermant en eux-mêmes toutes les générations dont ils sont la source, ne les représentent cependant pas, ni n'agissent pas pour elles, ni ne répandent point sur elles les suites et les châtimens de leurs mauvaises actions. C'est un principe de la raison et de la justice, reconnu par l'écriture elle-même, que le fils ne doit point porter l'iniquité de son père ; et Dieu, qui est bien un autre logicien que tous les docteurs en théologie, est assez conséquent pour savoir que ce serait se contredire lui-même que de tenir une conduite différente dans des cas semblables, parce que pour les cas semblables, les principes de la justice doivent être semblables aussi.

Je sais bien que messieurs les théologiens, qui croient fort bien raisonner quand ils vous amènent leurs prétentions

pour réponse aux difficultés qu'on leur oppose, répondront ici qu'il faut restreindre cette maxime au cas où le fils n'a point participé à l'iniquité de son père. Il y a donc une exception à faire à cette règle générale ? Si cette exception est celle d'un fils qui a participé à l'iniquité de son père, parce qu'il a été son complice, la réflexion est de toute justice ; mais aussi ce n'est pas là une vraie exception, parce que ce cas ne peut pas être compris sous la teneur littérale de la loi, puisqu'un fils, complice de son père, porte sa propre iniquité, et non pas celle de son père. Si cette exception est celle d'un fils qui a participé à l'iniquité de son père, précisément par la seule raison qu'il est son fils, c'est une exception qui renverse toute la loi par ce qu'elle a de plus essentiel et de plus fondamental ; car c'est là précisément ce qu'elle proscrit. D'ailleurs, on ne fait, par cette exception, que de donner en réponse justement ce qui est en question, qui est de savoir si un fils peut participer à l'iniquité de son père, par cela seul qu'il est son fils, parce que ce n'est qu'à ce titre que nous pouvons participer au péché du premier homme. Si on laissait faire ces messieurs à leur gré, ils composeraient volontiers en restreignant leur exception au premier homme ; mais la vérité est inflexible ; elle n'entend à aucune composition, parce qu'elle est conséquente. Les mêmes raisons qui feraient participer tous les hommes au péché d'Adam, parce qu'en le commettant il renfermait dans sa personne toutes les générations qui devaient sortir de lui, ont leur application juste à l'égard de tout autre père. : il renferme aussi en lui, lorsqu'il commet un crime, toutes les générations qui naîtront de lui dans la suite. Tous ses descendans doivent donc aussi naître coupables de ses crimes, et bien plus, malgré toute la pénitence qu'il peut en avoir fait lui-même, car ces messieurs nous mettent dans ce cas-là à l'égard d'Adam. Il faut donc réprouver absolument la règle de justice dont nous parlons,

ou en reconnaître la vérité dans toute sa généralité. La saine logique s'oppose absolument à toutes les définitions fantastiques et illusoires par lesquelles on voudrait l'éluder.

Inutilement chercherait-on une apologie à cette affreuse cruauté dans la prétendue justice des hommes, qui punit quelquefois les enfans à cause des crimes de leurs pères : une tyrannie ne peut se justifier par une tyrannie. Ce n'est point dans l'exercice de la justice des hommes, si accessible aux passions et à la vengeance, qu'il faut chercher les principes de celle que Dieu doit suivre en infligeant un châtiment ; il faut les chercher dans la nature et l'ordre nécessaire des choses, et juger la justice même des hommes d'après les lumières qu'elles répandent. Justifierez-vous la barbarie qui condamnerait un père pour le crime de son fils ? Cependant le père de Damiens, et bien d'autres, sont dans ce cas. Encore cette affreuse maxime d'étendre les châtimens sur d'autres individus que sur les complices reconnus, pourrait-elle être quelquefois justifiée, ou par les présomptions d'une complicité qui n'a pu être assez clairement prouvée aux yeux d'une rigoureuse justice, mais qui, d'ailleurs, accompagnée de la plus forte vraisemblance, laisse des suites dangereuses à entrevoir, ou par une complicité plus éloignée, prise dans la mauvaise éducation qu'un père a donnée à son enfant, et que la société fait bien de châtier, pour éveiller la sollicitude des autres pères de famille, ou par la crainte de quelque vengeance à laquelle ils pourraient se porter, par ressentiment des peines infligées au principal coupable, ou même par le dessein compâtissant de les soustraire à l'horreur et à l'indignation de la société, qui a été offensée par le crime de leur parent ; et lorsque les peines infligées aux pères et aux enfans de certains grands criminels ne passent point l'exil ou le bannissement, ces motifs pourraient servir à les justifier. Mais quand les enfans d'un père criminel, sans avoir été ses complices, sont punis aussi

sévèrement que lui, comme s'ils avaient eux-mêmes commis le crime, ou qu'aucune de ces raisons que je viens d'alléguer n'a d'application à leur égard, je dis, d'après les plus saints et les plus clairs principes de la raison et de la justice, que c'est le dernier degré de la plus atroce barbarie, et non pas justice, et que quiconque peut en faire l'apologie est digne de l'exécration du genre humain.

Qu'il est odieux le rôle que les théologiens font jouer à Dieu ! Comment le distinguer de celui du loup de la fable, qui, voulant faire sa curée d'un agneau, lui chercha querelle en l'accusant de troubler son eau ? Celui-ci se défend en observant qu'il n'a pas encore approché de la fontaine. — Oui ; mais il y a huit jours que tu me l'as toute troublée, Cela ne se peut, dit l'innocent ; il y a huit jours que je n'étais pas encore né. Eh bien ! réplique le féroce animal, si ce n'est pas toi, c'était ta mère, et il le dévore. Voilà précisément le bon Dieu de nos théologiens.

Mais si Adam représentait tout le genre humain quand il a transgressé la loi, parce qu'alors il renfermait dans sa personne toutes les générations, par la même raison il devait le représenter aussi quand il a fait pénitence de ses péchés, et que, par son repentir, il s'est rapproché de l'ordre qu'il avait troublé par sa trangression ; car enfin la justice est à la décharge, aussi-bien qu'à la charge des coupables. Dieu ne voulait-il donc qu'Adam représentât tout le genre humain que pour le perdre, et non pas aussi pour faire son bonheur comme son malheur, afin de satisfaire un desir enragé de tourmenter ses créatures? Quand bien même la grace d'un rédempteur eût été nécessaire à Adam pour faire pénitence, ce qui est sujet à quelque difficulté, d'après ce que j'ai dit dans ma première lettre, pourquoi, étant le chef du genre humain, lorsqu'il donnait lieu, par sa prévarication, à cette nécessité d'une grace de rédemption,

n'était-il pas aussi le chef du genre humain, que cependant il renfermait toujours dans sa personne, quand il fut question de remédier, avec cette grace, au mal qu'il avait fait à sa postérité? Il fit le mal pour tous, et il ne fit le bien, en se retirant de son péché, comme l'écriture l'atteste, que pour lui seul ! sa postérité s'est si peu ressentie de son repentir, que si elle n'emploie pas l'usage d'un baptême qu'il n'est pas toujours aisé, souvent impossible à se procurer, ignoré de la très-grande partie de ses individus, la voilà éternellement damnée sans rémission ! Croyez-vous qu'il soit plus permis à Dieu qu'aux hommes d'avoir double poids et double balance pour friponner en administrant la justice? Et où serait, indépendamment de toute considération de bonté, l'impartialité de sa justice, s'il avait pu donner à un malheureux innocent dans le ventre de sa mère, une facilité si grande pour se perdre par la volonté d'autrui, et si peu de facilité d'être sauvé par un autre, avec l'impossibilité de se sauver lui-même?

Telle est la force de cette vérité, que les théologiens eux-mêmes, sur lesquels elle a assez ordinairement peu d'empire, ont semblé s'en rapprocher de tous les tems. L'équité qui se trouve à faire sentir aux enfans l'influence de la justice de leurs pères, lorsqu'on les a rendus responsables de leurs iniquités, a fait dire à plusieurs que, dans l'ancienne loi, la foi des pères remettait ce péché aux enfans. Il n'y avait pas alors de baptême; on ne voulait pas damner généralement tout le monde, sans faire au moins quelques exceptions : la circoncision avait visiblement un autre motif qu'un motif religieux et sanctifiant; il a donc fallu se rabattre sur la foi des parens, parce que l'imagination inventrice qui sait pourvoir à l'avenir, n'a pas cet avantage à l'égard du passé, et l'histoire des tems qui précédèrent le christianisme, n'offre point de rite établi pour ce sujet, auquel le baptême ait succédé. Mais il fallait, pour être conséquent, ajouter

que , puisque la foi des parens avait la force de remettre ce péché à un enfant après sa naissance , cette même foi , dans le moment de la génération , devait mettre ce même enfant à couvert de l'inoculation de ce péché ; car il est incontestable que c'est une chose plus aisée d'empêcher le mal de naître que de le guérir quand il est fait ; et si Dieu voulait user de sa miséricorde en donnant cette vertu à la foi des parens après la génération , il était de sa bonté , de sa sainteté et de sa logique de la lui donner aussi pour le moment de la conception : il y gagnait de n'être pas offensé ; ce qui vaut mieux que d'être satisfait après une offense.

La foi depuis ce tems-là , quoique beaucoup plus exaltée et plus perfectionnée , a cependant perdu tont son crédit à cet égard. On lui a substitué le baptême , qui vaut beaucoup mieux , parce que l'on a bien senti qu'il était, sans comparaison , plus aisé de verser quelques gouttes d'eau , en marmottant quelques paroles mystérieuses , que d'avoir la foi. Et puis une autre considération , d'une haute importance , est venue à l'appui ; c'est qu'en conservant à la foi ses prérogatives , on eut rétréci d'autant le ministère des prêtres , qui n'eussent pas eu cette belle occasion de se saisir de l'homme , dès sa naissance , pour le faire sujet de l'église. On sentait si bien qu'un père ne peut représenter son enfant dans l'ordre moral , et que par conséquent la naissance seule de celui-ci d'un père fidel , ne suffirait pas pour le rendre fidel lui-même , que l'église , pour le recevoir au nombre de ses sujets , l'a soumis non-seulement au baptême , mais , pour mieux exprimer le pouvoir que cette cérémonie lui donne sur lui , elle exige préalablement de lui foi et hommage-lige de toute sa personne , de ses volontés et de ses affections , et lui donne d'office , pour cet effet , des fondés de procuration , qui doivent toujours être autres que ses parens , pour mieux mettre hors de doute la liberté des engagemens qu'ils prennent , ne voulant pas exposer ses droits

aux incertitudes qui pourraient naître du soupçon d'abus de l'autorité paternelle, si les pères pouvaient être les parreins de leurs enfans; et ceci est d'une si extrême importance, que si quelque cas pressant exige le délai de cette prestation préliminaire de foi et hommage à l'église, pour courir au plus pressé, il faut y suppléer ensuite quand le danger est passé.

Jetons encore quelques réflexions sur cette singulière idée, qu'Adam représentait tout le genre humain, parce qu'il renfermait en lui toutes les générations futures. Nous ne pouvons pas trop l'approfondir, parce que les théologiens y tiennent d'autant plus, qu'ils comprennent à merveille que tout leur système est renversé, si cette magnifique idée ne leur réussit pas. L'homme est composé de deux parties, d'un corps et d'une ame; quant au corps, Adam pouvait bien renfermer en lui-même ceux de toutes les générations qui devaient sortir de lui, de même qu'un gland renferme tous les glands qui peuvent naître de lui, en ce que son germe peut devenir un chêne qui produira d'autres glands sur le même modèle, et ainsi de suite. Passons tout cela, quoique la critique puisse encore y trouver prise; il ne faut point se rendre difficile sur les suppositions, mais il faut être d'autant plus sévère sur les conséquences qui en suivent. Pour ce qui regarde l'ame, la chose est un peu différente. Adam avait la sienne, sans doute; mais j'aurais de la peine à croire qu'il en eût encore d'autres, et encore bien plus de peine à croire qu'il se fût fait dans sa tête une assemblée des états-généraux de toutes les ames du genre humain futur, pour lui donner une procuration générale et spéciale pour manger en son nom une pomme, contre l'ordre formel de Dieu; et que dans une assemblée aussi nombreuse, il ne se fût pas trouvé une ame assez sage pour faire observer aux autres qu'il fallait aussi lui donner une pareille procuration pour effacer cette sottise par sa pénitence, et puis qu'après

toutes ces étourderies, l'assemblée entière s'endormit dans la tête d'Adam pour ne s'éveiller que successivement pièce à pièce, à mesure qu'Adam développait les corps qu'il renfermait en lui, et leur inoculait à chacun une de ces ames, avec une bonne provision d'autres, encore endormies, qu'il lui laissait le soin d'inoculer à son tour pour lui servir de postérité, et ainsi de suite, de manière que les pères aient encore aujourd'hui, outre leur propre ame, un comité plus ou moins nombreux de ces premiers états-généraux, dont les membres ne doivent être éveillés que successivement, et à mesure qu'ils seront inoculés avec le péché originel, bien entendu, car cette manière de le propager est assez claire. J'ai quelque peine à croire tout cela. Pour ce qui me regarde, je déclare formellement que je ne me souviens nullement d'avoir donné mon suffrage, ni même d'avoir été présent à cette grande assemblée; je n'ai point influé dans les délibérations qui y ont été prises; qu'ainsi je ne dois point répondre de leurs suites et que je m'en lave les mains. Dans la matière qui y fut mise en délibération, chacun devait y être pour soi, et n'avait point d'autre bien général à procurer que celui de chacun en particulier. Chacun devait avoir son *véto* dans toute son étendue, et j'use de mon droit.

Vous allez voir que chacun en fera autant, et que le pauvre Adam court le plus grand danger de se voir désavoué par tous ses commettans. En effet, personne ne veut avoir été là. Les théologiens eux-mêmes, à qui cette assemblée aurait si bien convenu, ne se souviennent pas de s'y être trouvés, et ils concluent, *à pâri*, que les autres n'y étaient pas non plus. A la vérité je me suis étonné quelquefois comment ils n'ont pas, selon leur coutume, eu l'imagination de déroger aux règles de la logique, pour rejetter cette conclusion. Et pourquoi pas ? Il a bien fallu y déroger, pour exempter l'ame de Jésus-Christ du péché originel,

quoiqu'il fût descendant d'Adam en ligne directe, tant du côté paternel que maternel. Et puis familiarisés ainsi avec les inconséquences, déguisées sous les couleurs d'exceptions joliment motivées, il n'a pas beaucoup plus coûté d'en faire encore une autre en faveur de sa mère, que l'on a décidé avoir été conçue sans péché, non pas, à la vérité, *quant à la dette*, car il faut dire les choses avec exactitude, mais *quant à la tache*. Il est vrai que cette décision n'a pas encore reçu le coup de canon; mais cela viendrait en son temps, si les hommes ont la maladresse de donner encore quelque temps crédit aux prêtres : elle a déjà pour elle le son des cloches; on la fête solemnellement comme les principaux mystères ; et puis viennent encore les confréries bien et duement patentées, avec provision d'indulgences ; et puis les sermens de ne jamais souiller cette *immaculée* conception par l'usage juste, mais sacrilège en ce cas, des règles de la logique ; ce qui tient du privilége, tenant beaucoup de la nature, de l'abus qui cherche toujours à se multiplier. Il est arrivé aussi que saint Jean a attrapé sa part de ces heureuses exceptions : il n'a pu esquiver tout à fait le péché ; mais il est venu à chef d'être sanctifié dans le ventre de sa mère, par la présence du Sauveur, qui était aussi dans celui de la sienne. Je ne sais pas si Adam représentait ces trois descendans là, que bien sûrement il renfermait en lui avec les autres quand il mangea cette maudite pomme. Quoi qu'il en soit, il n'en aurait pas beaucoup plus coûté d'allonger un peu la couroie en faveur des prêtres, dont les corps et les ames, si favorisés de la providence, auraient été très-susceptibles d'un pareil avantage. Et les papes, comme les autres, en sont restés là ! En vérité, il y a eu bien de la malhabileté à s'arrêter en si beau chemin : c'eût été un coup de partie pour eux que d'envoyer tout le genre humain à cette assemblée, sans y aller eux-mêmes. Le beau privilége pour des prêtres que celui d'être au moins sanctifiés

dès le ventre de leurs mères, tandis que tout le reste du genre humain eût été souillé de la lèpre du péché ! Comment une caste si friande de priviléges n'a-t-elle pas pensé à celui là? Il faut leur rendre justice, ils ont avoué la dette de bonne foi, et il faut leur en savoir gré, parce que cela ne leur arrive pas souvent ; mais aussi un désaveu eût eu ses embarras : les prétendues suites du péché originel sont si manifestes en eux !

LETTRE VII.

Nouveaux embarras des théologiens. — Moyen singulier de propagation du péché originel, imaginé par Saint-Augustin, et abandonné par les théologiens d'aujourd'hui. Nous avons tous les indices naturels que l'on peut avoir, que tous les hommes ne viennent point d'un même père commun.

Les théologiens conviennent que les ames humaines sont tirées du néant à mesure que les causes occasionnelles donnent naissance aux corps. Mais ces ames sont-elles ainsi créées à la naissance seulement du corps, ou à sa conception, ou à une époque intermédiaire? Nous l'ignorons, et je crois qu'il importe fort peu de le savoir. Cependant les théologiens qui savent tout, même ce qu'on ne peut pas savoir, ont décidé, sans appel, que puisqu'un enfant, avant sa naissance, fait déjà quelques mouvemens, il doit avoir son ame avant cette époque. Je le veux bien ; la difficulté ne consiste qu'à fixer le moment : les uns l'ont placé au quarantième jour : je ne répéterai pas leurs raisons, parce qu'ils

n'en ont point donné ; d'autres, pour les mêmes raisons, ont renvoyé l'opération un peu plus tard ; d'autres enfin, pour les mêmes raisons encore, l'ont reculée jusqu'au moment même de la conception. L'intérêt qu'il y avait à deviner cet énigme, est le besoin de savoir quand et comment il faut administrer le baptême à un pauvre malheureux qui est en danger de son salut éternel, sans qu'il le sache. Nouvelle preuve, et invincible, n'y eû-il que celle là, que ce n'est point la divine sagesse qui a enseigné aux hommes ce dogme terrible du péché originel, ni établi aucun moyen pour sa rémission ; car si elle l'eût fait, elle n'eût pas, ainsi qu'on peut à peine l'attendre d'un homme imprévoyant ou indifférent sur le salut des autres, laissé subsister ces incertitudes sur des objets d'une aussi extrême importance, dans des cas si faciles à prévoir, au hasard de laisser périr, par ces incertitudes, une seule ame qui eût pu être sauvée ; car on ne doit pas douter que la sagesse éternelle n'aime assez l'ouvrage de ses mains pour qu'elle fût restée sur la terre un grand nombre d'années de plus pour instruire ses apôtres dans dans un plus grand détail, et sur-tout lever, par ses instructions et des loix écrites de sa main, toutes les incertitudes sur les dogmes et les rits qu'elle établissait, ces précautions ne dussent-elles servir qu'à sauver une seule ame de plus. Les plus médiocres législateurs parmi les hommes, ont pris plus de soins et de précautions pour organiser et conserver les sociétés qu'ils formaient, et l'exécution des loix qu'ils leur donnaient, que les théologiens n'en peuvent faire remarquer dans la sagesse éternelle, dans l'établissement d'une église, instituée, disent-ils, pour le salut éternel du genre humain. Si nous les en croyons, cette sagesse ne paraîtra guères sage.

Maintenant observons que les corps humains qu'Adam renfermait en lui-même n'ont pu être affectés en quoi que ce soit de son péché. La raison en est toute simple : c'est

que le corps n'étant que de la matière, incapable, par sa nature, d'aucune sorte de moralité, ne peut avoir aucune conformité ni aucune difformité avec les règles de la morale. C'est de la matière, objet de la physique, et rien de plus. La loi morale ne peut avoir aucune prise sur un tel objet ; elle ne peut atteindre que la volonté, et la volonté ne peut se trouver que dans une substance spirituelle ; et enfin Adam n'avait que la sienne. La seule ame d'Adam s'écarta donc de la loi par sa prévarication ; il ne put y entraîner des êtres qui n'étaient pas encore. Cette tache du péché, par lequel il s'enlaidit aux yeux de son créateur, l'enlaidit donc tout seul, sans pouvoir défigurer qui que ce fût que lui seul ; et cette tache, il lui est impossible de la transmettre à ses descendans ; car cette tache, ou ce serait Dieu qui la leur donnerait en leur donnant l'existence, ce qui est si abominable à dire, que les théologiens eux-mêmes, tout accoutumés qu'ils sont à dévorer les plus affreuses absurdités, n'ont pas osé le prétendre ; ou cette tache leur est transmise par leurs pères, ce qui est impossible ; car le père ne peut concourir que dans la production du seul corps de l'enfant, et ce corps ne peut pas être un véhicule suffisant pour inoculer cette tache dans l'ame qui l'animera, puisqu'il est incapable par lui-même de toute sorte de moralité, et que par cette raison il ne peut imprimer dans un esprit aucune sorte de beauté ni de difformité morale, à laquelle il ne peut participer, et dans laquelle, de sa nature, il ne peut pas influer. Voilà donc les deux seuls canaux par lesquels le péché d'Adam peut passer à ses descendans qui sont obstrués.

Saint-Augustin, ce génie incomparable pour sa profondeur, mais dont les talens vraiment extraordinaires ont été malheureusement dévoués en grande partie à l'inutilité et à l'erreur, par les circonstances des temps, où les connaissances humaines étaient encore si imparfaites, et plus en-

core par les préjugés d'un parti embrassé de bonne foi ; saint-Augustin, dis-je, frappé de la solidité et de l'évidence des réflexions que je viens de vous présenter, était persuadé que l'on compromettait beaucoup le dogme du péché originel, si, en le proposant à la croyance des hommes, on n'enseignait pas aussi que les ames des enfans d'Adam sont autant d'émanations physiques de l'ame du premier homme, et que par le moyen de cette génération spirituelle qui accompagnerait la corporelle, le péché originel est transmis des pères aux enfans. Mais il ne faisait pas attention, dans l'excès de son embarras, que cette hypothèse ne sauvait rien ; car, premièrement, il survenait une difficulté, qui était l'impossibilité qu'un homme sanctifié par le baptême, n'ayant plus par conséquent la tache du péché originel, la transmît à ses enfans. Secondement, cette hypothèse ne faisait pas que les ames des enfans d'Adam eussent fait aucun acte de leur volonté avant ou pendant le péché d'Adam, par lequel elles y eussent coopéré ; ce qui est indispensable pour qu'elles puissent en être complices, et éviter les blasphêmes qui suivraient, avec raison, de la supposition contraire, comme je l'ai fait voir. Troisièmement, il manquait à cette opinion, qu'il a accréditée autant qu'il a pu, un motif différent du péché originel pour la persuader ; car elle n'a pour tout fondement que ce péché, et il est évident que se servir de ce péché pour établir une telle hypothèse, c'est poser en principe la chose même qui est en question, et chercher dans une chose très-obscure la découverte d'une autre bien plus aisée à trouver. Enfin l'impossibilité de cette hypothèse est manifeste, en ce que cette propagation des ames de l'ame d'Adam, aurait supposé ou une influence physique de l'ame du père sur celle du fils, ou seulement une influence occasionnelle. Si vous vous contentez de ce dernier parti, vous voilà retombé dans tous les embarras

dont

dout saint Augustin prétendait vous tirer ; car dans la doctrine moderne des théologiens, où les ames sont créées par le créateur, à mesure que les corps sont engendrés, le père a cette influence occasionnelle sur l'ame du fils ; ce qui ne remédie en quoi que ce soit à toutes les absurdités dont j'ai parlé. Si vous prenez le premier parti, alors vous ne pouvez avoir à choisir qu'entre deux extrémités, ou bien il faudra dire que l'ame du fils est une partie de l'ame du père, qui la lui transmet, comme il forme son corps d'une partie du sien : ce sera une façon de bouture, mais impossible, parce que tenant absolument de la nature de la matière, elle est absurde dans la substance spirituelle. Une telle opinion composerait nécessairement l'ame du père de plusieurs parties, dont chacune serait une substance, puisqu'elle pourrait exister séparément de l'autre, ce qui en ferait une substance matérielle, et détruirait complettement, dans l'ame humaine, la nature de l'esprit ; ou bien il faudra dire que l'ame du fils est une substance complettement distinguée et étrangère à l'ame de son père, mais que celui-ci influe physiquement dans sa production ; ce qui d'abord laisserait la porte ouverte à toutes les contradictions que j'ai relevées dans le péché originel, et ajouterait encore ce nouvel embarras de mettre à la libre disposition de la volonté du père, la transmission de la tache originelle dans l'ame de son fils ; car la production de son ame étant alors l'effet de la volonté du père, aucune raison ne peut l'obliger à vouloir mettre dans son ouvrage une défectuosité que sa nature n'exige pas, puisqu'elle lui est, et ne peut être qu'accidentelle ; et d'ailleurs, cette supposition est absolument impossible, parce qu'il est démontré qu'un esprit créé ne peut agir physiquement hors de lui, c'est-à-dire, sur des êtres qui ne font point parties de lui-même, parce que l'esprit créé ne peut produire physiquement que des connaissances et des volontés qui ne sont point hors de lui ; et enfin

une influence physique, dans la production d'une substance quelle qu'elle soit, est un effet qui ne peut être produit que par le tout-puissant : c'est l'œuvre même de la création à laquelle il est impossible à la créature de prétendre.

Il est donc manifeste que cette opinion de saint Augustin ne fait qu'ajouter des absurdités nouvelles à celles que j'ai déjà relevées, sans dégager de celles-ci le dogme du péché originel.

Je ne puis terminer cette discussion sur la manière dont on prétend qu'Adam a représenté toute sa postérité, sans dire un mot sur cette autre ; savoir, s'il est bien vrai que tous les hommes existant actuellement soient la postérité d'un même père. Vous comprenez facilement quel serait l'embarras du péché originel et du baptême, si le genre humain avait à reconnaître plusieurs pères pour les différentes races qui le composent, sans pouvoir remonter à un père commun : cependant nous allons voir que les théologiens ne peuvent pas éviter d'avoir à se tirer encore de ce mauvais pas.

Les naturalistes ont facilement observé des indices frappans de diversités de races parmi les hommes. Nous en voyons de blancs, de noirs, des olivâtres, des nains, des albinos, etc. etc. etc. Cette diversité indique, sans obscurité, que tous les hommes ne viennent point du même père commun, mais que l'auteur de la nature a mis parmi eux, dès le commencement, une variété semblable à celle qu'il s'est plu à répandre parmi ses autres ouvrages. Il y a, en effet, quelque chose de choquant dans cette mesquinerie du créateur, qui, après s'être plu à répandre, avec profusion, dès le commencement, cette grande et admirable variété dans ses ouvrages sur toute la terre, soit en plantes, soit en animaux, a fini par lésiner, en plaçant, au milieu de cette prodigieuse abondance de toutes choses, un *seul homme* qui, pour produire une postérité suffisante à l'ex-

ploitation de tous ces biens, avait besoin d'une suite de plusieurs siècles de générations, pendant lesquels la très-grande partie du globe qu'il venait de faire, d'enrichir et d'orner, devait rester inhabitée, et voir toutes ses beautés et ses richesses vouées à l'inutilité. Lui était-il donc plus difficile de créer d'abord une multitude d'hommes, comme il avait fait des animaux et des plantes, et, dit-on aussi, des anges, que de les créer successivement, en les faisant tous dériver lentement d'un seul? ou bien avait-il un dessein formé de se procurer l'affreux prétexte de dévouer au malheur tout le genre humain pour les sottises de son père? Les théologiens ont répondu aux naturalistes que ces variations ne faisaient point des espèces différentes d'hommes, puisque les enfans, procréés du mélange de ces variétés, conservent le pouvoir d'engendrer. Cela est vrai, mais ne lève pas, ni ne touche pas même la difficulté. Les Espagnols, qui ont fait aux Américains l'honneur de douter s'ils devaient être baptisés, ont marché plus droit au but. Ils les prenaient pour demi-bêtes, tant ils leur paraissaient différens des hommes qu'ils avaient connus jusques-là. Ce soupçon, s'il se fût vérifié, aurait dégagé les Américains du péché originel, en les excluant de la postérité d'Adam, à moins qu'à cause de la mort et de la concupiscence dont ils ne sont point exempts, on ne les eût gratifié d'un autre. Mais comme cette exclusion des Américains de la descendance d'Adam n'a pas fait fortune, et qu'on leur a fait la grace de les reconnaître pour être de notre espèce, la difficulté se représente toute entière, et les théologiens ne s'en sont pas débarrassés, en répondant que les variétés que nous remarquons ne constituent point des espèces différentes. Non, sans doute, elles n'en constituent pas; aussi cette multiplicité d'espèces n'est-elle point nécessaire pour renverser toute leur doctrine, et démontrer que tous les hommes ne peuvent point venir d'Adam. Il suffit, pour cet effet,

de prouver, non pas qu'il y a des espèces, mais des races différentes d'hommes, parce que cette diversité de races suffit pour qu'on ne puisse pas remonter à une source commune; car il est évident que l'unité de la source détruirait la multiplicité des races. Un levrier et une levrette n'engendreront pas un barbet, ni un mâtin. On est de la même race, quand on est issu du même père, ou bien nous n'y entendons plus rien. Or, cette variété de races est telle parmi les hommes, et elle tient tellement à la constitution corporelle de chaque race, que ces variétés ne diminuent que par le mélange seul des races qui composent ces variétés ensemble, et que ces variétés ne peuvent être produites par aucne cause, ni libre, ni naturelle, autre que l'extraction. Elle ne vient point des liqueurs affectées par la différence des alimens : sa cause prochaine est dans la construction même de la peau, qui est différente dans les blancs et dans les noirs; tout comme un chien barbet est laineux, et le levrier a un poil court, lisse, quand même ils mangeraient éternellement l'un et l'autre les mêmes alimens dans le même air, sous le même climat et dans le même lieu. On avait d'abord cherché à attribuer ces variétés aux influences de l'air et du climat; mais l'expérience nous apprend que vous aurez beau faire respirer le même air à des blancs et des noirs, leurs couleurs ne changent pas, ni celle de leurs enfans ne dégénèrent pas, tant que les races ne se confondent pas. La géographie nous apprend que les mêmes climats sont ainsi habités depuis une longue suite de siècles par des blancs et des noirs, des olivâtres, etc. De là il est évident que ces variétés sont originaires, et ne dépendent point des causes autres que la constitution primordiale de chaque race, qui ne peut souffrir d'altération que par leur mélange, parce qu'alors chaque race, en conservant quelque chose de sa constitution primitive, est obligée de céder quelque chose à l'autre, qui exige aussi de ne pas perdre totalement son ca-

ractère originaire. Ainsi la nature est forcée alors de composer avec elle-même. De là il suit que la diversité qui distingue les blancs des noirs, n'a point d'autre origine que celle que Dieu lui a donnée en l'établissant dès le commencement. Nos théologiens cependant baptisent les uns et les autres, comme coupables d'un péché originel. Les blancs le sont pour avoir mangé une pomme, par le fait de leur père; mais le père des noirs, quelle sottise aura-t-il fait pour noircir ainsi sa progéniture? Vous croyez peut-être que cela embarrasserait les théologiens, si une fois ils convenaient d'une variété originaire de races humaines; vous vous trompez bien : ils sont gens à vous dire qu'il a avalé l'encrier du père éternel, quand il écrivait la bible.

LETTRE VIII.

Examen de la doctrine des théologiens sur l'état d'innocence.—L'existence de cet état doit nécessairement être connu par la raison. — Nécessité de cet état pour les théologiens ; ils ne peuvent pas en prouver l'existence, même par les écritures.—Contradiction où ils tombent sur l'immortalité de l'ame.

Il est temps d'examiner cette singulière prétention dont l'église romaine fait le point fondamental de sa doctrine, que le premier homme a été créé dans un état surnaturel de justice, exempt de la mort et des maladies, de l'ignorance et de la concupiscence, et de toutes les autres suites qu'elle attribue au péché originel. Voyons donc, dans le détail le

plus succint que faire se pourra, ce qu'il faut penser de cette doctrine si intimement liée et si nécessaire à celle du péché originel.

Il importe bien plus d'examiner de près cette doctrine qu'il ne le semblerait d'abord; car elle est employée, par les théologiens, pour répondre à une partie des raisonnemens que je leur ai opposés jusqu'à présent; et nous allons voir qu'ils le font d'une manière qui pourrait éblouir des esprits faciles à tromper. On ne peut trop employer de soin et d'exactitude, lorsque l'on discute quelque dogme religieux avec des prêtres, pour leur fermer les avenues de tous les retranchemens possibles. Ces furets connaissent tous les coins et recoins où ils peuvent serrer leur contrebande. Il est bon d'avoir été à leur école pour connaître leur adresse et leurs manœuvres, pour les faire servir à la retirer des antres où ils la cachent, et l'exposer au grand jour. L'ecclésiaste avait dit qu'il n'est point de plus grande malice que celle d'une femme: *non est malitia suprà malitiam mulieris*. Erasme qui trouvait à redire à cela, et qui ne voulait point contrister le Saint-Esprit par un démenti, s'avisa de mettre à ces paroles cette apostille: *nota benè, quod tunc non erant monachi*. Remarquez bien, dit-il, que dans ce temps-là, il n'y avait pas encore de moines. Il en parlait en homme expérimenté; il avait eu le temps et les moyens de les connaître. Et en effet, quelles ruses ne doivent pas être celles d'une classe d'hommes dont tout le travail ne consiste qu'à s'exercer dans une oisiveté parfaite à tous les genres d'artifices et de subtilités? Le monde l'a expérimenté par les discordes civiles, les querelles religieuses, les guerres et les malheurs qu'elles ont produit depuis la malheureuse époque qui a donné naissance à cette espèce dangereuse d'instituteurs du genre humain. Graces en soient rendues à la bonne providence! nous commençons à voir des temps plus heureux; la vérité se dispose à sortir du puits.

Revenons à l'intérêt que nous avons de jeter quelques observations sur le prétendu état d'innocence surnaturelle. Les prêtres nous disent : Tout ce que vous nous avez dit jusqu'à présent tombe à faux, parce que nous n'avons jamais dit que la mort, la concupiscence, etc. fussent tellement des effets du péché, qu'elles ne fussent pas aussi des apanages de la nature. Sans doute elles le sont, puisque nous enseignons positivement qu'il était très-possible que Dieu créât l'homme sans péché, et cependant avec ces imperfections : c'est l'état de pure nature. Mais nous disons que, par une grace spéciale, il en avait été exempté, et que ce n'est que pour avoir péché qu'il s'y trouve soumis, et remis par là dans sa condition naturelle. Et voilà comment la concupiscence, sans être mauvaise par elle-même, est cependant l'effet du péché. Voilà le fond du sac. Mais il y a une chose essentielle qui fait tout ici, que ces messieurs se gardent bien de dire, mais que je vais dire pour eux : c'est que tout le bien que j'ai dit de la concupiscence se vérifie de la concupiscence telle que nous l'éprouvons aujourd'hui, et que, lorsque ces messieurs disent qu'il était possible que Dieu créât l'homme dans l'état de pure nature (ce qu'ils ne disent pas tous, il s'en faut beaucoup ; car ils s'anathématisent, s'exilent et s'embastillent pour ce sujet), ils n'entendent point pour cela que la concupiscence qu'il lui eût donnée alors fût la même que celle d'aujourd'hui, qu'ils disent être un déréglement, un mal moral, une inclination vicieuse, qui a corrompu et dégradé la nature humaine : ils arrangent tout cela comme ils peuvent. Le détail de cet arrangement serait assez superflu ici, parce qu'il nous suffit qu'ils soient obligés de dire, ce qu'ils disent aussi, que cette concupiscence, telle que nous l'éprouvons actuellement, est mauvaise, et que cependant il y en a une au-dessus de laquelle l'homme a été élevé, qui est bonne. La première porte au plaisir ; la seconde porte précisément à donner la

vie à un enfant; de manière qu'avec cette dernière, l'homme eût fait un enfant avec autant de flegme qu'il en a en marchant, en touchant quelque chose, en parlant, etc. *Sicut*, disent-ils après saint Augustin, *pes ad ambulandum, manus ad palpandum, lingua ad loquendum.* C'est avec ce sang-froid que la génération se fût faite. On ne veut pas croire tout cela, dit-il, parce que l'on n'en a pas l'expérience dans cette vie : *Hanc ideò non creduntur, quia in hac mortali vitâ inexperta sùnt.* Sans doute nous n'en croyons rien; mais ce qui est très-facile à croire, c'est que ceux qui liront ceci, auront quelque peine à ne pas rire de pitié en voyant mettre en avant d'aussi ridicules inepties, sans aucun fondement, ni de raison, ni même d'autorité, et dans une matière aussi grave. Quoi qu'il en soit, on ne peut au moins disconvenir qu'alors la perpétuité pour laquelle le créateur a fait son ouvrage, aurait été abandonnée au caprice de l'homme; en quoi, supposez, ce qui est bien gratuit, qu'il y eût quelqu'avantage pour l'homme, il est évident qu'au moins il n'y aurait guères eu de sagesse de la part du créateur, qui, dans ce cas, n'eût pas, ainsi que sa providence l'exige, pourvu, ni avec douceur, ni avec efficacité, à la conservation de son ouvrage, car il n'y eût pas pourvu du tout.

On a beau chercher des tournures, on ne sortira pas de là : ou la concupiscence, telle que nous l'éprouvons, est bonne par elle-même, et sans aucun déréglement, comme l'aumône; quoique l'on en puisse mal user, comme on peut mal user de l'aumône; ou bien elle est mauvaise, parce qu'elle renferme un déréglement. Il n'y a pas de milieu; si l'on dit qu'elle renferme un déréglement, il faudra dévorer toutes les absurdités que j'ai tirées de cette doctrine, dont j'ai d'ailleurs assez prouvé l'odieuse fausseté; et si la concupiscence, telle qu'elle est, est sans déréglement, si elle est bonne, pourquoi Dieu ne l'aurait-il pas laissée à Adam dans

le prétendu état dans lequel il l'a créé ? Et cette observation est d'autant plns importante, que plus cet état était parfait relativement à Adam, plus il devait l'être aussi par rapport à Dieu, dont la sagesse devait par conséquent avoir pourvu à la sûreté de la conservation de son ouvrage par des moyens plus certains. D'ailleurs, cette concupiscence, telle qu'elle est aujourd'hui, est une inclination naturelle à l'humanité, ou elle ne l'est pas : si elle l'est, Dieu n'a pu créer l'homme sans elle. Sans doute que, sous le capricieux prétexte de l'élever plus haut que sa nature ne le comportait, il ne pouvait pas le dépouiller d'une partie de lui-même. Les natures des êtres ne se composant point au caprice d'une volonté libre ; elle ne peut que les faire toutes entières, ou elle ne les fait point du tout : quand elle pourrait y ajouter, du moins ne peut-elle en rien ôter. Si elle ne l'est pas, Dieu n'a donc point élevé l'homme au-dessus de sa nature en ne la lui donnant pas. Mais examinons encore de plus près cet état d'une prétendue innocence surnaturelle, et voyons quelle idée il est possible de s'en faire.

Je commence par cette remarque générale, que cette doctrine, aussi-bien que celle du péché originel, qui la suppose évidemment, a besoin d'être connue par les seules lumières de la raison ; que l'écriture, que je ne connais point, mais dont je voudrais connaître l'autorité, ne peut m'éclairer sur ce sujet, quand même cette doctrine y serait formellement enseignée ; car, et c'est une observation que j'ai déjà faite, mais sur laquelle on ne peut trop insister, la révélation ne peut rien m'apprendre au sujet du péché originel et de la dégradation de l'homme, qui en a été la suite, puisque c'est de cette dégradation qu'il me faut partir pour parvenir à la connaissance de la nécessité et de l'existence de la révélation. Prouvez-moi l'existence de la révélation, tant clairement qu'il vous plaira supposer que vous le faites ; cette existence est un fait ; elle ne peut être prou-

vée que par le genre de preuves qui convient aux faits, c'est-à-dire, par des preuves testimoniales. Dès-lors vous n'avez rien fait ; parce qu'il est dans la nature de ce genre de preuves de devoir être supposées, fabriquées par l'imposture et le mensonge, quand elles ne sont point d'accord avec la raison ; parce que, dans le conflit de deux lumières, la plus nécessaire, la plus naturelle, la plus indispensable et la plus claire, doit, sans difficulté, l'emporter sur l'autre. Offrez aujourd'hui, produisez même à un tribunal éclairé les preuves les plus complettes et les plus claires de sorcellerie ; ces preuves ne pouvant être que des témoignages, et la raison des juges leur apprenant que la sorcellerie n'est qu'une démence superstitieuse, ils ne vous écouteront seulement pas ; ils vous diront que vos témoins, tout irréprochables qu'ils peuvent être d'ailleurs, sont, ou des imbécilles ou des fripons, et ils auront raison. Il est donc indispensable, pour que vos preuves de l'existence d'une révélation méritent d'être examinées, que vous ayez auparavant prouvé la nécessité, ou au moins la possibilité de la révélation, telle que vous l'annoncez ; et ces preuves ne peuvent être prises que dans la seule raison, puisque, dans ce cas, vous ne pouvez avoir d'autre lumière pour vous conduire dans vos raisonnemens. Je n'ai pas exigé, comme j'aurais bien pu le faire, que vous me prouviez encore que cette révélation, que vous m'annoncez, remédie effectivement à cette dégradation de la nature humaine, que vous dites introduire sa nécessité : j'aurais eu beau jeu dans l'application d'un tel principe, par l'exposé des faits et des événemens dont nous devons chercher la source dans la révélation que vous me proposez ; mais l'usage de ce moyen écrasant aurait demandé plus de longueur et de détails historiques, dans lesquels je ne veux pas entrer pour le présent, parce que je n'en ai pas besoin. Je me contente ici de cette simple observation en passant, que la révé-

lation devrait ; si tel est le but pour lequel elle est faite, remédier spécialement à la dépravation et à la corruption, dans les lieux où elle est plus connue ; et cette dégradation devrait être plus grande dans les lieux où la révélation est moins connue, et où l'homme conserve davantage son état naturel. Eh bien ! comparez les mœurs de l'Italie, mais sur-tout de Rome, et de toutes les villes épiscopales catholiques de l'Europe et des quatre parties du monde, où vous voyez fourmiller les prêtres, avec les mœurs des campagnes, où l'homme est plus réduit à ses lumières naturelles ; vous verrez généralement, d'un côté, la plus révoltante corruption de mœurs, jointe à la plus détestable hypocrisie, qui dénature la religion, dont le principal but est de former les bonnes mœurs, en la réduisant à des pratiques extérieures de religion, indifférentes par elles-mêmes à une bonne morale ; et de l'autre, vous verrez généralement la simplicité, la pureté et l'innocence des mœurs. Je laisse maintenant cette observation : la vérité est si forte par elle-même, ses avantages sur l'imposture sont si grands et si nombreux, qu'on ne peut ne pas en négliger plusieurs lorsque l'on a à prendre sa défense.

J'ai déjà mis dans un jour bien suffisant l'énorme et odieuse absurdité du péché originel, que l'on prétend appuyer sur la révélation ; et quant à cette partie, l'impossibilité de la révélation est démontrée, ou rien ne le fut jamais. Cette autre partie de la révélation, par laquelle on prétend que le premier homme a été élevé à un état surnaturel, fera maintenant l'objet de nos observations, après lesquelles j'abandonnerai au sens commun du lecteur le soin de conclure et de prononcer sur la possibilité ou l'impossibilité de la révélation, telle qu'on nous l'annonce.

Je lui abandonne pareillement celui d'observer que dans différens tems, ce dogme du péché originel a été revêtu, tantôt d'une circonstance, et tantôt d'une autre ; que les

dogmes particuliers qui composent l'ensemble de ce systême n'ont paru qu'à la suite l'un de l'autre, à des époques très-éloignées l'une de l'autre, selon que le besoin se présentait; car cette doctrine si importante de l'église romaine sur l'état de pure nature, n'a été érigée en dogme qu'après seize siècles de silence sur ce sujet, ou si l'on en a parlé, on l'a fait ainsi que d'une question oiseuse et de pure curiosité, sur laquelle on se partageait d'opinion à son gré, parce qu'on avait beaucoup de tems à perdre. Mais enfin les esprits commençant à s'éclairer, on a senti de quelle importance il était de souder cette partie au reste du dogme, parce que l'on commençait à voir les conséquences et les embarras qui suivraient d'une doctrine qui ferait toute concupiscence mauvaise, et qui l'excluerait de la nature humaine si elle n'avait point péché; mais aussi on composa cette concupiscence de l'état de pure nature, de manière que ce n'en était plus une. Le systême a été ainsi successivement lié; mais il est encore bien des branches sur lesquelles on n'est pas d'accord : on n'a point encore dirigé de canon chargé de cette mitraille qu'on appelle anathême, contre ceux qui diraient ou nieraient que les enfans morts sans baptême sont condamnés au feu éternel. On est encore fort divisé sur cet article et sur quelques autres : il n'y a encore que le malheur éternel d'assuré à ces enfans privilégiés. Il n'est pas encore décidé si on les brûlera : il faut espérer que cela viendra en son tems. Ainsi un maçon malhabile supplée, par des constructions nouvelles, aux défauts d'un bâtiment construit d'après une imagination capricieuse, et sans prévoyance des besoins; preuve évidente que toute cette doctrine ne vient pas de Dieu, qui fait mieux son ouvrage, mais de la seule imagination noire et atroce du fanatisme, qui ne peut ne pas être absurde, inconséquent et cruel.

C'est une observation qu'il ne faut point perdre de vue,

que si ces inclinations dont les théologiens se sont plus à faire des suites du péché originel, sont des apanages naturels de l'humanité, elles ne peuvent aujourd'hui conduire en aucune manière à la connaissance de ce péché, qu'autant, tout au plus, que nous saurions que Dieu avait élevé l'homme à un état de perfection supérieure à sa nature, dans lequel il n'eût pas eu ces inclinations, et duquel il n'a pu déchoir, pour être réduit à sa condition naturelle, que par un péché. Il est donc impossible, dans cette hypothèse, de parvenir à la connaissance de ce péché, autrement que par celle de cet état surnaturel. Il faudrait donc, pour pouvoir déduire l'existence d'un péché originel de l'existence de la concupiscence et autres prétendues misères qu'on en dit la suite, connaître, par la raison, que l'homme avait été élevé à cet état de perfection surnaturelle. Je dis toujours *par la raison*, car, je le répète encore, l'autorité ne peut me servir à rien dans les recherches que je puis faire pour savoir si elle peut et doit avoir lieu. Mais non-seulement la raison ne nous apprend rien de cette prétendue élévation de l'homme, mais elle nous démontre clairement et positivement que c'est une chimère, remplie d'absurdités et de contradictions palpables, et par conséquent entièrement impossible, et qu'ainsi toute doctrine qui renferme un tel dogme ne peut être qu'une imposture, et qu'enfin Dieu ne peut l'avoir révélée d'aucune manière sans se mentir à lui-même.

Aussi je remarque en passant, sans toutefois entrer à ce sujet dans aucune discussion de détail, qui aurait le double inconvénient d'être longue et inutile, que les écritures que l'on nous donne pour inspirées, pour le premier monument d'une révélation divine, ne nous en disent rien, qu'autant qu'elles sont aidées par les interprétations des théologiens. Quel testament pour une sagesse infinie que celui dont les différentes dispositions ont besoin à chaque instant d'être

interprétées, commentées et expliquées, pour savoir ce que le testateur a voulu dire ! On casserait impitoyablement un notaire qui n'expliquerait pas mieux les intentions d'un particulier. L'ancien testament, en particulier, garde le plus profond silence sur cette élévation surnaturelle, principalement quand il fait l'histoire de la création du premier homme, où il eut été si naturel d'en parler. Au lieu de nous apprendre cela, qu'il était si important de savoir, il s'est occupé à compter les jours et les nuits et à remarquer les soirs et les matins qui ont eu lieu avant qu'il n'y eut de soleil ! Mais comment cette partie du code de la révélation aurait-elle parlé d'une élévation surnaturelle de l'homme, puisque nulle part vous n'y trouvez rien, même sur l'immortalité de l'ame et l'espérance d'une vie à venir, ces dogmes précieux de la raison humaine, fondés sur les droits et les devoirs de la justice ? Quoi ! un code religieux, qui ne fait pas même mention d'une autre vie que celle-ci ! Vous n'y pensez pas, Ce n'est pas Dieu, c'est Epicure qui l'a dicté. Les payens, dont vous paraissez tant plaindre l'aveuglement, en savaient davantage à cet égard que votre code religieux.

Je ne puis passer ici sous silence une réflexion qui n'est pas indispensable, mais qui cependant n'est pas étrangère à mon sujet autant qu'il le semble d'abord ; c'est l'observation précédente qui la fait naître. Pour se dégager de l'embarras où elle les jette, les théologiens disent que le peuple hébreux, pour qui l'ancien testament fut écrit, étaient encore trop charnels pour porter le dogme de l'immortalité de l'ame. Une si grande vérité était trop éblouissante pour des yeux aussi faibles. Cela est très-bien ; cela veut dire qu'alors Dieu conduisait les hommes à la vie éternelle sans leur en parler. Et pourquoi pas ? Il y conduit bien les enfans tout fraîchement baptisés, sans qu'ils en sachent rien, quoiqu'il les ait fait naître ses ennemis. Mais la différence

est que, quand on parle d'un peuple, on parle d'hommes capables d'une religion, parce qu'ils font usage de leur raison, et que cette raison ne peut pas se supposer sans la connaissance plus ou moins claire des principes de la justice et de la bonté essentielles au créateur, lesquels principes conduisent naturellement à la connaissance d'une autre vie. Comment un peuple si soigné, si privilégié par la providence, ce peuple assez l'objet des complaisances exclusives du créateur, dès le commencement du monde, pour avoir été seul favorisé des lumières de la révélation, était encore trop charnel pour goûter l'espérance d'une autre vie ! Eh! que pouvaient donc être les autres peuples ? La terre entière était donc habitée par une race d'hommes parfaitement abrutis, qui ne connaissaient point l'immortalité de leurs ames, ni la vie à venir ! Revenons maintenant au tems présent, et ouvrons tous les cours de théologiens, grands et petits. Quand il est question de prouver la vérité de l'immortalité de l'ame contre les aveugles qui ont voulu la méconnaître, contre le cri de leurs cœurs, qui ne pouvaient se refuser à son desir, tous ont appuyé l'évidence de cette vérité sur la persuasion unanime des hommes de tous les tems et de tous les lieux, civilisés ou sauvages, qui en sont tous convaincus, parce qu'elle suit des seuls principes de la raison. Et voilà comment les théologiens parlent, parlent, et parlent toujours, sans s'embarrasser beaucoup d'être conséquens.

LETTRE IX.

Absurdité d'un état d'innocence surnaturelle. — Absurdité d'une justice surnaturelle — Dieu se devait à lui-même de créer l'homme juste. — La mort, l'ignorance, la concupiscence appartiennent à la condition naturelle de l'homme en tout état de voyageur. — Conclusion.

Dans mes précédentes, je vous ai dit que la raison nous démontre l'absurdité et la contradiction d'une élévation de l'homme à un état surnaturel ; il est à propos de le faire voir d'une manière plus directe encore que je ne l'ai fait jusqu'à présent.

A quelque perfection d'état que l'on suppose l'homme élevé, il a dans sa nature les facultés nécessaires aux fonctions de cet état, ou bien il ne les a pas. S'il les a, toute faculté étant par sa nature proportionnée à son objet, sans quoi elle ne serait pas faculté à son égard, parce qu'elle manquerait du rapport nécessaire pour l'atteindre, il suivra que cet état ne peut pas être surnaturel. S'il ne les a pas, cet état est impossible, parce qu'il est impossible que Dieu élève un être à un état dont ses facultés ne peuvent exécuter les fonctions, parce que ce serait exiger l'impossible.

Ce serait encore une autre absurdité de dire que Dieu lui donnerait alors des facultés surnaturelles, parce que les facultés sont essentielles à leurs sujets : elles font nécessairement parties de la nature des êtres qui les ont ; il est im-

possible

possible et contradictoire que Dieu puisse y changer quelque chose, ni en ajoutant, ni en diminuant ; il ne peut pas plus faire que ce qui est impossible à un être lui devienne possible, qu'il ne peut lui-même faire ce qui est impossible Il ne peut pas composer les natures à son gré ; quand il les crée, il ne les peut créer que comme elles sont possibles, et non autrement ; et cette possibilité elles ne la tiennent point de lui, mais de la seule nécessité et immutabilité de leur nature. J'aimerais autant que l'on me dise que Dieu peut donner à un cercle le pouvoir surnaturel d'avoir trois angles ; ou à un triangle, celui d'avoir plus ou moins de 180 degrés. Voilà ce que c'est que d'avoir familiarisé son imagination avec les prodiges, les miracles et les choses merveilleuses et extraordinaires de toute espèce. De là à l'absurdité il n'y a qu'un pas, si ce n'est pas déjà y être précipité. Cette réflexion cependant était si aisée à faire, si l'on eut cherché la vérité de bonne foi ! Comment est-il possible que les hommes, et des hommes d'ailleurs éclairés, aient pu se laisser éblouir par le verbiage emphatique d'élévation surnaturelle, de condition surnaturelle, tant rebattu par les théologiens, pour la laisser échapper, et se jeter, par cette inadvertance, dans un abyme d'absurdités et de contradictions qui révoltent un cœur juste autant qu'une raison éclairée ? Voilà le malheur où l'on se précipite quand on s'en laisse imposer par l'autorité, avant d'avoir sévèrement examiné si elle a droit à nos hommages. O homme ! que vous êtes grand, et que vous êtes petit ! N'est-ce pas assez pour vous de l'excellence de votre nature, qui, douée d'intelligence et de volonté, vous rend capable de la possession du souverain bien ? Fallait-il encore, pour satisfaire votre fol orgueil, vous imaginer d'une noblesse surnaturelle, qui ne peut pas être surnaturelle si elle n'est pas une chimère.

Mais mettons encore plus de détail dans l'examen de cet

état surnaturel ; voyons le tableau que les théologiens nous en ont fait. Dans cet état, disent-ils, l'homme est destiné à une fin surnaturelle ; il y parvient, au moyen d'une justice surnaturelle aussi qui lui a été donnée, et l'exemptait de la mort, de la concupiscence, etc.

Si l'homme est destiné à une fin surnaturelle, il est donc destiné à une fin à laquelle il ne peut pas parvenir par les facultés qui sont dans sa nature ; car autrement, cette fin ne serait pas surnaturelle, rien n'étant plus naturel que ce que nous pouvons faire avec les facultés que nous tenons de la nature. Mais de là il suivra que l'homme a été destiné à parvenir à une fin à laquelle il ne peut absolument pas parvenir. Ceci est assez absurde pour être surnaturel. En effet, il est impossible que l'homme atteigne, de quelque manière que ce soit, une fin avec laquelle ses facultés n'ont pas une proportion naturelle ; car manquer de cette proportion, c'est proprement manquer de capacité, manquer de pouvoir. C'est une contradiction dans les termes qu'un pouvoir qui n'a pas par lui-même une proportion, un pouvoir suffisant avec son objet. C'est un pouvoir, puisqu'on le suppose ; et cependant ce n'en est pas un, puisqu'il ne peut pas atteindre son objet : c'est un pouvoir qui ne peut pas. Or les pouvoirs, comme je viens de le dire, sont essentiels aux êtres ; ils font nécessairement partie de leur nature.

Ces messieurs diront à cela qu'il est incontestable que nous avons des pouvoirs qui ne peuvent être mis en exercice que par un secours particulier de Dieu, et que par conséquent ces pouvoirs n'ont pas naturellement de proportion avec leur objet, et qu'ils n'acquièrent cette proportion qu'avec ce secours qui ne leur est pas dû. Il en est ainsi du pouvoir de se repentir après le péché. Oui, sans doute, il est incontestable que nous avons de ces sortes de pouvoirs, car nous n'en avons pas d'autres ;

aussi cette raison ne fait pas que d'eux-mêmes ces pouvoirs n'aient naturellement toute la proportion, tout le rapport dont ils ont besoin pour pouvoir atteindre leur objet ; car autrement aucun ne l'aurait ; elle fait seulement que pour atteindre leur objet, ils ont besoin d'être aidés du secours de Dieu, comme premier moteur et principe de toute chose : c'est une suite de notre dépendance naturelle de l'être suprême. Toutes nos facultés sont naturelles, parce qu'elles sont parties essentielles de notre nature ; et pour avoir l'hétéroclite plaisir d'en avoir quelques-unes de surnaturelles, voilà qu'elles le sont toutes devenues. Messieurs les théologiens feraient mieux de laisser les choses dans leur état naturel, et ne pas chercher à confondre ainsi et brouiller toutes nos idées, comme ils ont tout brouillé sur la terre. Il semble que la confusion est leur élément.

Ce n'est pas que nous n'ayons des pouvoirs que nous ne pouvons pas mettre en exercice : nous en avons, sans doute ; mais ils sont tels, non pas par défaut de proportion avec leur objet, mais par la privation des moyens ou instrumens nécessaires pour les atteindre. Alors nous pouvons, parce que nous avons le pouvoir en lui-même ; et cependant nous ne pouvons pas, non pas par le défaut de la faculté naturelle nécessaire, mais par la privation des moyens ; et il serait absurde de dire que la présence de ces moyens rendrait notre faculté surnaturelle, puisque la faculté de recevoir ces moyens ne peut pas ne pas être naturelle aussi. Un homme peut scier un arbre ; mais si vous ne lui donnez pas une scie, il ne le pourra pas. Croyez-vous l'élever au-dessus de son état naturel en lui donnant une scie ? Cela se voit dans une multitude de pouvoirs, ou plutôt dans tous ; et cela n'est pas étonnant. Nous avons des pouvoirs sans nombre, et cependant nous pouvons faire peu de choses, parce qu'il répugne à notre nature, qui est essentiellement bornée, que

nous fassions usage de tous nos pouvoirs. Mais cette observation n'a lieu que dans les pouvoirs dont l'exercice n'est pas nécessaire pour l'accomplissement de nos devoirs et pour l'acquisition de la fin à laquelle nous sommes et devons être destinés, qui est le bonheur éternel ; car à cet égard les moyens ne pouvant nous être refusés avec justice par le créateur, il se démentirait et s'anéantirait lui-même si, après nous avoir créés pour parvenir à une fiu, il nous refusait les moyens nécessaires pour l'atteindre. Ainsi tous nos pouvoirs qui sont relatifs à nos devoirs et à notre bonheur, ne peuvent être rangés dans la classe des pouvoirs empêchés par le défaut de moyens : ils les ont tous ; de manière que s'ils restent dans l'inaction, ce ne peut être que par les empêchemens que nous y mettons nous-mêmes par les déréglemens de notre volonté.

Mais en quoi consisterait donc cette fin surnaturelle à laquelle l'homme serait destiné dans un état surnaturel ? car il ne peut être élevé à un état surnaturel qu'autant que la fin à laquelle il serait destiné serait de cet ordre. C'est, disent ces messieurs, la vue *intuitive* du souverain bien, sans besoin d'aucun milieu pour le voir. Ce n'est plus une vue acquise par nos idées seulement, ou par le moyen de la lumière du Thabor, bien moins encore en plaçant son nez sur son nombril, comme l'ont dit autrefois quelques malavisés qui n'y entendaient rien ; mais c'est lavuë de Dieu face à face : au lieu que dans l'état naturel, nous ne l'eussions vu que bien imparfaîtement, et dans une énigme, par le moyen de nos idées, *et comme dans un miroir*. A merveille. J'aimerais aussi à voir le souverain bien face à face ; il doit être beau à voir ainsi. Cela me ferait croire volontiers que cela est possible ; car il n'est pas naturel de se plaire dans des choses dont on n'aurait pas même d'idée, et qui seraient par conséquent impossibles. Mais j'ai l'idée d'une manière de voir le souverain bien qui re-

vient assez à celle-là. En effet, je conçois très-bien qu'étant intimement pénétré de la substance de Dieu, qui peut agir immédiatement sur moi d'une manière physique, il est très-possible qu'il se fasse voir ou connaître à moi immédiatement et par lui-même ; mais tout ceci tient bien à la nature même des choses. Toutefois, qu'il en soit ce qu'il voudra ; cette vue intruitive de Dieu est possible ou elle ne l'est pas. Si elle ne l'est pas, Dieu n'a pu y destiner l'homme, parce qu'il ne peut ni faire, ni vouloir l'impossible. Si elle est possible, Dieu ne faisait donc pas une grace, il ne l'élevait pas au-dessus de sa nature en l'y destinant, parce qu'il lui devait cette destination. La création pouvait bien être une faveur ; mais la création supposée, cette destination était due à l'homme, aussi-bien qu'à toute autre créature raisonnable qui peut en concevoir la possibilité ; car il est contradictoire avec les perfections, et surtout avec la bonté et la justice infinies de Dieu, qu'il produise une créature dans la vue de la rendre malheureuse ; et il ne pourrait avoir que cet horrible dessein en la créant, s'il ne la destinait pas à toute la félicité dont ses facultés la rendent susceptible, à tout le bonheur dont elle peut avoir l'idée, parce qu'il la mettrait dans l'impossibilité d'atteindre à cette félicité, quelle que fût sa fidélité à remplir la loi, et que, quelle que fût la récompense que Dieu accordât d'ailleurs à cette fidélité, cette créature serait toujours malheureuse, par l'inquiétude et le tourment, qui est la suite nécessaire du témoignage de la conscience, qui nous avertit que nous avons encore des desirs à remplir, parce que nous pouvons être plus heureux que nous ne le sommes, tant que nous ne saisissons pas le souverain bien par toutes nos facultés, parce que nous desirons nécessairement de le posséder autant qu'il nous est possible de le posséder : et notre conscience ne peut pas ne pas nous avertir, avec certitude et évidence, de toutes les manières dont

nous sommes capables de le posséder, puisqu'elle est le témoignage intime et nécessaire de tout ce qui se passe et de tout ce qui est en nous. Si donc cette manière de posséder le souverain bien est possible à l'homme, Dieu, en le créant, lui devait et se devait à lui-même de l'y destiner; d'où il suivra que cette destination n'avait rien que de naturel, dès-lors qu'elle est possible. Mais si elle n'est pas possible, alors elle sera surnaturelle, sans difficulté, parce qu'elle sera absurde et contradictoire.

Il suivrait de là, me direz-vous, qu'il ne peut rien y avoir de surnaturel pour l'homme. Je réponds qu'en effet il ne peut rien y avoir de surnaturel pour lui que ce qui serait absurde en lui, puisque rien de ce qu'il peut faire n'est au-dessus de ses facultés. Cela est évident par les seuls termes; car, comment ce qui n'est pas au-dessus de ses facultés serait-il au-dessus de sa nature, puisque ses facultés sont parties essentielles de cette nature? Je sais bien que, dans cette vie, nous avons des facultés dont à cause de notre union avec un corps, nous ne pouvons pas faire usage, parce qu'il entrave et contrarie trop ces facultés: c'est un embarras, une servitude attachée à notre état de voyageur; par exemple, cette faculté de posséder d'une manière intime le souverain bien, dégagée de toutes les distractions que l'union avec un corps produit nécessairement. Mais c'est pour cette raison là même que la mort n'est pas un mal, qu'elle est, au contraire, un grand bien pour nous, et l'entrée nécessaire et indispensable dans la possession du seul souverain bien, et que par conséquent cette mort, que l'on s'est plû à nous entourer de terreur, était due à l'homme, non pas comme un châtiment de son péché, mais comme la fin des obstacles qui suspendent la récompense due à sa fidélité à remplir la loi. Ainsi cette immortalité, dont nos théologiens prétendent que Dieu avait gratifié l'homme dès le commencement, eût été un bien cruel

présent ; et, sans y prendre garde, ils peignent Dieu, en cela, d'aussi odieuses couleurs que celles qu'ils lui prêtent par le péché originel. Encore un peu de patience, et les théologiens le verront bien eux-mêmes, quand ils seront débarassés de leurs enveloppes. Mais je les en avertis, pour le voir d'une manière satisfaisante, il ne faut pas avoir traité ce mauvais manteau comme la partie principale de soi-même ; il faut avoir traité celle de son frère avec au moins autant de soin et d'intérêt que la sienne propre. Il n'est pas permis de la maltraiter inutilement ; nous devons, au contraire, en prendre soin comme d'un serviteur incommode, tant que le maître de la famille exige qu'il nous serve ; nous n'en sommes point les propriétaires, mais les usufruitiers seulement, jusqu'à ce que le père le renvoie. Toutefois il ne faut pas l'idolâtrer, à l'exemple des épicuriens, dont parlait Boileau dans son Lutrin. C'est une observation que le clergé ne doit pas perdre de vue.

Mais s'il en est ainsi de la fin de l'homme, il doit en être de même des moyens d'y parvenir. Des moyens surnaturels sont, tout au moins, très-superflus pour acquérir une fin qui n'est que naturelle ; et d'autant plus superflus, que cette *surnaturalité*, Dieu et les hommes veuillent bien me pardonner ce terme, est une insigne absurdité dans la fin, qui, par conséquent, ne peut rien avoir de raisonnable dans les moyens.

Le principal et le plus indispensable de ces moyens nécessaires à l'homme pour parvenir à sa destinée, c'est la justice ; mais la justice ne peut rien avoir de surnaturel pour l'homme, qu'autant qu'elle le conduirait à une fin surnaturelle ; et une fin de cette espèce étant une chimère, voilà la justice rendue à son état naturel.

On s'est avisé de dire aussi que la justice est surnaturelle à l'homme, par la raison qu'elle ne lui est pas due, que c'était une libéralité dont Dieu le gratifia lors de la création. Cette nouvelle absurdité était nécessaire à la possibilité de

l'état de pure nature, tel que les théologiens nous le représentent. Quoi ! l'ouvrage de Dieu, sortant de ses mains, n'aurait pas été bon ! il ne l'aurait pas aimé ! il ne l'aurait pas trouvé digne de lui ! Et quelle idée s'est-on donc formée de sa sagesse et de sa bonté, pour ne pas voir l'affreux blasphême que renferme si évidemment une telle supposition ? Sans doute qu'après le premier instant de sa création, l'homme pouvait être digne de haine, puisqu'il pouvait, après les premières réflexions sur sa propre existence, n'en point faire à son créateur l'hommage qu'il lui en doit dès qu'il se connaît, dès que sa conscience lui parle ; mais que dès avant ce premier usage de sa raison, dès le premier instant de son existence, il n'ait pas eu la justice, cela est impossible ; parce que Dieu ne peut rien faire que de saint et de juste ; et que ses créatures, en sortant de ses mains, ne peuvent pas ne pas avoir cette rectitude qu'il met nécessairement dans toutes ses œuvres ; laquelle n'est rien autre chose que la justice ; puisque la justice n'est elle-même rien autre chose que la conformité à la loi, de laquelle il est impossible à Dieu de s'écarter dans ses ouvrages.

En vain alléguerait-on qu'il paraît naturel à l'homme d'être indifférent à l'égard de la loi, avant qu'il ait fait usage de sa liberté, qui doit être dirigée par la loi : cela ne peut pas être naturel, puisque cela est impossible. Un état d'indifférence, à l'égard de la loi, est impossible en lui-même, parce que la loi exige nécessairement que l'on soit dans l'ordre ; et si l'homme eût été créé dans cet état d'indifférence, il eût été dans un état criminel, parce qu'il eût été dans un état contraire au bon ordre. Tout ce que Dieu fait, il le fait d'une manière digne de lui ; il le fait bon. Pourquoi les théologiens, qui nous parlent tant des écritures, les lisent-ils si peu, ou les lisent-ils si mal, qu'ils ne savent pas même saisir le sens de leurs premières paroles ? Tout ce que Dieu fit

dans la création n'était pas, à beaucoup près, élevé à un ordre surnaturel ; si tant est, qu'en dévorant les plus révoltantes absurdités, on puisse supposer la possibilité d'une pareille élévation : à l'homme près, tout était dans l'ordre naturel : et cependant Dieu, passant en revue tous ses ouvrages ; pour me servir des expressions de l'écriture ; il trouva que tout était bon : *et erant valdè bona.* Et il fallait bien que cela fût, puisqu'il n'en pouvait être autrement.

Après ce que j'ai dit de la mort et de la concupiscence, il serait fort superflu d'y revenir encore, pour faire comprendre que l'exemption de la mort que Dieu eût accordée à l'homme, eût été une vraie et cruelle injustice et une véritable dégradation, qui, en le jetant dans l'oubli de l'excellence et de la dignité de sa nature, l'eût ravalé au point de lui faire trouver son bonheur souverain dans l'union de son ame avec un corps, et lui eût appris à donner aux jouissances corporelles un prix qu'elles n'ont pas et ne peuvent pas avoir. Le bonheur de l'homme ne peut consister que dans les jouissances de son esprit et de sa volonté ; occupé de l'objet qui seul est digne d'occuper ces excellentes et sublimes facultés ; et toute doctrine qui peut engager l'homme à mettre à un autre objet une autre importance que celle que l'on met à des moyens ou des fins passagères, que l'on rapporte naturellement à une fin ultérieure, que l'on considère comme fin dernière et permanente, est une doctrine qui dégrade l'homme. Les seuls objets dignes d'occuper ces facultés, sont Dieu et nos semblables. Dieu l'est par lui-même, parce que lui seul est la source de tout bien ; et nos semblables le sont aussi, parce que, comme nous, ils sont des émanations de cette source. De là cette règle fondamentale de la morale, qui nous apprend à aimer Dieu au-delà de tout, et notre prochain comme nous-mêmes. L'observation de cette première règle, comme Jésus nous l'a dit, est l'accomplissement de toute

la loi, et la disposition la plus prochaine à la vraie félicité, dont elle fait goûter dès cette vie un avant-goût, par la paix et le repos du cœur qu'elle procure. Ces deux amours sont toujours unis avec raison, parce qu'il est contre l'ordre d'aimer la source de tout bien et de ne pas aimer le bien qui en découle; d'aimer le créateur, et de ne point aimer, d'un amour vrai et tout particulier, celles de ses créatures dans lesquelles il se complaît particulièrement, parce qu'il les a fait capables de lui rendre le retour de l'amour qu'il a pour elles. Car pour les autres, nous pouvons bien les aimer aussi, si c'est les aimer que de les respecter comme l'ouvrage de ses mains, et les admirer comme les ressorts dont sa sagesse se sert pour parvenir à ses fins : cette espèce d'amour stérile, parce qu'il ne suppose point de possibilité de retour de la part de l'objet ainsi aimé, n'est uniquement qu'une suite et une extension de cet amour que nous devons au créateur, et qui se répand sur tous ses ouvrages sans distinction. L'amour que nous devons à nos semblables est d'une nature toute différente : il doit bien se terminer en Dieu, comme à la dernière fin de tout; mais la nécessité de ce dernier rapport ne doit point l'empêcher de s'arrêter aussi en passant sur nos semblables, considérés pour eux-mêmes, comme capables de nous rendre le retour de notre amour, et de former par conséquent avec nous cette société d'esprit et de volonté qui, réunissant tous ses efforts en commun, se porte avec une plus grande force vers le souverain bien, dont la jouissance procure une félicité d'autant plus grande, que les facultés se sont déployées avec plus d'énergie pour l'atteindre. Outre la nécessité qu'emporte avec elle la nature des choses, qui exige cette réunion de l'amour de Dieu et de celui de nos semblables, vous devez y remarquer encore un avantage inappréciable, qui consiste en ceci, que, sur la terre, la présence de Dieu ne nous étant sensible que par nos connaissances

métaphysiques et par la présence corporelle de ses ouvrages, l'amour que nous avons pour lui peut devenir problématique au tribunal de notre conscience ; nous pouvons douter si nous l'aimons en effet : tant d'autres amours nous occupent ! nous pouvons nous faire tant d'illusions ! Mais voici le moyen de nous tranquilliser. Répondons sincèrement à cette question : Aimons-nous notre semblable ? quelque intérêt, quelque passion particulière ne nous détournent-ils point de cet amour, qui doit être supérieur à toute considération particulière, qui n'est point prise dans le rapport que lui et nous avons nécessairement avec le créateur, comme ouvrages faits de ses mains et devant retourner à lui par notre amour commun ? La réponse à cette question nous est toujours facile, parce que la présence de notre semblable nous étant sensible, nous savons parfaitement, en le voyant ou en nous le rappelant à notre mémoire, en quels termes nous en sommes avec lui ; et notre conscience nous avertit sans équivoque de la nature des mouvemens que sa présence ou son souvenir font naître dans notre cœur : et cette réponse décide de l'état de notre cœur à l'égard de Dieu. Si nous n'aimons pas comme nous-mêmes ses ouvrages, ceux-là sur-tout qui peuvent l'aimer comme nous, nous ne l'aimons point lui-même. C'est d'après cette règle, et cette règle unique, que tout homme doit se juger, pour se mettre à l'abri de ces pitoyables illusions par lesquelles la superstition et le fanatisme trompent les hommes, qui voudraient en faire accroire à Dieu lui-même par des démonstrations de culte et d'amour que leur cœur dément, par leur indifférence et souvent leur haine pour leurs frères : c'est la religion des pharisiens de l'ancien et du nouveau testament.

L'exemption de la concupiscence eût été un grand défaut de sagesse et de prévoyance dans le créateur, qui n'eût fait que rendre l'homme beaucoup moins heureux

sur la terre, en lui ôtant les attraits sensibles du travail qui doit y occuper son loisir, et l'eût encore rendu beaucoup moins parfait en le privant de cette douce pente vers le but auquel il doit tendre, et qui assure, contre l'inconstance du caprice, la conservation de l'ouvrage du créateur.

Il en est de même de l'gnorance. Il était impossible que Dieu l'en exemptât sans le rendre aussi savant que lui-même, ce que bien surement il n'a jamais été. Mais comment a-t'on pu supposer une pareille perfection dans le premier homme, pendant qu'on nous le traduit comme assez imbécille pour s'en être l'aissé conter par une femme et par une bête, malgré tous les avis qu'il avait reçu de Dieu lui-même pour l'empêcher de faire cette sottise? Comment cet homme si privilégié, qui avait, nous dit-on, la philosophie infuse, qui connaissait tout par nom et surnom, cet homme était encore assez bête pour croire, sur la parole d'un être encore plus bête que lui, que Dieu lui avait menti quand il lui avait dit qu'il mourrait s'il mangeait du fruit défendu, et pour croire encore, sur la parole de la même bête, que manger une pomme lui donnerait des connaissances qu'il n'avait pas? En vérité voilà une exemption d'ignorance qui ne s'étendait guères loin. Si les théologiens ont voulu nous donner un exemple d'ignorance et de fragilité humaine dans cette histoire, ils devaient au moins changer leur chronologie; et au lieu de le placer dans un tems ou il n'y avait, selon eux, ni fragilité ni ignorance, le remettre au tems de la nature corrompue, sur-tout depuis que le genre humain a eu le malheur de se laisser instruire et gouverner par les prêtres, qui ont pris la place de ce charlatan qui en conta à Adam. Mais brisons enfin sur ces misères; on se dégoûte de s'en occuper encore sérieusement.

Revenons à la saine raison, au bon sens commun, cette première lumière qui doit nous guider, et sans l'aveu de

laquelle aucune autre ne peut nous faire connaître la vérité, ni par conséquent diriger nos cœurs à la vertu. Rejettons, à la clarté de ce flambeau, que Dieu n'a certainement pas donné aux hommes, pour les égarer, toute doctrine qui aura une opposition évidente avec lui. Et puisque la doctrine d'un péché originel a avec cette lumière une opposition si manifeste, et en même tems d'un genre si révoltant, qu'il nous entraîne jusqu'à attribuer à Dieu une fourberie et une méchanceté barbare, ne craignons point de reconnaître dans cette doctrine une imagination absurde de la superstition et du fanatisme, dont le propre est de blasphémer Dieu, sous le prétexte de l'honorer. Et en effet, que penser d'une religion qui se prétend établie et révélée de Dieu même pour nous porter à le mieux connaître et à l'aimer plus parfaitement, et qui, par la plus inconcevable contradiction, nous propose à croire des dogmes qui nous le dépeignent comme le plus injuste et le plus forcené bourreau, qui, par la multitude effrayante des malheureux qu'il dévoue à la plus horrible infortune, et l'excessif petit nombre de ceux à qui il permet de s'y soustraire, fait voir, d'une manière indubitable à tous les yeux, que ce n'est qu'avec peine et regret qu'il laisse échapper une victime à sa cruauté ? On s'est perdu dans des expressions exagérées, pour nous donner la plus terrible idée de la justice infinie de Dieu. Sans doute Dieu est juste ; et c'est parce qu'il l'est, qu'il n'est pas aussi terrible qu'on voudrait nous le faire croire ; parce que, s'il est juste, et que pour cette raison nous avons à redouter la rigueur de ses jugemens, toutefois, dans ses jugemens, il suit les règles les plus exactes de la justice, et non pas les mouvemens de la rage d'un tyran. Ce n'est pas dans une sévérité sans bornes que consiste la perfection infinie de la justice de Dieu ; c'est dans cette extrême exactitude avec laquelle elle se renferme dans celles qu'elle doit avoir, en ne punissant que de vrais délits, en se plaisant à

trouver du mérite pour le récompenser ; en mettant entre le mérite et la récompense, entre la faute et le châtiment, cette justesse de proportions qu'exige le bon ordre des choses ; et enfin en laissant encore percer des traces de sa bonté à travers la sévérité de sa justice ; parce que c'est en lui sur-tout que se vérifie, et doit se vérifier, cette maxime si belle, si juste et si encourageante d'un ancien, qui nous dit, que la justice et la paix se sont embrassées.

DE L'IMPRIMERIE DE L'UNION,
rue Favart, n°. 3. 1794, l'an IIe de la république.

551